

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 51^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 13 Juin 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Souhaits de bienvenue à une délégation du Folketing du Danemark** (p. 4996).
2. — **Haute Cour de justice.** — Communication de M. le président (p. 4996).
3. — **Questions au Gouvernement** (p. 4996).
 - ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE DES LOGEMENTS (p. 4996).
MM. Briane, Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie, chargé du logement.
 - SALONS PROFESSIONNELS EN PROVINCE (p. 4996).
MM. Fenech, Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat.
 - SÉCURITÉ DES AVIONS GROS PORTEURS (p. 4997).
MM. Ferretti, Le Theule, ministre des transports.
 - DÉFICIT BUDGÉTAIRE (p. 4997).
MM. Druon, Papon, ministre du budget.
 - DÉCLARATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE BRUXELLES SUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES (p. 4998).
MM. Tourrain, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (p. 4999).

MM. Krieg, Llimouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

ATTRIBUTION DE BILLETS DE CONGÉS PAYÉS AUX CHÔMEURS (p. 4999).

MM. Le Meur, Le Theule, ministre des transports.

TARIFS DES TRANSPORTS EN COMMUN (p. 4999).

Mme Fost, M. Le Theule, ministre des transports.

USINE VALLOUREC, A BESSÈGES (p. 5000).

Mme Horvath, M. Giraud, ministre de l'industrie.

VENTE DE L'ENTREPRISE EUROTUNGSTÈNE A UN GROUPE SUÉDOIS (p. 5000).

MM. Maisonnat, Giraud, ministre de l'industrie.

MAGISTRATS SYNDIQUÉS (p. 5001).

MM. Pierre Joxe, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice.

DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ COMEX (p. 5001).

MM. Defferre, Giraud, ministre de l'industrie.

REVENDECTIONS DU PERSONNEL DE RENAULT-VÉHICULES INDUSTRIELS (p. 5001).

MM. Mexandeau, Boulin, ministre du travail et de la participation.

GRÈVE DES TRAVAILLEURS DES ARSENAUX (p. 5002).

MM. Boucheron, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

APPROVISIONNEMENT PÉTROLIER (p. 5003).

MM. Branger, Giraud, ministre de l'industrie.

4. — Haute Cour de justice. — Troisième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant (p. 5003).

Suspension et reprise de la séance (p. 5003).

PRÉSIDENCE DE M. GUY BÈCHE

5. — Préparation du VIII^e Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5003).

Discussion générale (suite) :

MM. Robert-André Vivien, président de la commission des finances ;

Chevènement, Monory, ministre de l'économie.

6. — Haute Cour de justice. — Résultat du troisième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant (p. 5011).

7. — Préparation du VIII^e Plan. — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 5011).

Discussion générale (suite) :

MM. Schvaritz,

Juquin, Monory, ministre de l'économie ;

d'Aubert,

Gau,

Pierre Bas,

M^{me} Fost.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

8. — Ordre du jour (p. 5023).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION DU FOLKETING DU DANEMARK

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation du Folketing du Danemark, conduite par M. Knud Berge Andersen, président du Folketing.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues. (Applaudissements sur tous les bancs.)

— 2 —

HAUTE COUR DE JUSTICE

Communication de M. le président.

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée qu'immédiatement après les questions au Gouvernement aura lieu, dans les salles voisines de la salle des séances, le scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice.

M. Pierre Mauger. Le dernier !

M. le président. Ce sera le dernier, dans la mesure où la majorité des membres de l'Assemblée aura pris part au vote. J'espère que ce tour sera décisif.

— 3 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions de la majorité et, d'abord, par celles du groupe de l'union pour la démocratie française.

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE DES LOGEMENTS

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie, porte sur l'isolation thermique et phonique des logements.

Tous les Français, compte tenu de l'ampleur de la crise, sont soucieux de réaliser des économies d'énergie, et nombreuses sont les organisations qui se préoccupent de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, dont traite précisément la sixième option du VIII^e Plan.

Dans ces conditions, ne croyez-vous pas que le moment est venu d'élaborer et de mettre en chantier un vaste programme d'isolation des logements neufs et anciens ? Ce plan pourrait être échelonné sur plusieurs années, par exemple, pendant toute la durée du VIII^e Plan.

Cet investissement aurait certainement des effets multiples : une importante économie d'énergies, une réduction sensible des dépenses de chauffage effectuées par les ménages, une amélioration du confort des logements et de leur habitabilité et, enfin, un soutien appréciable de l'activité des entreprises et des industries concernées, avec des conséquences bénéfiques sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, ne serait-il pas souhaitable de prévoir des incitations financières et fiscales pour encourager ces travaux d'isolation ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie, chargé du logement.

M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, réaliser des économies d'énergie, partout où cela est possible, constitue un souci constant du Gouvernement.

Or, dans le secteur du logement, qui représente une part importante de la consommation énergétique nationale — quarante millions de tonnes d'équivalent pétrole en 1978 — des économies substantielles peuvent être réalisées, notamment grâce à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments.

Parmi les dispositions importantes qui sont d'ores et déjà appliquées, je citerai l'obligation d'améliorer l'isolation thermique des logements neufs, qui est imposée depuis 1975, et le financement privilégié des travaux d'isolation des bâtiments existants par des subventions qui atteignent au minimum 30 p. 100 des dépenses et qui s'accompagnent de prêts privilégiés des caisses d'épargne pour les bailleurs sociaux.

Mais, conscient de l'importance du problème, le Gouvernement n'entend pas en rester là. Le conseil des ministres, qui s'est tenu la semaine dernière, a adopté un projet de loi qui répartit d'une façon plus équitable l'amortissement des travaux d'amélioration thermique entre les propriétaires et les locataires, conformément d'ailleurs au vœu émis par l'Assemblée nationale. D'autres mesures sont à l'étude : elles seront prochainement arrêtées dans des secteurs proches de celui du logement et viendront renforcer l'effort national que nous devons accomplir pour économiser l'énergie.

SALONS PROFESSIONNELS EN PROVINCE

M. le président. La parole est à M. Fenech.

M. Roger Fenech. Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

Quelles sont, monsieur le ministre, les dispositions que vous comptez prendre pour assurer le développement des salons professionnels en province, indispensables à la promotion des petites et moyennes entreprises qui peuvent par ce biais accéder aux marchés nationaux ?

Quelles mesures sont envisagées pour aider les villes de province, et tout particulièrement la ville de Lyon, à se doter des infrastructures nécessaires à l'accueil des salons nouveaux ?

J'ai été sollicité, en ma qualité de président de l'intergroupe d'études sur le tourisme, en vue de la création d'un salon en région Rhône-Alpes qui se déroulait à Lyon. Sa nécessité est évidente et sa mise en place urgente.

Par ailleurs et surtout, je crois savoir qu'une troisième session du salon « Bijhorca » est envisagée à Paris, alors que s'ouvre à Lyon le salon du cadeau que vous visiterez demain. Je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas autoriser cette troisième session qui porterait directement préjudice à l'initiative lyonnaise.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous avez eu raison de souligner l'importance des salons professionnels dans une économie comme la nôtre qui est ouverte vers l'extérieur et qui doit consentir un constant effort d'adaptation.

Il est exact, par ailleurs, que les petites et moyennes entreprises peuvent être les premières bénéficiaires de ces salons qui leur permettent de se rapprocher des marchés et de faire leurs premières armes dans l'exportation.

Il convient donc de ne pas laisser les salons se concentrer dans la seule région parisienne mais de les répartir dans nos grandes villes de province. Pour atteindre cet objectif, j'ai constitué, voici plusieurs jours, un groupe de travail regroupant les représentants des chambres de commerce et d'industrie et les organisateurs de foires et salons.

Nous entendons mener notre action selon deux axes essentiels.

D'abord, nous voulons faire en sorte que les nouveaux salons soient créés de préférence en province, en évitant tout formalisme inutile, en assouplissant les conditions de création d'un salon, et en ne prenant pas prétexte de l'existence d'un salon analogue à Paris pour refuser une nouvelle demande pour la province.

C'est dans cet esprit que j'ai autorisé la création, à Lyon, du salon « Avant-première cadeaux ». Ce salon présente une certaine parenté avec le salon « Bijhorca » qui se tient à Paris. A ce sujet, je tiens à apaiser votre inquiétude : Bijhorca ne sera pas autorisé à tenir en 1980 une nouvelle session, ce qui laissera intactes les chances du nouveau salon lyonnais.

Je compte en outre confier progressivement le soin aux préfets de région d'autoriser l'ouverture en province de ces salons destinés au grand public.

Deuxième axe de notre action : faire bénéficier les villes de province d'une assistance technique grâce à laquelle elles pourront occuper de nouveaux créneaux et créer des salons. Une association dénommée « Salon province » va être chargée de mettre en œuvre, progressivement, cette assistance technique. Vous êtes, monsieur le député, le président de l'intergroupe d'études sur le tourisme et vous vous souciez, à juste titre, de l'institution d'un salon qui pourrait promouvoir ces activités du tourisme. Cette association sera bien entendu à votre disposition et à celle des autorités lyonnaises pour imaginer ce salon.

Les villes doivent aussi accomplir un effort en matière d'infrastructures afin d'accueillir, dans de bonnes conditions, les salons, à l'instar de ce que font, depuis quelque temps déjà, nos voisins européens.

S'agissant de Lyon, j'aurai la possibilité, dès demain, de me rendre sur place et d'étudier les possibilités d'accueil qu'offre cette ville. A l'issue de cette première visite, nous envisagerons les mesures qu'il convient de prendre.

D'ores et déjà, les premiers salons professionnels qui se tiennent en province se sont soldés par des réussites : je pense au salon du meuble, à Lyon, au salon de la mécanique de précision, à Besançon, à « Océanexpo », à Bordeaux.

Soyez assuré, monsieur le député, que nous encouragerons, par tous les moyens, d'autres initiatives. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SÉCURITÉ DES AVIONS GROS PORTEURS

M. le président. La parole est à M. Ferretti.

M. Henri Ferretti. Monsieur le ministre des transports, à la suite du très grave accident survenu à un DC 10, à Chicago, l'administration américaine a notamment décidé d'interdire de vol les DC 10. Cette mesure est tout à fait justifiée.

Mais, pendant plusieurs heures, à la suite de ce qu'on a appelé une confusion, on a laissé croire que cette mesure frappait également les Airbus.

Il y a quelques jours, l'administration fédérale de l'aéronautique a ordonné, fort légitimement, une série d'inspections des réacteurs d'avions gros porteurs américains mais, sans doute pour faire bonne mesure, y a ajouté l'Airbus.

En raison de la convergence de ces informations, on peut craindre que l'administration américaine n'ait la volonté délibérée de jeter la suspicion sur l'Airbus. Cette suspicion s'expliquerait notamment par les performances de cet appareil et sa bonne commercialisation, qui est de nature à inquiéter les constructeurs américains. Cette analyse est d'autant plus fondée que, naguère, la même administration, pourtant si prompt à se faire le chantre du libéralisme commercial, avait pris des mesures juridico-administratives dont l'objet était aussi de retarder au maximum l'arrivée dans le ciel américain d'un appareil susceptible de concurrencer les constructeurs américains.

Ma question est simple : oui ou non l'Airbus possède-t-il les certificats de conformité aux normes de sécurité internationale ? Si tel est le cas, comme je le présume, quelles seront les réactions du Gouvernement français devant l'attitude de l'administration américaine ?

M. Pierre Mauger. Il aurait fallu parler de « rétorsion » et non de « réaction ».

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, votre question appelle une réponse en deux parties.

En premier lieu, je vous indique que l'Airbus 300 a d'abord été certifié en France et en Allemagne fédérale, pays qui ont conçu cet avion. Cette certification européenne s'est effectuée sur la base de la réglementation américaine, qui est appliquée normalement à des appareils de ce type. Il ne faut pas oublier que jusqu'à l'apparition de l'Airbus tous les avions gros porteurs étaient construits aux Etats-Unis, mais aussi en tenant compte de conditions complémentaires établies conjointement par les autorités françaises et allemandes.

Cet ensemble réglementaire est plus sévère et plus précis que la réglementation appliquée par l'administration américaine aux autres avions gros porteurs. Généralement, les Américains se satisfont des exigences nationales. Or les nôtres sont les plus rigoureuses des exigences internationales.

Voilà sur le premier point.

Par ailleurs, dix minutes après l'annonce par la télévision d'une éventuelle suspension de vol de l'Airbus, j'ai immédiatement réagi. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Hector Rolland. Bravo !

M. le ministre des transports. Le conseiller technique qui se trouve en permanence à Washington s'est rendu à la F.A.A. — Federal Aviation Agency — et, au terme de deux heures de discussions, il a été convenu de considérer qu'il y avait eu une erreur : des regrets ont été exprimés par l'administration américaine et un communiqué a été diffusé pour préciser que l'Airbus n'était pas concerné par la décision appliquée aux DC 10.

On peut tirer une conclusion de ces événements et de ce qui a suivi.

L'administration fédérale américaine jouit dans le monde d'une très grande autorité qui s'appuie, ou qui s'appuyait, sur le fait que tous les gros porteurs utilisés étaient américains. Ce qui s'est passé depuis quinze jours montre qu'il faut certainement être très chatouilleux sur le plan de la sécurité.

Les décisions annulées, reprises, puis annulées à nouveau laissent une impression de flou. Quoi qu'il en soit, on peut en conclure que certaines compagnies américaines n'appliquent pas les normes de vérification exigées par les constructeurs, ce qui n'est pas le cas en Europe. Par ailleurs, face aux décisions de la F.A.A., les pays européens adopteront une attitude réservée. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

DÉFICIT BUDGÉTAIRE

M. le président. La parole est à M. Druon.

M. Maurice Druon. Monsieur le Premier ministre, en décembre dernier, le Parlement a voté le budget de 1979, lequel prévoyait un déficit accepté de quinze milliards de francs. Or, à la fin du premier trimestre, le solde d'exécution du budget était déficitaire de vingt-quatre milliards de francs.

Puis la presse, tout récemment — mais la nouvelle a quelque peu disparu sous le brouhaha électoral — a annoncé que le découvert pourrait s'élever à la fin de l'année à quarante milliards de francs, et même atteindre vraisemblablement un chiffre supérieur.

L'écart considérable entre les prévisions gouvernementales et ces informations, officielles, d'une part, non officielles, d'autre part, est de nature à susciter de graves inquiétudes.

D'autant plus que le 31 mai dernier, à La Baule, vous avez déclaré que nous ne connaîtrions pas « l'amélioration de la conjoncture que tout laissait espérer au début de cette année. Nous aurons — avez-vous ajouté — moins de ressources disponibles pour la consommation, pour le budget, pour notre politique sociale ».

La brusque disparition de ce facteur d'espérance qui entrainait dans les estimations des experts n'est pas de nature non plus à nous rassurer.

Alors, ne convient-il pas, pour le bien général, que le Gouvernement informe le Parlement sur la situation véritable, et en serrant celle-ci de plus près que ne le fait le récent rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques ?

En d'autres termes, la France avance-t-elle dans un brouillard budgétaire ou bien pouvez-vous nous indiquer, monsieur le Premier ministre, vers quel déficit réel nous allons pour cette année ? (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Avant de répondre sur le fond à la question, monsieur le député, il conviendrait de se mettre d'accord sur les chiffres avancés.

Il est exact — et sur ce point il n'y a pas de contestation — que le budget pour 1979 a été proposé, puis voté par le Parlement avec un déficit initial de quinze milliards de francs.

Il est non moins exact qu'à l'issue du premier trimestre le déficit s'établissait à 23,86 milliards de francs, ce qui n'est pas surprenant compte tenu des variations saisonnières qui caractérisent la gestion d'un budget national qui approche 500 milliards.

Enfin, le chiffre de 40 milliards que vous avez cité a été avancé par certains organes de presse, mais il ne trouve nullement sa source dans les prévisions gouvernementales. Il résulte, scabieusement, d'une confusion avec les besoins de financement des administrations publiques, tels qu'ils ressortent des derniers comptes de la nation. En termes de comptabilité nationale, ces évaluations concernent non seulement le budget de l'Etat, mais aussi ceux des collectivités locales et de la sécurité sociale.

Ces précisions étant données, monsieur Druon, je dirai quelques mots sur le fond du problème, pour ne pas vous laisser sur votre soif.

Lorsque j'ai présenté le projet de loi de règlement pour 1977 devant l'Assemblée nationale — cela ne vous a sûrement pas échappé — j'ai indiqué que, d'après les prévisions les plus récentes, le déficit serait du même ordre de grandeur en 1979 qu'en 1978. Je ne puis en dire davantage de bonne foi. Il n'est pas techniquement possible de donner, dès à présent, un chiffre définitif pour l'exécution du budget de 1979, parce que certains comptes vont encore évoluer. Je pense, par exemple, au compte d'avances aux collectivités locales, qui est toujours présenté en équilibre dans la loi de finances initiale mais présente une charge de fin d'exercice. Je pense aussi au compte de pertes et bénéfices de change qui retrace les mouvements des monnaies sans que cela puisse être évalué par avance, aux reports de crédit, ainsi qu'aux fonds de concours, etc., à tout ce qui fait qu'un budget national est vivant.

Pour les recettes, je ferai observer que l'exécution du présent budget montre que nos prévisions ont été bonnes, puisqu'on note même actuellement un léger excédent par rapport aux prévisions.

Quant aux dépenses, elles sont dominées par des facteurs dont nous n'avons pas la maîtrise. Il s'agit, d'une part, des incertitudes internationales qui pèsent sur le fonctionnement même de notre économie, et, d'autre part, des actions conjoncturelles que le Gouvernement pourrait décider d'entreprendre pour l'emploi, pour l'investissement ou dans tout autre domaine où l'évolution de la situation l'imposerait.

Je terminerai en mettant en évidence un fait qui, semble-t-il, est passé relativement inaperçu. En effet, pour la première fois depuis 1974, il n'y a pas eu, cette année, de collectif de printemps. Cela montre bien que les prévisions n'étaient peut-être pas aussi mauvaises que certains voudraient le laisser entendre.

En tout état de cause, je puis vous donner l'assurance, monsieur le député, que nous ne sommes nullement dans le brouillard. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

DECLARATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE BRUXELLES SUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

M. le président. La parole est à M. Tourrain.

M. Raymond Tourrain. Monsieur le Premier ministre, nous ne sommes pas le mercredi des Cendres. Celles de la dernière consultation électorale sont en train de refroidir, et j'aurais mauvaise grâce à souffler sur des braises encore chaudes. (*Mouvements divers.*)

Cependant, vous avez pu lire comme moi, dans le journal *Le Monde* du 12 juin, une déclaration que M. Cheysson a faite à l'issue du scrutin de dimanche dernier. Ce haut fonctionnaire, l'un des deux qui sont désignés par notre Gouvernement pour siéger à la Commission de Bruxelles et y représenter la France, s'est cru autorisé à critiquer la participation électorale en Grande-Bretagne et le choix politique des électeurs de ce pays, à déplorer le mauvais score réalisé au niveau européen par les socialistes, à mettre en cause l'attitude et l'action d'un parti et d'un mouvement politique français, à pleurer l'échec d'un candidat d'un parti auquel ce même haut fonctionnaire avait, il y a quelque temps, apporté publiquement son soutien.

Monsieur le Premier ministre, ne jugez-vous pas inconvénient l'attitude de ce commissaire chargé de la politique de la Communauté...

M. Pierre Mauger. Il faut le rappeler !

M. Hector Rolland. Démission !

M. Raymond Tourrain. ... de ce haut fonctionnaire dont on ne nie pas les qualités qui sont reconnues par beaucoup ?

Cette immixtion dans les affaires de politique intérieure de nos partenaires et de notre pays n'est-elle pas déjà l'un des signes d'un débordement dangereux des compétences des commissaires de Bruxelles ?

Ne serait-il pas opportun, à cette occasion, que le Gouvernement français rappelle à ce haut fonctionnaire la nécessité de se limiter à l'exercice de sa charge, au demeurant déjà fort lourde, et affirme que le devoir de réserve s'impose autant aux fonctionnaires qui sont désignés pour travailler dans les organes de la Communauté, qu'à ceux qui servent l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Démission ! Démission !

M. le président. La parole est à M. secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je rappellerai deux règles fort simples.

La première, c'est que les membres des organes de la Communauté européenne, et a fortiori de la commission, doivent s'abstenir, dans l'exercice de leurs fonctions, de tout acte contraire à l'esprit dans lequel ces organes ont été créés.

La seconde règle, c'est qu'il est normal que les institutions de la Communauté européenne travaillent en toute indépendance.

Au-delà de ces règles générales, vous avez fait allusion, monsieur le député, à un cas particulier.

Je dois d'abord rappeler que les membres de la Commission européenne ne sont pas les représentants de tel ou tel gouvernement.

M. Marc Lauriol. C'est bien nous qui les désignons !

M. Pierre Mauger. Qui les envoie à Bruxelles ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Ce ne sont même pas de hauts fonctionnaires. Ils sont maintenant membres de la Commission qui, je le précise, n'est certainement pas engagée par les propos qui viennent d'être évoqués.

M. Marc Lauriol. Peut-être, mais ils nous gênent !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. En tout cas, il est certain qu'ils n'engagent pas le Gouvernement français, et ils ne doivent donc pas inquiéter le Parlement. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre-Charles Krieg. Encore heureux !

M. Marc Lauriol. C'est inacceptable !

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le président. La parole est à M. Krieg.

M. Pierre-Charles Krieg. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et a trait à l'ordre du jour du Parlement.

Le 31 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi de M. Foyer tendant à créer des délégations parlementaires pour les Communautés européennes, afin de permettre à l'Assemblée nationale et au Sénat d'exercer leur contrôle sur certaines activités à caractère européen.

Depuis lors, les Français ont élu leurs représentants à l'Assemblée des communautés qui doit se réunir le 17 juillet prochain.

Or l'ordre du jour du Sénat semble si chargé qu'on peut se demander quand il pourra examiner en première lecture le texte voté par l'Assemblée nationale. Pourtant, l'adoption de ce texte revêt une certaine urgence si l'on veut que la proposition de M. Jean Foyer puisse être pleinement efficace. Je souhaiterais donc recevoir sur ce point une réponse rassurante. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Et surtout une réponse précise !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai, dès hier, envisagé, au cours de la conférence des présidents, le retour de ce texte devant l'Assemblée nationale. Certes, aucune date n'a été fixée puisque l'inscription des textes à lieu de semaine en semaine, mais, dans le cadre des prévisions que je fais à la demande du président et des membres de la conférence, j'ai annoncé l'éventualité du retour de ce texte devant l'Assemblée avant la fin de la session.

La proposition de loi que vous venez d'évoquer est donc très présente dans les préoccupations du Gouvernement. M. le ministre des affaires étrangères doit défendre prochainement devant le Sénat le projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des communautés européennes et l'examen de la proposition de M. Foyer pourra sans doute avoir lieu à la même date. C'est en tout cas ce que je proposerai demain à la conférence des présidents du Sénat qui fixera le jour où la Haute Assemblée étudiera ces textes. Leur examen conjoint me paraît logique.

Vous pouvez être assuré, monsieur le député, que le Gouvernement souhaite que le Parlement soit en mesure d'adopter avant la fin de la session cette proposition de loi qui ne suscite aucune réserve de notre part.

M. le président. Nous en venons aux questions de l'opposition et, d'abord, à celles du groupe communiste.

ATTRIBUTION DE BILLETS DE CONGÉS PAYÉS AUX CHÔMEURS

M. le président. La parole est à M. Le Meur.

M. Daniel Le Meur. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et de la participation.

Cette année encore, les difficultés économiques rencontrées par la majorité de la population empêcheront des millions de Français de partir en vacances.

Parmi ceux-ci, on trouvera des chômeurs qui sont déjà durement pénalisés en étant privés de travail. Le droit aux vacances existe aussi pour eux.

Or, actuellement, le billet S.N.C.F. de congés payés est réservé aux travailleurs salariés effectivement en activité au moment de leurs congés payés.

Aussi, en privant les chômeurs de la possibilité de bénéficier de la réduction de 30 p. 100 pour le départ en vacances, c'est parfois, lorsque le chômeur est le chef de famille et que sa femme ne travaille pas, l'ensemble de la famille qui est pénalisée.

Par ailleurs, la mesure d'extension aux préretraités du bénéfice des billets populaires annuels consentis aux retraités a déjà fait l'objet d'un accord de principe, mais des conclusions gouvernementales se font attendre depuis des mois, alors que les premiers grands départs en vacances d'été sont imminents.

Le Gouvernement est-il décidé à accorder aux chômeurs la réduction de 30 p. 100 sur le billet S.N.C.F. de congés payés, et que compte-t-il faire pour que les dispositions visant à étendre aux préretraités le bénéfice du billet annuel de congé à tarif réduit soient immédiatement mises en vigueur ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. La convention qui lie l'Etat à la S.N.C.F., établie au mois d'août 1937, prévoit que tout allègement de tarif doit être compensé par une subvention budgétaire. C'est ainsi que, l'an passé, en contrepartie de divers tarifs réduits, l'Etat a versé à la S.N.C.F. 520 millions de francs.

La législation sociale qui a été mise au point au fil des ans, en 1936 avec le billet populaire de congé, en 1950 avec une extension du billet populaire annuel, dont les dispositions étaient d'ailleurs encore étendues en 1963 à d'autres catégories sociales, a conduit l'Etat à verser en compensation à la S.N.C.F., au titre de l'année 1978, 180 millions de francs pour cinq millions de billets à tarif réduit. Dans le projet de budget pour 1979 que j'ai défendu devant l'Assemblée et qui a été adopté, 185 millions de francs de subventions de compensation ont été votés.

Mais la S.N.C.F. ne peut intervenir que dans le cadre de cette somme, en respectant les textes législatifs en vigueur. Comme à ma connaissance aucune proposition de loi n'a été déposée et n'a donc de chance d'être votée avant la fin de la session, il faudra s'en tenir aux textes existants.

Toutefois, un léger assouplissement permet de donner satisfaction à certaines catégories. En particulier, lorsque le conjoint d'une personne victime du chômage, travaille, cette personne peut bénéficier du tarif réduit. D'autre part, la S.N.C.F. offre, pour certains tarifs commerciaux, des réductions non négligeables, voisines de celle que vous évoquiez.

Toujours est-il que la S.N.C.F. a reçu de l'Etat, grâce au Parlement qui l'a votée, une somme de 185 millions de francs qu'elle doit utiliser en fonction des textes législatifs qui ont été adoptés en 1936, 1950 et 1963.

Il n'y a pas d'autre possibilité d'assouplissement que celles que je vous ai signalées.

M. Guy Ducoloné. Vous pouviez en prendre l'initiative !

TARIFS DES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Le 1^{er} juillet va intervenir, à l'initiative de votre Gouvernement, une très importante majoration des tarifs voyageurs de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.

Pour plus de 1 400 000 usagers d'Ile-de-France qui utilisent quotidiennement la carte orange, l'augmentation sera de 22 p. 100 soit, pour le plus grand nombre, 175 francs au lieu de 144 francs. Simultanément, le ticket de métro augmentera de 20 p. 100.

Sans parler de l'injustice flagrante que recouvre la différence établie entre les usagers de Paris et les banlieusards, ces mesures, venant s'ajouter à toute une série de hausses et à l'augmentation découlant de la libération des loyers prévue à la même date, ont de quoi alarmer les familles déjà durement touchées par les multiples effets de la crise.

Cette augmentation, quoi que vous en disiez, anticipe en quelque sorte sur la mise en application des projets qui consistent à désengager l'Etat de sa responsabilité à l'égard du service public et à faire supporter complètement les charges considérables impliquées par dix-huit millions de déplacements quotidiens par les usagers et les collectivités locales.

L'objectif est-il de faire passer la participation des usagers au coût de leur transport de 33 p. 100 actuellement à 40 p. 100 ? Est-ce ainsi que votre Gouvernement conçoit l'objectif de « rechercher les moyens de financer le développement des transports et de les rendre plus attrayants », selon le vœu — vœu pieux — exprimé récemment par M. le commissaire général du plan ?

Quand la prime de transport, fixée à 23 francs il y a environ dix ans, sera-t-elle réévaluée ?

Enfin, que pensez-vous des méthodes qui accentuent l'insécurité, consistant à déployer des forces de police accompagnées de chiens, prétendument pour surprendre les resquilleurs, comme cela s'est produit ce matin à la gare Saint-Lazare, alors que votre politique d'austérité tous azimuts a littéralement vidé de leur personnel les stations de métro ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Madame le député, j'ai eu l'occasion, il y a quinze jours, de répondre à une question identique d'un membre de votre groupe, M. Montdargent. Les précisions que je vous donnerai seront donc la répétition de celles que je lui ai fournies.

Il faut savoir qu'actuellement, dans la région parisienne, l'utilisateur des transports en commun paie 34 p. 100 de son billet. L'employeur et le contribuable supportent la différence.

Il existe dans ce domaine une différence considérable entre villes. J'ai eu, par exemple, l'occasion d'indiquer que le prix du ticket de métro était, en moyenne, de 2,20 francs à Marseille alors que le ticket acheté en carnet ne coûte que 1,25 franc à Paris. Il est très supérieur dans d'autres capitales comme Tokyo ou Londres, ou dans une ville comme New York.

Le syndicat des transports parisiens se trouve face à un problème d'équilibre budgétaire. Il peut, pour le résoudre, soit faire appel à l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables, soit améliorer sa gestion, soit demander un effort à l'usager. En dépit des augmentations prévues, le billet de métro parisien restera le moins cher de France et même du monde pour des métropoles comparables.

Ma réponse, madame, je le conçois parfaitement, ne vous satisfera pas. Vous préféreriez que le contribuable paie à la place de l'usager.

Mme Paulette Fost. Pas du tout !

M. le ministre des transports. Mais je vous ferai remarquer que vous n'avez jamais voté le budget. Vous êtes mal fondée, dans ces conditions, à exiger que l'Etat fasse davantage ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

USINE VALLOUREC A BESSÈGES

M. le président. La parole est à Mme Horvath.

Mme Adrienne Horvath. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

L'usine Vallourec implantée à Bessèges, dans le Gard, produit des tubes d'acier soudés, de petit diamètre. Près de 400 emplois ont disparu depuis une quinzaine d'années dans cette unité industrielle. Le 8 janvier dernier, prétextant la non-rentabilité, la direction a annoncé cinquante licenciements qui, paraît-il, sont nécessaires pour la survie de l'entreprise.

La cause de la dégradation du potentiel industriel de Bessèges, c'est la politique de redéploiement conforme aux décisions prises à Bruxelles. Vallourec fabrique des tubes à l'étranger, en Italie et en Espagne notamment. Par ailleurs, le regroupement de Vallourec et de la société belge Cockerill a pour objectif de liquider le secteur « tubes » à Bessèges. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser trois questions.

Quelles sont les sommes reçues par Paribas, dont Vallourec est une filiale par l'intermédiaire de Denain-Nord-Est-Longwy ?

Quelle utilisation a été faite de ces fonds ?

Quelles mesures comptez-vous prendre afin que les travailleurs de Vallourec-Bessèges soient à l'abri de toute atteinte à leur droit au travail et puissent continuer à produire dans de meilleures conditions techniques, avec de meilleurs salaires ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Madame le député, je ne crois pas qu'on puisse éviter que les fabrications industrielles subissent des variations.

Il se trouve que l'établissement que possède le groupe Vallourec à Bessèges, qui emploie quelque 400 salariés et dont la capacité de production est de 5 000 tonnes par mois, produit des tubes, et que d'autres producteurs de tubes existent en France et à l'étranger. Il résulte de cette situation une certaine concurrence.

Le Gouvernement s'est efforcé de maintenir cette concurrence dans des limites correctes en demandant, à plusieurs reprises, l'application des règles instituées par la Communauté. Une procédure de déclaration d'importation a été instaurée le 5 février 1978 pour les produits en provenance des pays extérieurs à la Communauté, en particulier de l'Espagne qui était, en l'occurrence, le principal pays concurrent.

Des plaintes pour dumping ont été déposées par la chambre des fabricants de tubes. Ces plaintes, vous le savez, doivent être déposées par les industriels et sont appuyées par les gouvernements. C'est ce qui a été fait. Elles ont conduit, le 27 juin 1978, à un engagement des principaux fabricants espagnols de tubes d'acier soudés minces de relever très sensiblement leurs prix.

Des mesures ont également été prises à l'encontre de certaines importations roumaines.

Enfin, des négociations menées entre industriels de la Communauté et industriels espagnols sur le secteur des tubes sans soudure ont débouché sur un accord de modération des importations espagnoles.

Bien entendu, toutes ces dispositions ne peuvent pas empêcher une évolution industrielle de se produire. Mais il semble qu'elles aient permis d'en limiter, autant qu'il était possible, la rapidité.

Le problème, tel qu'il se pose aujourd'hui à l'usine de Bessèges, porte, à ma connaissance, sur la suppression de quarante emplois. On peut le regretter. Quoi qu'il en soit, le dossier est actuellement devant l'inspection du travail, qui devra statuer.

Je tiens simplement à souligner que, sur les quarante personnes concernées, dix d'entre elles peuvent, en raison de leur âge, être mises en préretraite, et que, pour toutes les autres, des propositions de mutations au sein même de la société ont été faites.

Voilà, madame le député, à quoi se résume, à ma connaissance, le problème que vous venez de poser.

VENTE DE L'ENTREPRISE EUROTUNGSTÈNE A UN GROUPE SUÉDOIS

M. le président. La parole est à M. Maisonnat.

M. Louis Maisonnat. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

La direction du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann vient de faire connaître sa décision de céder au groupe suédois Sandvik 80 p. 100 du capital d'Eurotungstène, seule entreprise française produisant des aciers spéciaux et métaux durs incorporant du tungstène, tous produits utilisés par l'industrie de l'armement.

Si ces dispositions devaient entrer en vigueur, elles aboutiraient à la prise de contrôle par un groupe étranger d'un potentiel de recherche considérable et de l'essentiel de nos capacités de production dans un secteur vital pour l'indépendance nationale. De plus, elles ne manqueraient pas d'entraîner la suppression d'emploi, en particulier à l'usine de Grenoble comme le laissent présager les informations qui ont été communiquées au comité central d'entreprise.

Le Gouvernement laissera-t-il brader une fois encore notre indépendance et notre capacité de production ?

L'accord ne pouvant se concrétiser qu'avec votre autorisation, je vous demande, monsieur le ministre, d'une part, de refuser qu'Eurotungstène soit vendu à l'étranger, d'autre part, de faire en sorte que des dispositions soient prises pour garantir l'emploi des travailleurs qui, eux, sont déterminés à s'opposer à ce mauvais coup. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, le Gouvernement prendra position lorsqu'une demande d'autorisation aura été déposée.

M. Guy Ducoloné. Surtout, ne vous engagez pas !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

MAGISTRATS SYNDIQUÉS

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Le Mal français ? Décidément, vous en êtes, monsieur le garde des sceaux, l'un des principaux responsables ! Vous êtes un homme dangereux (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs de la majorité.) très dangereux pour nos libertés.

A la suite de la grève de la faim entamée par les condamnés du 23 mars, je vous ai interrogé ce matin, par question écrite, sur les inacceptables conditions de détention de ces condamnés et j'attends une réponse rapide.

M. Antoine Gissinger. Faut-il leur donner la Légion d'honneur ? (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Joxe. Je ne sais si mon interpellateur porte la Légion d'honneur, mais j'en connais qui, en ce moment, hésitent à la porter ! (Vives protestations sur les bancs de la majorité.)

M. Pierre-Charles Krieg. Ces propos sont scandaleux !

M. Pierre Joxe. Comme vous accumulez les abus, monsieur Peyrefitte, ma question de cet après-midi porte sur un autre objet.

Vous avez déclaré publiquement à Amiens, visant les syndicalistes, que les magistrats « qui montent sur les tréteaux ne sont pas qualifiés pour avoir des postes de président de juridiction ». Voulez-vous dire par là qu'un magistrat n'a pas vocation à l'avancement s'il critique les conditions actuelles de fonctionnement du service public de la justice ?

En visant ses syndicats, vous portez une nouvelle atteinte à la magistrature de notre pays. Vous la souhaitez obéissante, vous confondez service public et service du pouvoir.

Voici ma question : niez-vous aux magistrats syndiqués le droit de faire connaître leurs positions ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur Joxe, votre interpellation polémique ne justifierait pas que je relève tous ses termes si elle n'en comportait un que je ne peux laisser passer.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. le garde des sceaux. Ce que vous avez dit sur la Légion d'honneur est inadmissible. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Bien que le fond même de notre question soit moins scandaleux que votre remarque sur notre premier ordre national, je ne vous cacherais pas que je suis très étonné que vous me l'ayez posée. Vous avez fait état de déclarations aux termes desquelles j'interdirais, en quelque sorte, aux magistrats d'exercer des fonctions syndicales. C'est absurde ! Je n'ai jamais rien dit de tel.

Au cours d'une conférence de presse que j'ai effectivement tenue à Amiens il y a une quinzaine de jours, j'ai été interrogé à propos de l'affaire, déjà lointaine, de ce magistrat du parquet qui, en robe et à l'audience, s'était livré à des attaques inadmissibles contre un avis rendu par la cour d'appel de Paris et contre la décision consécutive du Gouvernement français. Ce magistrat a été sanctionné. N'en parlons plus. Tout le monde admet aujourd'hui qu'il a eu tort, selon l'expression que vous avez employée, de « monter sur les tréteaux », et surtout à l'audience. Un point c'est tout. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

On aurait peut-être pu imaginer, il y a une dizaine d'années, que les magistrats, se devant plus que quiconque de défendre et de respecter l'indépendance et le crédit de la justice qui

dépendent largement de leur comportement, n'exerceraient pas de fonctions syndicales ou ne les exerceraient que sous certaines conditions. On a peut-être oublié alors de poser ces conditions. Il reste que le libre exercice du syndicalisme dans la magistrature n'est pas, et ne sera pas, remis en cause. Simplement, il ne doit pas être contraire aux obligations fondamentales des magistrats, et en particulier à leur stricte obligation de réserve. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ COMEX

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le ministre de l'industrie, la Comex, société française dont le siège est à Marseille, est devenue en quelques années l'une des premières entreprises mondiales de travaux sous-marins. Elle connaît actuellement de très graves difficultés du fait de sa croissance très rapide et du protectionnisme sauvage pratiqué par les Etats-Unis d'Amérique.

Une société américaine, qui ne possède pas la technologie de pointe de la Comex, propose à celle-ci un accord qui lui permettrait, justement, de s'emparer de cette technologie.

La bonne solution consisterait à donner des instructions aux sociétés nationales sur lesquelles vous exercez une tutelle, en particulier aux sociétés Elf et Total, pour qu'elles aident la Comex. Si vous ne le faites pas, si vous ne donnez pas de réponse dans les jours qui viennent, des licenciements seront prononcés et l'avenir de cette entreprise pilote risque d'être définitivement compromis.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir me dire si vous comptez intervenir d'urgence en vue de trouver une solution à la situation d'une entreprise qui fait honneur à la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. La société Comex est une brillante entreprise française qui connaît actuellement des difficultés de gestion.

Elle a su occuper la première place dans son secteur d'activité grâce aux techniques de plongée qu'elle a mises au point et aux matériels qu'elle a développés. Elle fait honneur à nos couleurs et c'est pourquoi elle est chère à la France, à la région de Marseille, à ses parlementaires, à vous-même, monsieur Defferre et également à M. Gaudin qui m'a entretenu ce matin même de ses problèmes. (Sourires.)

Je puis vous assurer que le Gouvernement suit avec beaucoup d'attention cette affaire. La société Comex emploie 1900 personnes ; son chiffre d'affaires est de l'ordre de 520 millions de francs. C'est donc une entreprise importante. Le président de la société a étudié, avec une compagnie américaine, un accord qui, sous des apparences relativement attrayantes, permettrait peut-être de sauver l'emploi, mais pourrait dans l'avenir laisser peser une menace non seulement sur les décisions techniques de la société, mais également sur les personnels concernés. Nous sommes très attentifs à ce que la plus grande partie de l'entreprise ne passe pas sous le contrôle de l'étranger.

Aussi, à la suite de l'entretien avec le président de la société qui est venu, il y a quelques jours, m'exposer ce projet, j'ai mis à l'étude une solution qui permettrait de faire reprendre la compagnie par des actionnaires français. La difficulté de l'opération tient au fait qu'il faut non seulement faire reprendre le capital, mais également assurer le maximum de marchés à la société pour soutenir l'emploi. Ces deux préoccupations font actuellement l'objet des meilleurs soins de la part de l'administration.

J'espère qu'une solution pourra être trouvée dans un très court délai, mais je ne suis pas certain qu'elle résoudra la totalité des problèmes. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

REVENDEICATIONS DU PERSONNEL DE RENAULT-VÉHICULES INDUSTRIELS

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Depuis quinze jours, les 6 500 travailleurs de l'usine Renault-Véhicules industriels-Saviem de Blainville-sur-Orne sont en grève. Je rappelle que cette société connaît le chômage technique depuis des années. Cette action, qui fait suite à une semaine de lock-out et au licenciement abusif de neuf délégués syndicaux, est conduite par l'ensemble des syndicats qui demandent une augmentation de 350 francs afin de compenser en partie la perte du pouvoir d'achat ainsi que la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

En dépit d'une décision du tribunal de grande instance de Caen et de la volonté de dialogue manifestée par l'intersyndicale, la direction locale de R. V. I. n'a fait que des propositions dérisoires.

Compte tenu de cette situation, les syndicats demandent qu'une discussion s'ouvre au niveau national avec la direction générale de R. V. I. Une telle rencontre peut intervenir dans le cadre de la commission nationale de conciliation prévue par le code du travail — l'intersyndicale vous en a d'ailleurs demandé la saisine — mais elle peut avoir lieu immédiatement si la direction de R. V. I. en manifeste la volonté.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à tout mettre en œuvre pour que s'ouvre très rapidement une véritable négociation qui prendrait sérieusement en compte les revendications du personnel R.V.I.-Saviem ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre, du travail et de la participation. En effet, monsieur Mexandeau, depuis le 18 avril, à Blainville et à Giberville et depuis le 24 avril à Limoges, un conflit perturbe le fonctionnement des établissements Renault-Véhicules industriels, anciennement l'établissement Saviem. D'autres incidents avaient eu lieu précédemment dans les ateliers de Vénisieux, anciennement l'usine Berliet.

La situation de R. V. I. est bien connue. Ce producteur de poids lourds est affecté par une baisse très importante des commandes résultant à la fois de la conjoncture et d'une concurrence à part de tous les constructeurs européens. Renault-Véhicules industriels a même perdu de son importance sur le marché intérieur français, ses prix étant plus élevés que ceux de ses concurrents. Je rappelle d'ailleurs que la communauté urbaine de Brest a choisi de commander des autocars allemands.

M. Louis Mexandeau. Au Mans également !

M. le ministre du travail et de la participation. La direction de Renault-Véhicules industriels a donc dû alléger les structures de l'organisme, mais sans procéder à des licenciements brutaux. Elle a employé le système de la préretraite et l'incitation au départ avec reclassement. Cette situation a cependant créé un certain malaise exploité par les syndicats de l'entreprise qui ont choisi le moment où s'amorçait un redressement difficile pour déposer un lourd catalogue de revendications, à savoir l'augmentation générale des salaires de 350 francs par mois et la réduction immédiate de la durée du travail à trente-cinq heures par semaine sans réduction de salaire.

Des contacts facilités par mes services ont eu lieu à Caen et à Limoges. Contrairement à ce que vous prétendez, monsieur le député, des propositions ont été faites : l'octroi de primes variant entre 250 et 300 francs à Caen pour indemniser la perte due au chômage partiel de 1978 et la possibilité de récupération des heures de grève. Ces propositions non négligeables ont été rejetées par les syndicats.

En outre, la direction avait accordé des augmentations de salaire pour le premier semestre de 1979.

La grève s'est accompagnée d'occupations illégales de locaux par des éléments minoritaires. Le dernier vote sur l'occupation à Caen a donné 637 voix pour la poursuite du conflit sur 6 000 salariés. Malgré les ordonnances de référé prescrivant l'évacuation des locaux, la liberté du travail n'est pas assurée et des ouvriers qui voulaient reprendre le travail ont été molestés ce matin même à Blainville.

Je suis attentivement l'évolution du conflit qui compromet sérieusement — nous le regrettons tous — le redressement de R. V. I. Les syndicats des deux établissements m'ont saisi d'une demande de réunion de la commission nationale de conciliation. Je préfère les négociations directes, mais je fais étudier l'opportunité de la réunion de cette commission. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

GRÈVE DES TRAVAILLEURS DES ARSENAUX

M. le président. La parole est à M. Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Depuis le 15 mai dernier, les travailleurs des arsenaux, en particulier ceux d'Angoulême-Ruelle, sont en grève pour défendre leurs droits les plus légitimes.

A une question posée il y a plusieurs semaines par mon collègue M. Bapt, M. le ministre avait répondu : « Je vais négocier avec les syndicats. »

Quand comptez-vous personnellement recevoir les représentants de ces travailleurs en lutte pour engager avec eux de réelles négociations plutôt que d'organiser une rencontre se limitant à un simple échange de vues entre ces représentants et un de vos collaborateurs ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, M. le ministre de la défense me prie de l'excuser de ne pouvoir vous répondre, car il a dû se retirer à l'instant pour satisfaire à des obligations internationales.

Dès le 12 mai, avant que certains syndicats ne déclenchent les grèves, le ministre de la défense avait fait connaître que seraient organisées au mois de juin, c'est-à-dire ce mois-ci, des réunions pour examiner les conditions de rémunération et les modalités de travail des ouvriers des arsenaux au cours de la période qui s'étendra du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.

Depuis, des incidents regrettables se sont produits, le 25 mai, à l'arsenal de Cherbourg.

M. Louis Darinot. A qui la faute ?

M. Louis Mexandeau. Vous laissez pourrir les conflits !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Des actes de sabotage ont été commis, ainsi que des agressions contre les personnels, cadres et ouvriers, non grévistes, ce qui est injustifiable.

M. Louis Darinot. Non !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. De tels incidents ne se sont pas renouvelés et j'espère, monsieur Darinot, qu'en votre qualité de député de Cherbourg, vous avez contribué à cet apaisement.

M. Louis Darinot. Sans doute !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Le ministre de la défense a fixé au 19 juin, à quatorze heures, c'est-à-dire dans six jours, la date des réunions prévues. Il ne peut être préjugé des décisions qui pourraient intervenir à la suite de ces réunions, car ce serait les considérer comme inutiles.

M. Charles Hernu. Ce n'est pas le ministre qui recevra les représentants du personnel !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Mais, monsieur Boucheron, puisque vous avez eu l'amabilité de poser une question au Gouvernement, je tiens, dans un souci de courtoisie à votre égard, à vous rassurer sur-le-champ.

J'ai sous les yeux le tableau récapitulatif des mouvements de grève et je note que les effectifs de grévistes dans les arsenaux, qui ont considérablement varié, n'ont que rarement atteint 50 p. 100.

M. Jean-Michel Boucheron. Plus à Angoulême !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. En revanche, ils sont descendus bien souvent à 2,7 p. 100.

Dans les services, le pourcentage des grévistes a atteint parfois 9 p. 100 — ce qui est important, bien sûr — mais s'est tenu la plupart du temps au voisinage de zéro. Ainsi, tous personnels confondus, l'effectif des grévistes a varié, selon les jours, entre 2 et 29 p. 100.

Je vous ai cité ces chiffres, non par ironie (sourires), mais pour vous rassurer afin que ne se manifeste aucun excès ni aucune imprudence dans l'intérêt tout à fait légitime que vous portez à ces personnels. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

APPROVISIONNEMENT PÉTROLIER

M. le président. Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Compte tenu de la situation de l'approvisionnement pétrolier et du maintien de l'attitude des Etats-Unis, les Français vont être confrontés à un problème d'approvisionnement pour l'hiver prochain.

Cette situation se résoudra-t-elle par une augmentation des prix — peut-on la prévoir pour les six mois à venir ? — ou par un rationnement des produits pétroliers, en particulier du fuel domestique ?

Le rationnement ne semble pas inévitable. Dans ces conditions, comment réaliser les économies d'énergie que vous préconisez et que nous estimons indispensables ?

Des millions de Français s'interrogent sur ce point. Je suis convaincu que mes collègues parlementaires peuvent témoigner que nos concitoyens expriment leur inquiétude à cet égard. Je serais heureux si vous pouviez nous apporter une réponse que je sais par avance délicate. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, le problème de l'approvisionnement pétrolier se pose au niveau international. Par conséquent l'action fondamentale pour faire face à cette situation doit être conduite au plan international, ce que fait le Gouvernement.

Je vous rappellerai les contacts récents qui ont eu lieu tant avec les pays consommateurs qu'avec les pays producteurs ainsi que le calendrier. Le conseil des ministres de l'énergie de la Communauté européenne se tiendra le 18 juin, le sommet européen les 21 et 22, la réunion de l'O. P. E. P. le 26, le sommet de Tokyo les 28 et 29. Un certain nombre de réunions et de contacts se dérouleront également dans différents endroits. Tout cela indique que la situation actuelle est extrêmement évolutive.

Comment se situe notre approvisionnement ? Nous sommes entrés dans la crise provoquée par l'Iran avec des stocks légèrement inférieurs à ceux qui étaient enregistrés à l'entrée de l'hiver en raison du blocage des ports par la grève de la marine marchande. Malgré cette difficulté, l'hiver s'est déroulé dans des conditions que l'on peut considérer comme satisfaisantes pour l'économie française et les consommateurs.

En effet, toute hausse spéculative des prix sur le marché français a pu être évitée et par conséquent l'économie française a été pénalisée au minimum. Nos stocks de réserve n'ont été écornés que d'un jour et demi à la fin de la période et les difficultés au niveau des consommateurs n'ont été perceptibles que par des dérèglements dans les circuits de distribution qui s'approvisionnaient sur le marché de Rotterdam qui, l'année dernière, était un Eldorado pour les importateurs !

L'approvisionnement est approximativement connu jusqu'à la première partie de l'hiver. Il sera donc normal pour l'été. En revanche, nous ne sommes pas encore en mesure de l'évaluer pour l'hiver. La situation étant très évolutive, des perspectives pourront être dégagées après les réunions dont je viens de parler. Mais la situation réelle ne sera connue que vers le mois de septembre ou d'octobre.

Quelle attitude devons-nous prendre face à cette situation ?

Pour de multiples raisons que j'ai eu l'honneur d'exposer dans cet hémicycle, le rationnement de l'essence serait une erreur fondamentale. En effet, avant même de créer une quelconque économie, il susciterait immédiatement le mécontentement de 50 p. 100 des Français et il provoquerait une surconsommation due à des stockages de précaution et l'apparition de circuits de marché noir. Par conséquent, le Gouvernement n'y songe pas.

En revanche, un train important de mesures d'économie d'énergie doit être lancé. Le Gouvernement les mettra définitivement au point ces prochains jours et les examinera au cours du conseil des ministres de la semaine prochaine. Leur annonce est donc imminente.

Mais je tiens à appeler votre attention sur le fait que le Gouvernement devra éviter deux erreurs : prendre des mesures excessivement contraignantes ce qui placerait l'économie française en difficulté, alors que, vous le concevez, elle n'en a pas besoin ; ne pas prendre les dispositions appropriées aux perspectives de notre approvisionnement ce qui pourrait être considéré comme de l'imprévoyance.

Le Gouvernement s'efforce de suivre l'évolution de la situation avec la plus grande vigilance afin d'assurer l'équilibre entre les deux attitudes que je viens de mentionner. (*Applaudissements sur quelques bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 4 —

HAUTE COUR DE JUSTICE

Troisième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant.

M. le président. L'ordre du jour appelle le troisième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice, en remplacement de M. Bernard Reymond, nommé membre du Gouvernement.

Ce scrutin va se dérouler dans les salles voisines de la salle des séances.

Je n'ai reçu qu'une seule candidature qui a été affichée, celle de M. Loïc Bouvard.

Je rappelle que le scrutin est secret et que la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise à chaque tour de scrutin.

Des bulletins imprimés sont à la disposition de nos collègues. Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Seuls sont valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant pas plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Je prie Mme et MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote.

Je vais maintenant tirer au sort les noms de quatre de nos collègues qui procéderont à l'émargement de la liste des votants.

Sont désignés :

M. Manet, M. Bolo, M. Rolland, M. Bisson.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Il sera clos à dix-sept heures dix.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de M. Guy Bêche.)

PRESIDENCE DE M. GUY BECHE,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

PREPARATION DU VIII^e PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n^{os} 1055, 1117, 1108, 1112).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Compte tenu du nombre des orateurs restant inscrits, j'invite chacun d'eux à respecter strictement le temps de parole qui lui a été imparti.

La parole est à M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, mesdames, messieurs, lors du débat sur l'adaptation du VII^e Plan, au cours de la session précédente, je m'étais félicité que le Parlement eût à connaître de ce texte, alors même que certains membres de notre assemblée avaient fait montre d'une attitude plus réservée.

Nous étions alors en face d'un projet de loi d'une nature exceptionnelle en ce sens qu'il résultait d'une disposition législative de circonstance, liée à la difficulté, ressentie aussi bien par le Gouvernement que le Parlement, au début du VII^e Plan, à prendre des dispositions définitives pour une période de cinq ans.

Aujourd'hui, au contraire, nous sommes dans une phase de la procédure traditionnelle du Plan qui veut que les options soient soumises au Parlement avant que ne lui soit présenté, l'année suivante, le projet de loi portant approbation du Plan lui-même.

Aujourd'hui aussi, contrairement à ce que je ressentais il y a six mois, j'éprouve devant le projet qui nous est soumis — je me dois de le dire par simple souci d'honnêteté — un certain désenchantement, qui est d'ailleurs partagé par une partie de nos collègues.

A cet instant de mon propos, vous me permettrez sans doute, monsieur le président, une observation. Certes, il n'est pas coutume d'interrompre les travaux de l'Assemblée pendant que se déroule un scrutin dans les salles voisines de cet hémicycle. Mais est-ce une bonne image à donner de l'Assemblée nationale que de reprendre la discussion sur les options du VIII^e Plan devant cinq députés, un ministre au banc du Gouvernement et des tribunes bien remplies ? Quoi qu'il en soit, et avant de reprendre notre tête-à-tête, je crois devoir préciser qu'en ce moment même trois commissions sont réunies et qu'un vote a lieu pour désigner l'un de nos membres à la Haute Cour de justice. Je ne doute pas que mes collègues ici présents rendront fidèlement compte à leurs groupes des propos qui seront tenus à cette tribune.

Depuis la Libération et les débuts de la planification souple « à la française », mais surtout depuis le retour du général de Gaulle au pouvoir, la situation économique de notre pays a profondément évolué.

Il est évident que cette évolution s'est traduite notamment par une imbrication beaucoup plus grande de notre économie dans l'économie internationale et, en conséquence, par une sensibilité accrue à des phénomènes dont la maîtrise nous échappe.

Cette dépendance à l'égard de l'extérieur — et je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous êtes attentif à ce problème — n'est que la contrepartie de notre croissance. Entre le repliement sur l'hexagone et l'ouverture sur le monde, il ne fait pas de doute, cependant, que nous avons fait le bon choix.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la tâche des planificateurs — qu'il ne faut pas confondre avec les futurologues, auxquels ils ne s'apparentent que fort peu — soit devenue beaucoup plus délicate dès lors que le nombre de variables indépendantes des choix politiques nationaux se faisait plus important. Cet état de choses s'est encore trouvé aggravé par la tournure qu'ont pris certains événements et par le fait que la maîtrise de l'énergie échappe de plus en plus aux pays consommateurs.

Dans ce monde d'incertitudes aggravées, et malgré les difficultés supplémentaires qui en résultent pour effectuer des prévisions à moyen terme sérieuses, le glâs de la planification a-t-il sonné ?

M. le Premier ministre a donné son avis sur ce point, ainsi que M. le rapporteur général. Je ne dois pas, monsieur le ministre, que vous ne répondiez par la négative à cette question. Personnellement, je ne crois pas que le glâs de la planification ait sonné. Telle est pourtant la question que l'on peut être tenté de se poser lorsque l'on constate l'absence de toute projection centrale normative dans le rapport sur les options du VIII^e Plan.

Certes, la commission des finances a pu obtenir une projection centrale plus ou moins normative, établie vers le 20 février. Et, malgré la légèreté du fascicule, la densité des chiffres nous a intéressés, M. le rapporteur général, les membres de la commission et moi-même, qui ne suis, je le signale, ni passiste ni attardé.

Certes, il existe des travaux qui ont abouti à l'élaboration de projections tendanciennes — on ne peut pas venir dire le contraire devant l'Assemblée nationale et particulièrement devant la commission des finances — qui ont permis de dégager un certain

nombre de scénarios à l'horizon 1983, pour l'instant. Je sais également que d'autres recherches sont actuellement en cours qui portent cette fois sur le terme de 1985.

Je regrette cependant que les résultats de ces travaux n'aient pas été — pour les premiers d'entre eux, tout au moins — inclus dans le document dont nous débattons, à l'appui des options qui nous sont soumises après avoir été arrêtées par le Gouvernement. Cela aurait facilité la tâche du rapporteur général, des membres de la commission des finances et de leurs collaborateurs.

Nous savons dans quelles conditions le Gouvernement a arrêté ces propositions, mais, monsieur le ministre, relisez le long débat qui s'est instauré, au sein de la commission que j'ai l'honneur de présider, sur le très intéressant rapport présenté par M. leart après l'audition, qui a duré près de six heures, de M. le commissaire du Plan. Vous constaterez que le regret que j'exprime, loin de constituer un avis personnel, est très largement partagé.

Je formule également le souhait que, dans le rapport sur le VIII^e Plan lui-même, nous trouvions quelques indications sur ce que pourrait être la croissance de notre pays pendant la période quinquennale ouverte.

Ainsi, je ne pense sacrifier ni à un fêlicisme quelconque à l'égard des chiffres, ni à un attachement passiste, je viens de le rappeler, à une pratique dont le seul mérite serait d'avoir été, mais je manifeste la volonté de voir conserver à la planification sa véritable nature qui est celle de fixer un objectif global, reposant d'ailleurs sur des hypothèses explicitement formulées et exigeant, pour permettre la réalisation dans ce cadre d'un certain nombre d'objectifs secondaires qu'il nous faut connaître, l'acceptation de contraintes clairement admises parce que clairement exposées. Cela me semble de bonne méthode.

Au demeurant, monsieur le ministre — et à travers vous, c'est au Gouvernement tout entier que je m'adresse, car je sais que vous ne portez pas l'entière responsabilité de ce Plan, qui est une œuvre collective — n'y a-t-il pas de contradiction entre l'absence de toute évaluation du taux de croissance global et le chiffrage de ce que pourrait être le rythme de progression des dépenses sociales pendant la période 1981-1985 ?

Cette interrogation, déjà formulée par M. le rapporteur général et par plusieurs orateurs, nous ramène, que vous le vouliez ou non, mes chers collègues, à des évaluations chiffrées singulièrement préoccupantes, précisément parce que nous sommes à même d'en prendre la mesure.

Nous connaissons les éléments relatifs aux dépenses, au gage sur lequel elles reposent et au taux d'expansion, qui devrait se situer entre 3 et 3,7 p. 100 par an. Un quotidien a longuement traité ce sujet, dont il a même fait sa manchette, mais nous ne disposons que d'appréciations partielles qui ne tiennent pas compte de ce que l'on appelle « les correctifs optimistes ».

Qu'il s'agisse, monsieur le ministre, des dépenses d'assurance maladie, des dépenses d'assurance vieillesse ou des dépenses d'indemnisation contre le chômage, l'avenir est menaçant. Globalement, l'ensemble de ces charges continuera, si l'on n'y met pas un terme, à progresser dans des proportions inquiétantes.

Lorsque l'actuel Président de la République présidait la commission des finances, il avait fixé le plafond des transferts sociaux à 40 p. 100 de la production intérieure brute. Or nous avons presque atteint les 42 p. 100 et, si le même rythme de croissance se maintient, nous risquons d'approcher les 48 p. 100 à la fin du VIII^e Plan.

Ces chiffres résultent de projections personnelles que nous avons établies avec M. leart pour essayer de comprendre. Quel que soit son désir de doter le budget social d'une enveloppe maximum, chacun doit savoir, monsieur le ministre, qu'un tel taux serait intolérable. Il ne s'agirait plus d'un changement de gouvernement, ni même de régime, mais d'une transformation radicale de la société, d'un bouleversement total. Ce serait la faillite du pays.

Je suis persuadé que cet avertissement, qui correspond à une inquiétude, à une angoisse même, ressentie par beaucoup, est nécessaire.

M. Alain Madelin. Très bien !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Il n'est pas indifférent que la part du budget social atteigne dans la production intérieure brute une valeur ou une autre. Les études menées à cet égard montrent que l'accroissement des charges sociales a un effet négatif sur le taux de croissance. Je tiens

à le répéter après d'autres, car nous sommes tous spécialistes en cette matière qui relève de la compétence du Parlement et du Gouvernement.

En effet, lorsque les charges sociales augmentent, nos coûts, donc nos prix, s'accroissent et, par conséquent, la situation de l'emploi se dégrade. Le cercle infernal est ainsi reformé. Il s'agit là d'une vérité simple qu'il faut inlassablement répéter à l'opinion publique, monsieur le ministre. C'est le rôle du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Chaque Français, chaque Française doit avoir la conviction profonde qu'il ne peut impunément tout exiger de la sécurité sociale. Dites et répétez, monsieur le ministre, qu'au niveau que nous avons atteint il est indispensable de prévoir une pause, si nous ne voulons pas remettre définitivement en cause l'acquis de ces dernières années.

En effet, ce montant excessif des prélèvements sociaux que je viens d'évoquer représente un danger mal ressenti. On ne peut socialiser les recettes et les dépenses au-delà d'un certain seuil sans que la liberté individuelle elle-même soit menacée; c'est une évidence dramatique dont les conséquences nous guettent.

Il faut faire comprendre aux Françaises et aux Français que ce sont les fondements mêmes de la société libérale, dans laquelle ils vivent et à laquelle ils ont marqué tant de fois leur attachement, qui risquent d'être ébranlés s'ils ne prennent garde de trop demander à l'Etat.

Une réflexion particulièrement attentive, monsieur le ministre, mes chers collègues, doit être menée sur l'évolution des dépenses sociales à l'occasion des travaux d'élaboration du VIII^e Plan. Mais cette réflexion ne pourra pas être constructive si elle n'établit pas de distinction entre les grandes catégories de charges sociales qui sont de nature différente. C'est ainsi, par exemple que les dépenses d'assurance vieillesse n'ont pas les mêmes caractéristiques que les dépenses d'assurance maladie. Les unes constituent en effet entre les mains de leurs bénéficiaires des revenus alors que les autres, au contraire, sont assimilées à des dépenses de consommation. Il s'agit là de vérités simples qui, si elles sont souvent émises au sein de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, semblent trop souvent oubliées ailleurs.

Economiquement l'évolution de ces dépenses n'obéit pas aux mêmes règles, leur incidence est différente ainsi que M. Icart l'a démontré brillamment devant la commission; leur maîtrise exige donc des mesures distinctes, mais elle ne doit pas dissimuler que leurs règles de gestion et leur mode de financement sont identiques.

Si la progression des charges sociales est préoccupante, celles des finances de l'Etat proprement dites ne l'est pas moins, monsieur le ministre. Schématiquement, l'étude que j'ai réalisée avec M. le rapporteur général montre que le budget a doublé en francs courants à peu près tous les sept ans depuis le début des années cinquante. Ces chiffres ne sont pas souvent rappelés non plus, mais ils figurent dans un tableau que je tiens à la disposition de ceux de mes collègues qui ne l'auraient pas consulté.

Si ce rythme se poursuit, le budget de la nation devrait atteindre 800 milliards de francs en 1985, dernière année du VIII^e Plan, soit 80 000 milliards de centimes ! Il ne faut jamais oublier ces chiffres.

A cet égard, je fais la même mise en garde, monsieur le ministre : la société libérale dans laquelle nous vivons risque de ne pas survivre à une ponction sociale et fiscale trop lourde, à des prélèvements obligatoires qui tariront l'initiative privée et l'entreprise individuelle.

Mais la croissance prévisible du budget de l'Etat pose un autre problème, celui de sa structure interne. Je ne l'aborderai que rapidement car M. le rapporteur général a déjà eu l'occasion de l'évoquer très complètement. J'insisterai cependant, comme M. Icart, sur la nécessité de réfléchir sur la part respective des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, et, à l'intérieur des premières, sur le rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'interventions. Il convient à cet égard, de procéder à un examen approfondi, et la commission des finances, son rapporteur général et tous ses membres attendront les résultats avec une attention toute particulière.

Pour conclure, j'aborderai la question de l'emploi qui est aussi préoccupante que celle des finances publiques que je viens d'évoquer. Emploi et finances publiques constituent d'ailleurs nos deux préoccupations majeures pour les années à venir.

Je sais que vous les partagez et je n'entends nullement vous donner de leçons dans ce domaine; je répète à l'Assemblée, monsieur le ministre, ce que nous avons souvent dit ensemble.

Ce problème doit être abordé avec lucidité et détermination, aussi bien par le Gouvernement que par le Parlement. Les prévisions alarmistes qui circulent ici et là et dont le sérieux est plus que contestable doivent être écartées. Je pense, notamment à certains chiffres relatifs à la P. D. R. E. — la population disponible à la recherche d'un emploi — dont on annonce tranquillement qu'elle comprendra peut-être 3,7 millions de personnes à la fin du VIII^e Plan. C'est en tout cas ce que l'on peut lire dans un journal paru ces jours derniers, mais je n'ai pas trouvé un tel chiffre dans le rapport de M. Albert.

M. Emmanuel Hamel. Le journal s'est trompé.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Mon cher collègue, je sais que vous avez comme nous le souci de vérifier vos sources, mais c'est quelquefois à cause d'un manque d'information que les journalistes ne peuvent pas bien faire leur travail dans des disciplines aussi complexes que celle du Plan.

Monsieur le ministre, je vous demande de démentir cette prévision de 3,7 millions de personnes à la recherche d'un emploi à la fin du Plan, ce qui serait très inquiétant, et de bien expliquer ce dont il s'agit.

En raison de la situation économique internationale actuelle et de son évolution prévisible il est peu probable que nous connaissions dans les années à venir un taux de croissance susceptible d'entraîner spontanément un retour à la situation de plein emploi que nous avons connue pendant si longtemps au point de la considérer comme naturelle.

Toute mesure artificielle qui se traduirait en définitive par une hausse des coûts aurait des conséquences inverses de l'effet recherché. Alors que nous sommes le quatrième pays exportateur du monde, nous perdrons peu à peu les marchés extérieurs pour lesquels travaille près d'un salarié sur cinq, ne l'oublions pas, si nos prix ne supportent plus la comparaison avec l'étranger.

Dans ces conditions, la marge de manœuvre est étroite, d'autant que le rapport qui nous a été fourni souligne que l'industrie en France n'est plus créatrice d'emplois, pas plus que l'agriculture. Nous avions d'ailleurs dénoncé cette carence lors du débat sur l'adaptation du VII^e Plan.

La partie est-elle perdue pour autant ? Etant donné d'un solide optimisme, je répondrai non, bien au contraire. La France est un pays dépourvu de richesses naturelles et son industrie n'aura donc jamais, proportionnellement, la même importance que celle d'autres pays plus favorisés. Mais notre pauvreté en ressources naturelles constitue en quelque sorte notre chance. Cette argumentation peut paraître légère, mais elle est lucide.

En effet, la France doit, de ce fait, se tourner vers le secteur des services dont le développement n'a pas, ou très peu, d'incidences sur nos achats à l'étranger — nous avons été plusieurs à le souligner en commission des finances. De plus, il peut permettre de dégager des excédents à l'exportation. Certes, tous les services ne présentent pas cette caractéristique, mais cette voie, me semble-t-il, n'a pas été jusqu'à ce jour suffisamment explorée.

Les travaux préparatoires du VIII^e Plan devraient être l'occasion d'approfondir ou de développer certaines recherches en ce sens. Rien ne doit être négligé pour gagner cette longue bataille que nous avons à mener pour l'emploi.

En commission des finances, j'ai rappelé que, lors du débat sur l'adaptation du VII^e Plan, nous avions espéré qu'une assez grande partie de ce rapport serait consacrée à la sous-traitance. Il n'en est rien et j'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous rassurer au cours de votre prochaine intervention. La sous-traitance représente en effet l'une de nos richesses, l'une de nos forces, et des engagements ont été pris à cet égard. Nous aimerions qu'ils soient respectés et qu'une véritable politique de la sous-traitance soit enfin définie.

La bataille que nous avons à mener pour l'emploi sera longue, mais c'est de son succès final, du succès sur la progression excessive des dépenses publiques, du succès sur la dénatalité dont je n'ai pas parlé, laissant à mes collègues le soin de traiter ce sujet, que dépendront non seulement le succès du VIII^e Plan, au-delà des grandes options dont nous débattons aujourd'hui, mais surtout la consolidation et la poursuite du progrès de notre pays, c'est-à-dire, en fin de compte, monsieur le ministre, mes chers collègues, le bien-être de chaque Française et de chaque Français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons entendu hier M. Barre traiter avec superbe de trente années de planification à la française, et nous regardions sa majorité l'écoutant...

M. Emmanuel Hamel. Ravie !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... alors qu'il la morigénait de haut.

M. Emmanuel Hamel. Que non !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il morigénait de haut en tout cas ceux qu'il appelait les nostalgiques et les conformistes du Plan. C'est tout juste si ces derniers n'étaient pas suspects de vouloir pour la France une planification centralisée à la manière des pays de l'Est.

M. Raymond Forni. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le R.P.R. assimilé au goulag à travers le Plan, il fallait le faire ! (*Sourires.*) Et nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de malaise en voyant d'anciens chantres de l'ardente obligation du Plan applaudir aux propos du Premier ministre.

M. Emmanuel Hamel. Parce qu'elle est maintenant sous une autre forme.

M. Jean-Pierre Chevènement. D'où venait le miracle de cette nouvelle lune de miel ? Du résultat des élections européennes, sans aucune doute, mais aussi peut-être du poids de cette formidable assurance qui nous fait penser souvent que si l'économie française en bien des domaines est encore loin de l'auto-suffisance, le Premier ministre en la matière est un modèle insurpassable !

M. Raymond Forni. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est, à vrai dire, sous cet aspect, la seule réussite éclatante du Gouvernement.

Dans ce débat sur les options du VIII^e Plan, un fait, ou plutôt une absence, attire le regard : pour la première fois, il n'y a plus de projection globale, il n'y a plus d'esquisse de référence.

Déjà depuis le V^e Plan, il n'y avait plus d'objectifs, mais seulement des prévisions. Dès lors que le Plan, réduit à la prévision, était sensé s'exécuter tout seul, il n'y avait plus de moyens d'exécution.

Une étape supplémentaire, la dernière étape de la déplanification, est aujourd'hui franchie : il n'y a même plus de prévision, pas l'ombre d'une option véritable, pas le plus maigre semblant d'un choix entre deux ou trois indices de référence. Mieux, il n'y a plus de débat ! Le rapport sur les options n'est que la mise en musique de l'oukase de M. Barre en date du 2 janvier 1979. Dans la lettre qu'il adressait alors à M. le commissaire général du Plan, M. Barre en disait autant en deux pages que M. Albert dans son rapport de 115 pages.

Plus de projection centrale, l'austérité budgétaire qualifiée de redéploiement, la réduction sous prétexte de sélectivité du nombre des programmes d'action prioritaires du VII^e Plan, pourtant bien modestes et d'ailleurs pour la plupart non réalisés, le Plan ramené à une simple dissertation sur l'an 2000, tout cela figurait déjà noir sur blanc dans les consignes de M. Barre, jusqu'au report clairement annoncé de toute véritable concertation pour la deuxième phase de l'élaboration du Plan. Comme si cette concertation ne s'imposait pas d'abord au niveau des options qui déterminent le cadre et les orientations principales de la planification ! Le grand débat, c'est aujourd'hui qu'il devrait avoir lieu, sur les options. Le moins qu'on puisse dire est que vous ne nous donnez pas l'embaras du choix.

En effet, vous avez converti le Plan en un simple instrument de lutte idéologique. C'est d'abord et avant tout un discours dans lequel le pouvoir prétend enfermer le Parlement et l'ensemble des partenaires sociaux, avant d'entamer un semblant de dialogue avec eux.

En vérité, la disparition voulue, délibérée du Plan dans une période de crise comme notre pays n'en a pas connu depuis bientôt un demi-siècle, a quelque chose de confondant pour l'esprit. Alors que les projections, confidentielles, de l'I.N.S.E.E. à l'horizon 1983, pourtant fondées sur des hypothèses optimistes, laissent présager un chômage insupportable, frappant entre 1,6 et

1,8 million de personnes, alors que se développe une véritable guerre économique, alors que les cartes et les chances se redistribuent à l'échelle mondiale, alors que s'affrontent les stratégies concurrentes des firmes et des Etats, en ces temps de trouble et de mutation où la volonté devrait justement trouver l'occasion de s'exercer, vous faites profession de laisser-faire. Quel paradoxe, quel contretemps dramatique pour le pays !

S'agit-il vraiment d'un paradoxe ?

A notre avis, non, car ce n'est pas le diagnostic qui justifie la médecine, mais l'inverse : votre diagnostic sur les mutations de l'environnement extérieur se justifie en effet par la médecine libérale que vous entendez imposer en France même. Vous faites l'impasse sur le mode de production et, par conséquent, sur les causes réelles de la crise, parce que c'est bien le capitalisme qu'il s'agit de perpétuer dans notre pays.

M. Albert a bien souligné devant la commission que la première partie du rapport, « le monde a changé », était la plus importante. Il s'agit, en effet, d'imposer une logique avec ses postulats de départ et ses enchaînements inéluctables, de façon qu'il n'y ait plus de place pour la contradiction. Le VIII^e Plan se présenterait avec le visage d'une moderne nécessité, « l'Anankhé » des anciens dont M. Barre serait la figure de proue contemporaine.

La géographie économique a bon dos. Quelques considérations sur le retournement des avantages comparatifs vous dispensent de réfléchir sur les causes profondes de celui-ci, sur les stratégies des firmes multinationales, sur la politique des Etats-Unis dont l'aide accordée aux imputations pétrolières par le président Carter vient d'illustrer. Il y a quelques semaines encore, l'égoïsme forcé. Ces considérations vous dispensent de réfléchir sur la place de la France dans l'économie mondiale et sur la grande politique que notre pays pourrait mener à l'échelon planétaire.

Vous ne dites rien sur les logiques d'accumulation des grandes sociétés, rien sur les stratégies des puissances, rien sur les revendications du tiers monde. Vous parlez de la guerre économique, comme on faisait jadis du buurrage de crâne, sans expliquer clairement aux Français ni la nature réelle de la crise, ni les moyens à réunir, ni les efforts à consentir pour en conjurer les effets.

M. Raymond Forni. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il ne suffit pas de souligner que la rareté change de camp ou que le savoir-faire industriel se diffuse. Qui ne serait, en effet, favorable à un juste prix des matières premières et au développement du tiers monde ? On ne gagne pas une guerre quand on ne s'interroge pas sur la stratégie de ceux qui la mènent. Imaginez-vous Koutouzov qui ne penserait pas sans cesse à Napoléon ?

Mais l'on cherche en vain dans le rapport une allusion aux grandes sociétés pétrolières ou minières et l'on attend en vain des considérations sur les stratégies de délocalisation industrielle des grandes firmes. L'écologie et le développement servent essentiellement à masquer de leur brume complice la revanche des Etats-Unis sur l'Europe et l'exploitation forcenée par les sociétés multinationales des bassins de main-d'œuvre à bon marché.

Le relèvement des prix du pétrole, la politique du dollar ou la transformation du Marché commun en une véritable zone franche, à la suite du « Tokyo Round », vous apparaissent comme des faits de nature : rien n'est dit sur les stratégies de profit qui les sous-tendent.

Vous ne voyez les problèmes du tiers monde qu'à travers les lunettes du libéralisme économique. Votre « mondialisme » n'est que l'alibi de votre ralliement à la logique du capitalisme multinational.

Il faut, à vos yeux, que la crise soit fatale afin que le capitalisme demeure innocent. Il ne faut surtout pas que le mode de production soit mis en cause dans le diagnostic afin qu'il ne puisse pas l'être non plus dans la thérapeutique.

Ainsi, vous vous avancez à l'aveuglette vers une crise dont l'essentiel est encore devant nous.

Les hypothèses économiques qui sous-tendent les projections pour l'horizon 1983 sont, en effet, tellement optimistes que certaines sont déjà démenties par les faits, qu'il s'agisse de la stabilité des prix du pétrole sur un marché restant — selon les termes du rapport — « dominé par les acheteurs », de la parité du franc avec le mark, de la politique du dollar, de l'efficacité de la coordination des politiques économiques occidentales ou de la reprise économique chez nos partenaires, reprise démentie par l'O. C. D. E.

Bref, vous spéculiez sur la sagesse universelle et vous vous étonnez, demain, des mécomptes que vous essuieriez.

Même en admettant vos hypothèses, le « scénario » que dessinent pour la France les projections de l'I.N.S.E.E., avec près de 2 millions de chômeurs avant 1985, est tout simplement inacceptable. Sans doute le VII^e Plan a-t-il été un échec puisque le taux de croissance moyen pour la période considérée a été inférieur de plus de deux points à ce qui était prévu : mais ce n'était pas une raison pour ne plus faire de prévision !

Sous prétexte que la croissance ne se décrète pas — la démission se pare des prestiges de la sociologie ! — vous vous résignez pourtant à ce scénario de l'inacceptable. Il ne suffit pas, comme l'a fait M. Barre, de condamner l'inutilité de la création d'emplois artificiels et précaires pour résoudre le problème du chômage : la simple pudeur aurait dû d'ailleurs l'empêcher de prononcer certains mots, car par le biais des différents « pactes pour l'emploi », que faites-vous, au Gouvernement, sinon créer des emplois artificiels et précaires ?

En réalité, vous vous contentez de coucher l'économie française sur le lit de Procuste du capitalisme multinational. Vous acceptez toutes les conséquences d'un mode de production auquel vous vous êtes par avance interdit de toucher.

Pourquoi cette démission ? Paresse ? Ou conviction que, de toute façon, la régulation électronique ne peut plus s'opérer au niveau national ? Qu'il s'agisse du système monétaire européen, des professions de « mondialisme », de la conférence Nord-Sud, dont on connaît l'échec, ou des « sommets » des chefs d'Etat occidentaux, autour du Président Carter, la philosophie de la commission trilatérale semble avoir donné pour toujours un caractère périmé à « l'ardente obligation » du Plan national.

Pour vous, la guerre économique est l'affaire des seules entreprises et non celle de l'Etat, dont tout le rôle consisterait désormais à les armer pour la concurrence, comme un général fainéant se contenterait d'habiller ses soldats avant de les envoyer, seuls, au combat.

Le rapport recense les atouts de la France dans « la nouvelle donne » — la terre, la mer, la ruralité, le patrimoine touristique ou le savoir-faire — avec des accents qui ne vont pas sans rappeler cette triste époque de notre histoire où le chef de l'Etat français disait : « La terre seule ne ment pas » !

Vous ne voulez surtout pas vous attaquer aux faiblesses internes de l'économie française. Toucher à ses structures, ce serait, en effet, s'en prendre aux privilèges et aux intérêts acquis.

Or, pour vous, c'est ce système précisément qu'il s'agit de perpétuer. Rien de tel que le libéralisme pour renforcer encore quelques puissants : qu'importe s'il écrase la masse des plus faibles !

Le Plan n'est donc plus aujourd'hui que le discours des maîtres. Le rapport sur ses principales options parle trop d'information objective, de dialogue, de consensus entre les partenaires sociaux pour être honnête. En fait, il s'agit d'imposer des contre-vérités qui, répétées sans relâche, finiront par avoir la force de l'évidence.

Le rapport sur les options, c'est aussi un catalogue d'idées fausses.

Quelques exemples ?

D'où tire-t-on que la lourdeur de la facture pétrolière nous « contraindrait » à une croissance ralentie ? Est-ce le cas aux Etats-Unis ou au Japon ? Ne pourrait-on pas soutenir aussi bien qu'une croissance forte est nécessaire pour payer cette facture ?

D'où vient encore l'idée que celle-ci nous obligerait à développer toujours plus, et dans tous les domaines, notre compétitivité et, par conséquent, à ouvrir notre économie à tous les vents ? La facture pétrolière ne représente qu'un septième de nos importations totales. Elle ne nous contraint nullement à exporter 22 p. 100 de notre production. Pour sa part, le Japon, pourtant réputé pour sa capacité commerciale, ne va pas au-delà de 13 p. 100.

Et depuis quand le niveau de l'emploi serait-il fixé, comme nous l'a déclaré M. Albert devant la commission des finances, par le nombre de nos entreprises compétitives ? Et cela alors même que les grands groupes ne créent pas d'emplois mais en suppriment ? L'excédent commercial mel-il la République fédérale d'Allemagne à l'abri du chômage ?

Depuis quand, enfin, notre solidarité avec le tiers monde se marquerait-elle essentiellement par la liberté du commerce ? Nous sommes excédentaires vis-à-vis des pays les moins solvables,

tandis que, parmi les pays développés, notre taux de couverture vis-à-vis des pays de l'O.P.E.P. est l'un des plus faibles, et nous sommes gravement déficitaires à l'égard des pays de l'O. C. D. E.

Ces fausses évidences, nous ne parvenons pas à les accepter. Nous ne les accepterons pas. Elles ne s'appuient que sur votre incapacité à remettre en cause l'ordre établi. Il est grave, non seulement qu'elles soient fausses mais aussi qu'elles vous procurent bonne conscience et donnent comme un air de sérieux à une politique dramatique pour l'avenir du pays.

La « restauration » du profit, tel est le maître mot de la politique que vous nous proposez. La recherche de la compétitivité, la primauté des considérations monétaires sur les considérations économiques n'ont d'autre fonction que de justifier la soumission de toutes vos politiques à ce seul impératif. Dès lors que vous abdiquez votre responsabilité au profit des chefs d'entreprise, il devient logique de tout subordonner à la restauration des marges d'autofinancement.

Peser sur les salaires, réduire les charges des entreprises, voilà la seule manière qui reste à l'Etat d'aider celles-ci à gagner la guerre économique.

En définitive, on comprend alors pourquoi le Gouvernement s'accotmode d'un taux de chômage exceptionnellement élevé, politiquement inquiétant, certes, mais économiquement bien utile.

Tout au plus, se contenterait-il de casser le thermomètre en réformant l'A.N.P.E. et de se ménager quelques soupapes de sûreté en direction des femmes, maintenues ou renvoyées au foyer, des jeunes pour lesquels un troisième Pacte national pour l'emploi institutionnalise le provisoire, et des travailleurs immigrés, dont M. Stoléru disait l'autre jour que 200 000 à 300 000 pourraient être expulsés grâce à la nouvelle loi.

Tout cela semble parfaitement cohérent, en attendant le début de la décelération démographique qui marquera le IX^e Plan, comme s'il ne s'agissait pour vous que de franchir un mauvais cap.

Tout comme semble parfaitement cohérente avec votre objectif la politique visant à réduire systématiquement les charges des entreprises. Selon le rapport sur les options « le VIII^e Plan marquera une pause en matière de dépenses publiques ». En réalité, il s'agit de limiter les transferts sociaux, d'accroître la part du ticket modérateur en matière de santé, ou de diminuer l'apport des administrations en matière de services et d'équipements collectifs.

C'est que la crise, avec le ralentissement des rentrées fiscales et sociales, ébranlé maintenant l'ensemble des systèmes de protection sociale. Elle remet en cause toutes les politiques qui ne concourent pas à la rentabilité immédiate des entreprises, qu'il s'agisse de l'école, des routes ou de la recherche, dont le Premier ministre a pourtant souligné hier le caractère fondamental pour l'avenir de notre industrie.

En fait, les dépenses de recherche, décisives pour le futur, continueront à stagner — elles le font depuis dix ans : là, comme ailleurs, on préférera parler de « redéploiement » et d'« économies budgétaires ».

Au fond, c'est l'idée même du service public, de l'intérêt collectif, la conception de fonctions sociales distinctes des fonctions marchandes qui se trouvent remises en cause.

Comme elle est loin l'époque où le V^e Plan, selon les propos de M. Massé, prétendait s'inspirer d'une vision moins partielle de l'homme !

Le rapport ne cache pas que la politique d'équipement des collectivités locales devra être freinée du fait de leur endettement croissant.

Parallèlement, le rôle moteur des investissements des entreprises publiques tendra à s'atténuer. Vous le reconnaissez. Il vous faut, en effet, réduire la part des financements qu'elles prélèvent, soit sur le budget de l'Etat, soit sur le marché financier.

La fiscalité, enfin, pèsera plus lourd sur les ménages. M. Albert a évoqué l'autre jour un relèvement dissuasif du prix de l'essence : comme si le problème des transports, secteur où les rigidités sont très grandes, pouvait être résolu grâce à des mécanismes de marché !

Dans le même temps, on s'efforcera de reconsidérer la fiscalité des entreprises installées à l'étranger, en aménageant plus favorablement les règles du bénéfice consolidé.

Mais à quel résultat conduiront ces mesures ?

Il ne suffit pas de répéter, un demi-siècle après, comme M. Barre l'a fait hier, la loi de Rueff, selon laquelle le niveau du chômage dépend de celui des rémunérations. On sait jusqu'où l'application de cette loi avait conduit l'Angleterre des années vingt.

En réalité, la cohérence de vos orientations est toute théorique. Elle reflète un choix de classe qui rappelle, en France, la politique de Laval en 1934. Elle ne résistera pas à l'approfondissement de la crise qu'elle contribuera à accélérer.

La politique que vous nous proposez, dramatique pour le pays, est, en effet, vouée à l'échec.

Au grand jeu de la concurrence internationale, nos principales entreprises, en raison de leurs handicaps de départ, qu'il s'agisse de leur taille, de la part du marché intérieur qu'elles contrôlent, de leur niveau technologique, du montant des investissements qu'elles consacrent à la recherche, ou de la densité de leur implantation commerciale à l'étranger, sont très souvent pénalisées, de manière irréversible, à quelques exceptions près, par rapport à leurs principales concurrentes étrangères.

De plan de restructuration en plan de restructuration, c'est le dépeçage de l'industrie française qui constitue l'avenir le plus probable dans tous les secteurs, où ne subsisteront plus, d'ici à quelques années, que deux, trois ou quatre concurrents, au plus, à l'échelle mondiale.

Aussi bien, le grand jeu est-il truqué. L'économie américaine, grâce à l'avantage décisif de l'étalon dollar, peut s'adonner à une politique d'expansion sans frais. Pour elle la crise n'existe pas. Ainsi, tout se passe comme si le capitalisme était en train de désinvestir l'Europe comme zone de hauts profits, et par conséquent de forte croissance.

Au surplus, le raisonnement selon lequel les profits créent les investissements qui créent eux-mêmes les emplois, méconnaît l'autonomie de décision des entrepreneurs. Ceux-ci n'investissent que si les perspectives de la demande et de la rentabilité les y conduisent.

De même, combien d'investissements industriels sont aujourd'hui créateurs d'emplois ? Combien, au contraire, n'ont d'autre objectif que d'en supprimer ?

Absurde, aussi, est la logique de l'exportation à tout prix ! Dès lors que chacun la fait sienné, elle ne peut conduire qu'à l'exacerbation de la concurrence internationale et à un freinage généralisé de l'activité économique qui se répercutera sur l'activité intérieure de chaque pays.

Non moins absurde est la concurrence des politiques de crédit à l'exportation dès lors que nos ventes de biens d'équipement finissent par reposer sur une pyramide d'autant plus instable que l'endettement des pays du tiers monde a atteint un niveau critique et que les risques politiques, comme en Iran, s'y multiplient.

Sous prétexte de cultiver l'excellence en quelques domaines de prédilection, notre pays, au nom d'une division rationnelle du travail à l'échelle internationale, s'abandonne à une spécialisation meurtrière.

Cette fameuse division internationale du travail n'est en effet que la plus récente des formes de l'intensification de l'exploitation capitaliste.

L'aboutissement de sa logique, c'est la fermeture de la maison « France », sous prétexte qu'elle ne serait plus rentable.

A vrai dire, l'affaire se déroulera en deux étapes : d'abord, nous serons ravalés au rang de « pays parasite », fournisseur de services — de « tertiaire », comme on dit — après avoir délaissé l'industrie ; ensuite, renversement de la tendance, avec l'augmentation du prix des produits industriels que nous ne fabriquerons plus, qu'il s'agisse de l'acier, du titane, ou de la construction navale. En fin de compte, nous assisterons à la paupérisation et à la subordination de notre pays.

Ainsi, par le sacrifice constant des exigences du long terme aux mouvements de la conjoncture, et pour avoir déduit, à force de myopie, de notre dépendance pétrolière une dépendance économique généralisée, vous organisez, sous prétexte « d'adaptation », la fin de la France !

La politique que vous dessinez enferme notre pays dans des contradictions insurmontables.

D'abord elle aggrave, par son action déflationniste, le problème central du VIII^e Plan, celui de l'emploi. L'arrivée, chaque année, de 250 000 actifs supplémentaires — 1 250 000 pendant toute la durée du Plan — doit être organisée. Elle ne peut être abandonnée au fonctionnement des mécanismes spontanés de régulation économique, c'est-à-dire au marché.

Le coût du chômage devient prohibitif : 21 milliards de francs d'indemnités, 30 milliards de pertes de recettes et d'aides diverses, sans compter le manque à produire.

Votre politique enfin démoralise le pays. L'insécurité, à commencer par celle de l'emploi, est partout. La société n'a jamais été aussi divisée. D'un côté, il y a ceux qui sont installés. De l'autre, ceux qui vivent dans la précarité. L'avenir fait peur. La crise de la natalité est le meilleur baromètre d'un secret désespoir.

La politique que vous dessinez fait l'impasse sur les problèmes sociaux ou sur les principales revendications, comme la réduction de la durée du travail. Le rapport ne consacre qu'un paragraphe à la démographie, alors que la situation dans ce domaine ne fait que résumer l'échec général.

La croissance lente enferme l'économie dans un cercle vicieux. Les déséquilibres, loin de se corriger, s'amplifient.

La recherche, c'est-à-dire l'avenir, est sacrifiée.

Et que sont devenues les industries du futur, pour lesquelles le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan nous faisait entrevoir des perspectives mirifiques ? Que sont devenues les énergies nouvelles à l'heure de l'abandon de Thémis ? Et les circuits intégrés, la télématique, les transports collectifs, l'espace, la conquête de la mer ? Où sont les programmes précis ? Et même, y en a-t-il ?

En réalité, nous abordons la période 1980-1985 dans de bien moins bonnes conditions que nous n'avons abordé la crise pétrolière en 1973...

M. René Monory, ministre de l'économie. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Chevènement ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie. Je n'ai pas l'habitude d'interrompre les orateurs, mais vous en faites tellement qu'il me paraît nécessaire de vous fournir quelques précisions.

Puisque vous nous vantez les mérites des énergies nouvelles ou des énergies de remplacement, et que vous parlez de l'indépendance de la France grâce à l'exploitation de ces nouvelles sources, je vous signale que notre pays est en train de conquérir, ou d'acquérir, une certaine indépendance dans le domaine nucléaire. Pendant que nous nous attachons à le promouvoir, vous demandez un moratoire qui nous mettrait complètement entre les mains des pays pétroliers.

Pour le reste, vous affirmez que les Américains sont en passe de coloniser tout le monde grâce à leur croissance fantastique : si tout ce que vous avez à nous apprendre est de la même veine, votre information me paraît quelque peu en retard.

Je vous signale que, malheureusement pour les Américains, et pour nous par ricochet, depuis deux ou trois mois le taux de croissance est au-dessous de 1 p. 100. Et je vous entends faire référence à une croissance « à tout va » des Américains.

C'est bien beau de critiquer. Encore faut-il disposer d'informations exactes et montrer une certaine cohérence. Or, s'agissant de notre indépendance, vous n'êtes pas parfaitement cohérent, en tout cas dans le domaine nucléaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre, le recours à l'énergie d'origine nucléaire pose d'abord, à notre avis, un problème d'information.

Car n'est-il pas vrai que vous n'avez jamais informé valablement l'opinion publique ? A tous égards, vous êtes donc responsables de certains mouvements qu'un jour vous ne pourrez plus contrôler.

M. Raymond Forni. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Au fond, c'est poser le problème de la démocratie.

Quant aux Etats-Unis, vous semblez ignorer qu'en y a créé plus de trois millions d'emplois depuis 1975 alors que partout ailleurs, dans tous les pays de l'O.C.D.E. en particulier, on en supprimait, y compris en République fédérale d'Allemagne. C'est la rançon du système monétaire international. Il permet aux Etats-Unis de supporter un déficit annuel de leur balance des paiements d'environ 20 milliards de dollars !

Voilà les faits. Si quelqu'un les ignore ici, il ne semble pas que ce soit moi ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

En réalité, nous abordons la période 1980-1985 dans de bien moins bonnes conditions que la crise pétrolière en 1973, ai-je dit.

Hier, M. Raymond Barre nous a fait part de sa confiance dans une monnaie solide, garante d'une économie forte : mais sa politique est juste parvenue à affaiblir l'économie sans pour autant consolider la monnaie !

Devant la perspective d'une nouvelle augmentation du prix du pétrole, la France est aujourd'hui en beaucoup plus mauvaise position qu'il y a six ans.

M. François-Poncel a renoncé à l'autonomie de notre politique d'approvisionnement pétrolier au profit d'une concertation avec les États-Unis — ceux-ci en font apparemment peu de cas. Notre commerce avec les pays producteurs ne s'est guère développé. La stagnation de nos importations pétrolières a été achetée au prix de la récession intérieure. Notre taux de chômage a plus que triplé depuis 1974. Surtout notre appareil productif a vieilli faute d'investissements. L'État s'est endetté et, par conséquent, la France aussi. Notre capacité d'emprunt à l'étranger a diminué. La pénétration étrangère dans l'économie française s'est accentuée. Le taux de l'inflation s'est maintenu chez nous à 10 p. 100 par an. Nous avons réintégré le serpent monétaire, certes, mais, les mêmes causes produisant les mêmes effets, tout indique que nous ne pourrions nous y maintenir qu'au prix d'une politique déflationniste impitoyable.

Même ce qui pourrait être fait en restant dans le cadre du système, monsieur le ministre, ne semble pas sérieusement envisagé.

En voulez-vous des exemples ?

Les économies d'énergie : la politique de l'habitat continue à privilégier l'accès à la propriété et la maison individuelle, grosse consommatrice de fuel.

La réforme de l'aide au logement transfère aux circuits financiers privés la responsabilité de la construction au détriment des organismes sociaux d'H. L. M.

Où donc est la rigueur ?

La politique des transports et le rapport Guillaumat encouragent les transports routiers et l'automobile, gros consommateurs d'essence, au détriment des transports en commun, des chemins de fer et de la voie d'eau. Il est vrai qu'il existe des contraintes politiques électorales. Mais alors, où est passé le mépris de fer que M. Barre affiche si complaisamment à l'égard des soi-disant politiciens ? Ce mépris ne s'adresserait-il donc qu'à une seule catégorie ?

Autre exemple, toujours en matière d'économies d'énergie : aucun grand programme d'investissement ne semble prévu pour les industries grosses consommatrices de fuel, comme la sidérurgie, pour y généraliser la coulée continue ou le ciment pour y substituer la technique sèche à la technique humide.

De même, rien de sérieux non plus n'est envisagé pour encourager la recherche et la diversification dans l'industrie automobile pendant qu'il en est temps.

Rien n'est dit sur les perspectives de l'automatisation par rapport à l'emploi, grand sujet pourtant. Les six options qui nous sont présentées ne semblent pas très sérieuses. Où sont les moyens des trois options économiques ? Quel effort est fait en matière d'énergies nouvelles, en dehors du nucléaire classique, en matière d'économies d'énergie, de recherche pétrolière ?

La France a le troisième domaine maritime du monde mais, faute qu'augmentent les moyens du Cnexo, ce dernier risque de somnoler, comme jadis son ancien empire colonial.

L'industrie est une priorité mais la politique de l'innovation tourne au gadget, tandis que les moyens de la recherche fondamentale sont limités. L'avenir des industries agricoles et alimentaires est souligné, mais il l'était déjà dans le VII^e Plan. Devrai-je rappeler que, dans ce domaine, l'excédent de la balance commerciale, qui était de 6 milliards de francs en 1975, devait atteindre 20 milliards de francs en 1980 ? Or, aujourd'hui, c'est un déficit qui apparaît. Qu'est-ce qui permet d'espérer un renversement de la tendance ?

Venons-en aux options dites « sociales » : tout laisse à penser qu'il ne s'agit en réalité que de maquiller la situation de l'emploi par des actions dites d'accompagnement, de plafonner les charges de la sécurité sociale par des mesures difficiles dont M. le Premier ministre nous a annoncé hier qu'elles requerraient le concours du Parlement, et enfin d'associer les collectivités locales à la gestion de la pénurie.

Nous sommes donc conduits à poser la question de fond : où est donc la volonté ? Où est l'ardente obligation capable de mobiliser les énergies de notre peuple ? Quel grand dessein lui propose-t-on ? Où sont les valeurs dont l'économie serait la servante ? Comment espérez-vous faire lever l'idéal ? Quelle ferveur pouvez-vous attendre ? Au nom de quoi pouvez-vous exiger l'effort ?

On ne discerne nulle part la volonté de résister à la crise. Cette volonté, vous ne pouvez pas l'avoir, puisque la crise, c'est vous ! Ce sont vos intérêts, vos habitudes, vos privilèges qui sont en cause, et la crise n'est que le prix que vous faites payer à notre peuple pour les conserver.

Sans doute, cette crise n'est pour vous qu'un mauvais moment à passer. Mais nous approchons des rapides où votre esquif pourrait bien s'engloutir. Vous le savez et vous vous y préparez ; derrière le chômage, nous voyons se lever le spectre de la coercition : atteintes au droit de grève, expulsions de centaines de milliers d'étrangers, arrestations arbitraires, jugements sommaires, manipulation éhontée de l'information, dessinent le visage d'une société virtuellement totalitaire.

Un autre avenir est possible. Une autre politique est nécessaire.

Pour trouver le moyen de sortir de la crise, il faut d'abord se défaire de l'idéologie dominante, c'est-à-dire de l'économisme qui imprègne tous vos raisonnements. Comme si la valeur suprême était d'échanger le plus possible de biens et de services dans le plus grand « monde libre » possible, de vendre n'importe quoi, n'importe où et à n'importe qui !

La logique de la marchandise accroît les inégalités. Elle épuise la terre. Elle exacerbe les tensions. Elle entretient la famine pour les deux tiers de l'humanité. Elle asservit ceux qu'elle prétend rassasier. Elle détruit sans les remplacer les équilibres traditionnels de la société. Elle stérilise le potentiel de notre pays. Elle mène, en définitive, le monde à la guerre.

On le sait, les besoins alimentaires mondiaux ne peuvent être satisfaits car ils ne sont pas actuellement solvables. Pour que le capital « tourne », il ne faut surtout pas, dans les conditions actuelles, que les produits puissent durer, être réparés ou recyclés. Pour que fonctionne la machine à profits, il faut jeter les marchandises, fermer les usines, déclasser les équipements les plus modernes, mettre au rebut les travailleurs et leurs capacités de création.

Pour maintenir les profits, il ne faut surtout pas réduire la durée du travail, ou alléger la peine des hommes : cela coûterait trop cher.

Pour que les nations puissent vivre en paix, il faudrait que leurs rapports cessent d'être fondés sur l'exploitation, le pillage ou l'usure, comme aujourd'hui.

« Si le monde savait où il va, il saurait qu'il va à la catastrophe », disait il y a quelques années le Président de la République dans un accès de lucidité aussi surprenant que passager. (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Raymond Forni. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Et pourtant, vous restez imperceptiblement fixés à ce raisonnement selon lequel les calculs des entrepreneurs assureraient spontanément l'optimum social alors que jamais il n'a été plus évident que l'intérêt de la collectivité ne saurait se confondre avec la recherche du profit par les grandes sociétés.

Peut-il en être autrement ? Eh bien ! nous répondons oui. Oui, une autre logique de développement non marchande est non seulement nécessaire, elle est possible. Produits durables, durée du travail réduite, autogestion généralisée, développement du tiers monde, paix et coopération entre les nations, autant de thèmes qui dessinent le visage d'un modèle de croissance et de société incompatible avec la survie du capitalisme.

Mais il ne suffit pas de parler de relance de l'économie à travers la consommation ou l'investissement. C'est une nouvelle croissance qu'il faut promouvoir, au service de besoins, d'aspirations, de valeurs aujourd'hui méconnues, mais qui sourdent de luttes apparemment multiples et sans cohérence, en réalité porteuses de l'avenir. Pour sortir notre pays de la crise où il s'enfance, il faut que puisse s'exprimer la formidable exigence démocratique qui est refoulée dans cette société. Il faut une nouvelle manière de décider, de vivre, de travailler, de consommer, de partager. Bref, une nouvelle société.

Pour définir notre projet, nous mettons donc en avant cinq valeurs, cinq maîtres mots : travail, responsabilité, connaissance, solidarité, indépendance.

S'agissant du travail, nous entendons non seulement rétablir le droit au travail, mais aussi donner un contenu nouveau à celui-ci. Le pouvoir, abondamment relayé par tout ce qui façonne l'idéologie dominante, répand complaisamment l'idée que « les jeunes ne voudraient plus travailler ». En réalité, les jeunes ont à la fois un sens plus aigu de la liberté et un sens plus exigeant de l'intérêt collectif. Ils aspirent à faire un travail plus intéressant dont ils comprendraient le sens.

Il ne faut pas confondre la crise du travail, aboutissement logique du processus de déqualification qui a caractérisé depuis soixante ans l'évolution du capitalisme, avec le « refus du travail ». C'est là comme ailleurs un nouvel équilibre entre les valeurs de l'individu et les valeurs collectives qui doit être trouvé.

Ni l'exacerbation de l'individualisme, ni la prise en charge étouffante de l'individu par un Etat bureaucratique, ne constituent des réponses appropriées à la crise actuelle. C'est un progrès simultané du respect de ce qu'il y a de précieux dans chaque individu et du sens de l'intérêt collectif, du dévouement à plus grand que soi, qui est nécessaire.

Voilà pourquoi les socialistes ne séparent pas le retour au plein emploi du développement de la démocratie, en particulier sur les lieux de travail.

Il n'y a pas de société démocratique qui ne fournisse à chacun le moyen de vivre, de s'épanouir et de se sentir utile à la collectivité : le chômage est un gaspillage insensé.

Une politique de grands investissements industriels et sociaux, la création de 150 000 emplois publics dans l'enseignement, dans les P. T. T., dans le domaine social — aides ménagères et travailleuses familiales, notamment — au service des collectivités locales, dans l'animation culturelle et pour la mise sur pied d'un service des économies d'énergie, la réduction de la durée du travail, enfin, par voie législative et conventionnelle à la fois, qu'il s'agisse des trente-cinq heures hebdomadaires ou de l'abaissement de l'âge du droit à la retraite, doivent permettre de faire reculer le chômage de manière décisive.

Ainsi, une simple mesure comme la cinquième équipe permettrait de créer 10 000 emplois dans la sidérurgie, pour un coût dérisoire par rapport aux milliards de subventions accordées au patronat.

Le retour durable au plein emploi, impératif majeur de toute politique tournée vers l'avenir, implique à la fois une croissance forte et une transformation profonde des conditions de travail : celle-ci passe par le relèvement des salaires ouvriers, la revalorisation du travail industriel, la prise en compte de l'enracinement social et géographique des travailleurs, qui entendent vivre et travailler au pays et surtout, enfin, par la démocratisation de la vie de l'entreprise qui peut, seule, redonner son sens à l'effort.

Deuxième thème : la responsabilité. Telle est, en effet, l'exigence profonde des travailleurs et des citoyens dans l'entreprise et dans la société.

Il n'y a, dans votre rapport, rien sur les droits syndicaux, rien sur les pouvoirs des comités d'entreprise, rien sur l'intervention des travailleurs dans la gestion des entreprises, rien sur les moyens d'exécution du Plan, rien sur la démocratisation de l'information radio-télévisée. C'est en vain qu'on cherche par quelles voies pourrait s'effectuer la prise de responsabilité des travailleurs, et se nouer le dialogue social.

Pour les socialistes, il n'y a qu'un moyen de faire en sorte que les travailleurs, dans l'entreprise et dans la société, se sentent à leur affaire : il faut étendre et garantir leurs droits, susciter leur intervention à tous les niveaux. Le droit de licenciement, par exemple, doit être strictement réglementé.

Les conventions collectives et accords d'entreprise devraient comporter obligatoirement des dispositions concernant les cadences, les horaires, les congés, les conditions de travail, les règles de promotion, les formes de rémunération, l'écart des salaires.

Il faut élargir les attributions des comités d'entreprise en matière d'information et de contrôle. Dans le secteur public, les travailleurs doivent pouvoir élire leurs représentants dans les conseils d'administration. Partout, enfin, il faut mettre en place des conseils d'ateliers et de bureaux.

Bien entendu, si la démocratie doit pénétrer dans l'entreprise, elle ne saurait s'y cantonner. Au cœur des problèmes de la démocratie se posent de grandes questions, tels le pluralisme à la radio et à la télévision, qui passe par un statut démocratique des médias, la région, qui doit devenir une collectivité

locale de plein droit et, enfin, le développement des responsabilités des collectivités locales, qui passe par une réforme profonde de leur fiscalité.

Mais les moyens de cette responsabilité ne sont pas seulement juridiques ou financiers. Ils sont aussi d'un autre ordre. Je veux parler de la capacité intellectuelle, technique, mais aussi morale des producteurs et des citoyens, dont le développement donne son sens le plus élevé à l'action politique.

Troisième thème : la connaissance. De toutes les valeurs qu'il convient de mettre en avant pour offrir à notre pays une issue à la crise qu'il traverse, elle est sans doute la plus précieuse. Elle est au cœur du projet socialiste. L'histoire de l'homme est désormais indissociable du développement de la science.

Cette dimension nouvelle implique, en particulier pour un pays comme le nôtre, la priorité donnée à l'essor des connaissances et, du même mouvement, une claire prise de conscience de la notion de responsabilité scientifique.

Or que voyons-nous ? C'est d'un même mouvement que s'opèrent la déqualification du travail, la dégradation de notre système d'enseignement, l'étiollement de la recherche scientifique et les progrès d'un nouvel obscurantisme qui, au lieu de s'attaquer aux méfaits d'un système social, s'en prend aux valeurs de la raison qui fondent la démocratie.

Chaque année, 350 000 jeunes sortent sans qualification d'un système scolaire qui est devenu un enjeu décisif des luttes et du modèle de société qui sera le nôtre demain. Tout l'effort du Gouvernement tend au développement de l'apprentissage sur le tas. La formation de base fait de plus en plus défaut.

Pour nous, socialistes, l'enseignement est une priorité absolue, ce qui implique la création d'un grand service public de l'éducation nationale, la scolarité portée à dix-huit ans, le recrutement et la formation améliorée des maîtres, la création d'une école de base destinée à corriger les inégalités au départ. Quel formidable gâchis, quand on y pense, que celui de l'immense gisement de matière grise qu'un système scolaire ségrégatif laisse inexploité !

Il convient, enfin, de redonner à la recherche scientifique et technique la place de choix qu'elle a perdue depuis dix ans. L'Allemagne et le Japon ont considérablement développé leurs efforts dans ce domaine au cours des dernières années. Comment, sans un effort comparable, pourrions-nous être à la hauteur des grands enjeux technologiques de l'avenir : nouvelles énergies — qu'il s'agisse du solaire, de l'hydrogène ou de la fusion — révolution biologique, qui bouleversera demain la médecine et l'agronomie, ou encore mariage de l'informatique et des télécommunications qui transformera les conditions du travail dans l'industrie comme dans les bureaux, pour peu que l'extension du secteur public et la garantie de l'emploi permettent d'en accueillir les progrès ?

Le pays peut relever ce défi de la connaissance car il y a dans sa jeunesse une frénésie d'apprendre et de comprendre qui ne s'identifie pas à la recherche anxieuse d'une qualification ou d'un « petit boulot ». Mais, naturellement, une telle société orientée vers la connaissance n'a rien à voir avec la jungle capitaliste.

C'est pourquoi notre quatrième thème est celui de la solidarité, qui passe par un système de protection sociale, qui a besoin d'être non seulement sauvegardé mais développé et qui ne le sera pas dans une ambiance de pénurie.

Comment pourrait-on imaginer aussi bien une réforme de notre système de santé qui ne s'attaquerait pas aux privilèges attachés à l'exercice libéral de la médecine, aux structures actuelles de l'hospitalisation et, surtout, à la domination de l'industrie pharmaceutique par les firmes multinationales ?

Solidarité, aussi, par la réduction des inégalités qui illustrent la domination presque ininterrompue de notre pays depuis des lustres par les classes privilégiées ; réduction des inégalités par le resserrement des écarts de rémunération, mais aussi par une réforme profonde de la fiscalité taxant le capital et ses revenus, rétablissant une ferme progressivité, transformant la structure du prélèvement fiscal afin d'augmenter la part de l'impôt direct.

Cinquième thème : l'indépendance. L'indépendance, en effet, c'est la sécurité dans un monde agité où la France et, plus généralement, l'Europe occidentale subissent — ou risquent de subir — de plein fouet, le contre-coup de tous les troubles de l'univers. Qu'il s'agisse de la chute du dollar, de l'augmentation du prix du pétrole, d'une rupture des approvisionnements énergétiques, des contradictions de l'empire soviétique, d'une guerre éventuelle en Asie, nous sommes en première ligne.

L'intégration de notre économie dans le marché mondial comme celle de notre défense et de notre diplomatie dans la défense et dans la diplomatie occidentales, bien loin de nous mettre à l'abri des crises, nous y exposent beaucoup plus sûrement.

J'ajoute que rien n'est fait pour rétablir à long terme les conditions d'une sécurité minimale. Je pense, en particulier, à la pénétration étrangère dans l'économie française, au déclin de la démographie, à la stagnation de la recherche.

Il faut réaliser le recentrage de notre économie, économiser l'énergie, recycler les matières premières, reconquérir le marché intérieur, reconstituer un noyau industriel cohérent, plutôt que de laisser s'opérer la restructuration de nos industries sous l'égide des multinationales.

Le souci de la démographie, enfin, doit devenir une préoccupation nationale. La France doit assurer le renouvellement de ses générations, mais nous ne saurions accepter que cet impératif soit tourné contre la liberté de la femme.

C'est toute une politique qu'il faut changer pour assurer un meilleur accueil à l'enfant dans la société, à travers la revalorisation des prestations familiales qui doivent maintenir le pouvoir d'achat des familles, quel que soit le nombre des enfants, à travers le logement aussi, les équipements sociaux, le développement des services collectifs et, enfin et surtout, à travers le rétablissement de l'emploi.

Une telle réorientation est-elle possible ? Oui, nous le croyons. Les moyens existent, mais il faut d'abord une claire volonté politique.

Ces moyens sont déjà contenus dans les objectifs : la mise au travail de centaine de milliers de chômeurs allégera le coût exorbitant du chômage. La réduction de la durée du travail, la mobilisation consciente des travailleurs, la réalisation de grands programmes d'investissements et la cohérence des choix résultant de la planification, une meilleure utilisation des équipements lourds par l'instauration contractuelle de la deuxième équipe permettront de dégager des ressources nouvelles de productivité.

La reprise de la croissance, enfin et surtout, est une absolue nécessité. D'abord, parce qu'elle fournit le moyen de résoudre les problèmes insolubles que vous vous posez : l'équilibre des finances publiques et des régimes sociaux grâce à l'augmentation des rentrées fiscales et des cotisations sociales. Ensuite, s'imposent : l'industrie, le secteur public, le marché intérieur, parce qu'elle seule apporte une solution au problème central, celui de l'emploi. Enfin, parce qu'elle peut seule rétablir la compétitivité de nos produits en diminuant les frais fixes et les coûts de revient.

Mais cette reprise de la croissance n'est possible qu'à travers des réformes de structures. A cet égard, trois priorités s'imposent : l'industrie, le secteur public, le marché intérieur.

L'industrie d'abord.

La baisse des effectifs industriels, à nos yeux, n'a rien d'inéluctable. Il s'agit, au contraire, de faire que les jeunes se tournent à nouveau vers la production. Le relèvement des salaires ouvriers, la réduction de la durée du travail, la démocratisation de l'économie y contribueront.

Dans le même temps, les entreprises industrielles devront pouvoir bénéficier d'un allègement des prélèvements sur le facteur travail ; des financements sélectifs, mais bon marché, pourront être mis à leur disposition grâce à la mobilisation d'une épargne actuellement mal orientée.

Les privilèges sociaux et fiscaux, les rentes des secteurs dits abrités, la spéculation, en particulier dans le domaine du foncier, devront être systématiquement réduits, tandis que l'indexation de l'épargne procurera des ressources nouvelles de financement, que la nationalisation du crédit permettra d'orienter vers l'industrie.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Je conclus.

Le rôle du secteur public, en second lieu, est essentiel pour permettre l'instauration d'un nouveau modèle de croissance. C'est sur lui que reposeront les grands programmes d'investissements en matière d'habitat, de transports en commun, dans les industries de base aussi bien que dans les secteurs de pointe.

C'est sur lui que reposera l'essentiel de la recherche et l'automatisation des tâches industrielles les plus pénibles.

C'est à lui qu'incombera, en grande partie, la conduite de l'aménagement du territoire.

C'est sur lui, enfin, et plus généralement sur la politique des marchés publics, que reposera le soin de freiner le développement de nos importations, d'améliorer la part de la valeur ajoutée dans le contenu de nos exportations et de tisser de nouveaux liens, dégagés de la division internationale du travail capitaliste, avec les pays de l'Est et du tiers monde.

La reconquête du marché intérieur, enfin, conditionne la reconquête de l'emploi. Il est possible de combler, au moins partiellement, notre déficit en protéines, en viandes, en bois et en pâte à papier, ainsi qu'en biens de consommation courante.

Il faut, pour cela, préserver et reconstituer un tissu industriel diversifié et cohérent.

Ces orientations, monsieur le ministre, ont besoin qu'une volonté claire se dessine dans le pays, et peut-être un jour prochain, sur ces bancs, pour refuser le superplan Barre que vous proposez en guise de VIII^e Plan jusqu'à l'horizon 1985.

La voie que nous dessinons n'est pas celle du moindre effort, mais celle d'une économie dont les travailleurs ne soient plus les premiers à souffrir, d'une économie mise à leur service et à celle du pays.

Nos choix réaffirmés au congrès de Metz sont clairs : il faut que l'unité du monde du travail se fasse dans les profondeurs du pays pour changer sa politique, pour hâter cette prise de conscience et avancer l'heure des changements. Nous entendons offrir à la France un nouveau grand dessein. Nous faisons appel, pour sortir le pays de la léthargie dans laquelle le plonge votre politique, à l'esprit de résistance, à la volonté, à la conscience des citoyens, à l'organisation des travailleurs.

Un souffle nouveau doit se lever dans la politique française. Certes, la voie est difficile, mais y en a-t-il une autre ? Notre réponse est claire : il n'y en a aucune autre que nous puissions choisir. Et c'est sur notre résolution que se brisera le rêve de « démocratie française » cher au Président de la République qui sous-tend toute votre politique et dont la réalisation, sur les ruines de nos industries et de notre indépendance, serait votre seule vraie victoire.

M. Emmanuel Hamel. Ce rêve ne se brisera pas, il se concrétisera !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le parti socialiste est et sera demain plus que jamais la grande force d'opposition à votre politique telle que la dessinent les options du VIII^e Plan, tout simplement parce qu'il est le seul à en proposer clairement une autre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

— 6 —

HAUTE COUR DE JUSTICE

Résultat du troisième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant.

M. le président. Voici le résultat du troisième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice :

Nombre de votants	227
Bulletins blancs ou nuls	14
Suffrages exprimés	213
Majorité absolue des membres composant l'Assemblée	246

A obtenu : M. Bouvard, 213 suffrages.

Je constate que la majorité absolue des membres composant l'Assemblée n'est pas atteinte.

— 7 —

PREPARATION DU VIII^e PLAN

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan (n^{os} 1055, 1117, 1108, 1112).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Schwartz.

M. Julien Schwartz. Mesdames, messieurs, parmi les critiques qui ont été formulées contre le rapport sur les options principales du VIII^e Plan, trois me paraissent injustes.

Lorsque l'on a accusé ce rapport de verser dans le futurisme, on a eu tort, à mon avis, car il est clair qu'il faut regarder plus loin que 1985 pour voir tout à la fois les évolutions prévisibles et les moyens d'y faire face. Une planification à cinq ans ne peut se concevoir que si l'on imagine le but que l'on se fixe comme une étape.

L'autre critique qui me paraît surprenante est de noter que ce rapport se réclame d'une idéologie libérale. Quel mal y a-t-il à cela ? L'année 1978 a vu les Français choisir un type de société. Que le Plan traduise les conséquences de ce choix n'a rien que de très naturel.

M. Xavier Homelin. Très bien !

M. Julien Schwartz. Enfin, on a dit que le rapport n'était pas assez chiffré, qu'il était flou, qu'il contenait trop d'idées générales. C'est oublier que nous sommes au stade des options et qu'il appartiendra au rapport sur le Plan lui-même de donner une ossature plus concrète aux projections de l'avenir que nous entendons construire.

Au total, le document qui nous est fourni aujourd'hui m'a donc paru intéressant sinon satisfaisant. En effet, sa qualité essentielle est qu'il suscite la réflexion. Que cette réflexion aboutisse à le considérer comme insuffisant ou incomplet — sur quelques points capitaux — et donc critiquable globalement n'entache en rien ses qualités intrinsèques. A plusieurs reprises d'ailleurs, le rapport évoque la nécessité d'une réflexion de l'ensemble des acteurs de la vie économique et politique sur les réalités de notre époque. Que, par ses faiblesses mêmes, il y incite, voilà qui ne saurait que réjouir ses auteurs.

Sur un plan général, le rapport insiste fort justement sur le fait que la crise que nous connaissons est profonde, structurelle, et que, par conséquent, elle sera longue et difficile. Je suis persuadé du bien-fondé des remarques contenues dans le rapport sur ce point mais j'avoue avoir été déçu par l'aspect trop descriptif des développements qui sont consacrés à ce sujet. Le rapport décrit bien davantage les désordres du monde qu'il ne s'attache à en rechercher et à en analyser les causes. Peut-être faute de pouvoir les discerner toutes. Cependant, cette sorte d'humilité dont font preuve les auteurs du rapport laisse le lecteur insatisfait.

Par exemple, n'y a-t-il pas contradiction entre le constat d'une mondialisation du type de croissance occidentale et des perspectives de rareté dans les domaines de l'énergie et des matières premières ? On sait, en effet, que la croissance industrielle qui nous est proposée — celle qui allie le développement des industries de base et des produits à faible valeur ajoutée dans les pays du tiers monde et l'accélération du processus d'innovation dans les pays hautement industrialisés — est grosse consommatrice de matières premières et d'énergie.

Mais nous savons tous qu'accroître la durabilité des produits — c'est-à-dire consommer moins d'énergie et de matières premières au stade de la fabrication — implique une diminution du rythme de diffusion des innovations en raison des effets de parc.

D'autre part, le choix du développement industriel rapide des pays du tiers monde dans le sens indiqué par le rapport est-il porteur de progrès, notamment sur le plan social ? Des récents colloques internationaux ont montré au contraire que les processus actuels d'industrialisation aggravent dans les pays du tiers monde les problèmes de l'inactivité des masses et de la malnutrition. Ainsi, en Asie, le chômage et le sous-emploi urbain représentaient en 1975 30 p. 100 de la force du travail, ce pourcentage était de 36 p. 100 en Afrique et de 30 p. 100 en Amérique latine.

Avant la seconde guerre mondiale, je le rappelle, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie étaient des exportateurs nets de céréales. En 1978, les pays du tiers monde ont dû en importer 71 millions de tonnes. N'y a-t-il pas contradiction entre les processus de croissance que nous voyons s'esquisser sous nos yeux et l'avenir de la planète ?

Le point que nous venons très cursivement d'évoquer nous conduit tout naturellement à regretter les silences, d'autres diraient les pudeurs du rapport, sur les acteurs de la nouvelle géographie économique du monde. En effet, si les situations respectives des différents pays sont évoquées — et un essai de typologie est même esquissé à la page 29 — on reste surpris de ne faire qu'entreapercevoir les autres acteurs du jeu, à savoir les grandes firmes d'assise internationale. Le rapport, curieusement,

alors qu'il insiste sur la globalisation de l'espace économique, ne consacre aucun développement au rôle des multinationales dans ce processus. Cette absence donne le sentiment que les évolutions économiques se font, en quelque sorte, fatalement, ce qui, à mon avis, est faux.

De ce fait, le rapport donne parfois une impression d'irréalité, d'autant plus qu'à part une allusion page 21 et un court paragraphe page 39, les désordres monétaires internationaux ne sont pas analysés, ni dans leurs mécanismes ni dans leur conséquences.

Or n'est-ce pas dans ces désordres et dans l'énorme augmentation des liquidités internationales qui en résulte que réside la cause centrale de la crise ? Aucune réponse ne nous est apportée et aucune réflexion n'est émise sur ce point fondamental.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'aucune explication ou tentative d'explication de l'inflation mondiale ne soit proposée.

Le rapport, et je le regrette vivement, manque ce qui aurait dû être son premier but : décrypter la crise, la rendre compréhensible et poser les bases d'une politique économique restauratrice de confiance dans l'avenir.

Sur ce point plus précis, c'est-à-dire sur ce que ce document appelle « la stratégie à moyen terme », nous constatons que la politique économique qui nous est proposée consiste au premier chef à tenter de faire sauter le verrou que le fameux théorème d'Albert a eu pour ambition de faire apparaître en pleine lumière, à savoir la contrainte extérieure.

Grâce au partage des revenus, à la maîtrise des finances de la nation, à l'établissement d'une monnaie forte, à l'amélioration de la compétitivité de l'appareil productif, à la consolidation de l'équilibre des échanges extérieurs, on espère dégager progressivement un solde positif de notre balance des comptes de plus en plus important, ce qui, d'après le rapport, permettrait de relancer l'économie sur des bases saines et donc de résorber le chômage.

Les grandes lignes d'une politique de vérité et de rigueur sont ainsi tracées.

Cependant, j'aimerais poser deux questions et marquer une exigence.

Première question : peut-on réaliser, en ce qui concerne l'industrie, l'ambition du Plan — c'est-à-dire desserrer la contrainte extérieure — par les seules orientations contenues dans l'option industrielle telle qu'elle est décrite dans le rapport ?

Renforcer les entreprises, donner une nouvelle impulsion à l'innovation, adapter la recherche, favoriser les petites et moyennes entreprises, stimuler certains programmes d'activités nouvelles et clarifier les règles du jeu qui s'appliquent aux entreprises, tout cela emporte mon adhésion, mais est-ce suffisant ? Les récentes études de nos économistes ont bien montré que l'espace économique mondial est un système hiérarchisé de nations dans lequel l'accumulation du capital se réalise de manière partiellement autonome. C'est pourquoi la place des nations n'est pas fixée définitivement dans ce processus de développement inégal et que s'offre précisément la possibilité de choix stratégiques. Cela implique naturellement que l'on détermine sur quoi doivent porter nos efforts. On sait que certains tenants d'un mercantilisme agressif préconisent ce que l'on peut appeler « une politique des créneaux », c'est-à-dire une spécialisation de nos productions sur les marchés porteurs de fortes demandes internationales. Je redoute, pour ma part, une telle orientation. En effet, outre que nous allons nous heurter vraisemblablement à la concurrence acharnée des autres pays industriels, y compris de ceux qui nous sont d'ores et déjà supérieurs ; outre qu'elle suppose de surcroît une rupture historique avec notre longue tradition de productions diversifiées, elle me paraît dangereuse en ces temps incertains qui voient de si brutaux retournements de conjoncture.

Je crois, pour ma part, que le principe central de notre stratégie doit consister à renforcer nos industries de biens d'investissement. Si l'on regarde, sur une longue période, l'évolution des dix grands pays industriels qui, en dehors des Etats-Unis, dominent la scène économique, je veux parler du Japon et de la République fédérale d'Allemagne, on constate que c'est ce secteur de production qui a été systématiquement développé et qui leur permet de dégager des soldes commerciaux importants et d'asseoir ainsi leur domination sur le marché mondial.

Je suis persuadé que le renforcement de notre économie passe par une politique de substitution d'importations dans le secteur des biens d'investissement, sinon notre fragilité et notre dépendance ne peuvent que s'accroître.

Je rappelle qu'en France le taux de couverture des biens d'investissement est de 120 p. 100 ; il est de 302 p. 100 au Japon et de 360 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. C'est ce qui, à mon avis, explique que ces deux pays résistent mieux que nous à la crise actuelle.

J'aurais aimé que le rapport m'apporte sur ce point des éléments me permettant d'apprécier si le Gouvernement partage ou non cette analyse. Malheureusement, je n'ai rien trouvé et je souhaiterais que le débat d'aujourd'hui m'éclaire.

Deuxième question : le desserrement de la contrainte extérieure permettrait-il une reprise de l'expansion et une résorption du chômage ? Je suis tenté de répondre dubitativement. Que l'amélioration durable et significative de notre balance extérieure soit indispensable pour notre indépendance, pour notre influence sur les affaires européennes et mondiales et pour notre monnaie, c'est-à-dire, en fait, pour notre pouvoir d'achat global, voilà qui est incontestable. Mais cette évolution si souhaitable ne permettrait sans doute pas de voir notre économie reprendre à un rythme de croissance comparable à celui qu'elle connaissait avant 1973, en raison des désordres qui caractérisent la marche de l'économie mondiale. Nous retrouvons ici l'un des aspects les plus faibles du rapport, à savoir l'impasse qu'il fait sur les causes des récessions inflationnistes actuelles.

Regardons ce qui se passe en République fédérale d'Allemagne. Certes, les observateurs signalent, à juste titre, que les chômeurs enregistrés ne représentent que 4 p. 100 de la population active contre 6 p. 100 en France. Mais la récente relance de l'activité en Allemagne a eu d'immédiates incidences sur la dérive des prix.

De surcroît, de 1973 à 1977, alors que le nombre des chômeurs enregistrés était multiplié en France par 2,7, il était multiplié par 4 en Allemagne. Dans le même laps de temps, pourtant, la population active de la R.F.A. diminuait de 950 000 personnes, alors que la population active de la France augmentait de 450 000. Je note, par ailleurs, que les structures de l'économie de la R.F.A. ne la mettent pas à l'abri, dans les conditions actuelles, d'une augmentation tendancielle du chômage.

L'emploi des Français est donc bien — le rapport le souligne à juste titre — l'un des problèmes centraux que nous avons à résoudre d'autant que les techniques nouvelles, comme l'informatique, vont profondément bouleverser la situation du secteur tertiaire. Je souhaiterais que, pour le VIII^e Plan lui-même, des précisions plus grandes et quantifiées sans complaisance nous soient apportées sur cette question fondamentale qui conditionne une partie de notre analyse sur l'emploi.

Je vous ai annoncé, tout à l'heure, deux questions et une exigence ; j'en viens donc à celle-ci : c'est l'exigence de la cohérence.

La cohérence consiste d'abord — c'est le moins qu'on puisse demander — à ne pas adopter des priorités qui se contredisent. Si l'on veut faire des économies d'énergie, il est clair que cet objectif est contradictoire avec celui qui consiste à favoriser le développement de l'habitat individuel au détriment de l'habitat collectif. De la même façon, vouloir réduire nos importations de pétrole, voilà qui est peu compatible avec les orientations qui consistent à développer les transports routiers au détriment du transport ferroviaire ou l'automobile par rapport aux transports en commun.

Dans un autre ordre d'idées, si l'on veut favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, on ne doit pas abandonner quasiment à son sort le secteur locatif et favoriser en toute circonstance l'accès à la propriété. Allez donc demander aux chômeurs des régions sidérurgiques — et mes amis M. Poreu et M. Depietri ne me contrediront pas — s'il est facile de vendre convenablement son logement dans une région touchée par la crise ! C'est inconcevable !

La cohérence consiste ensuite à se donner les moyens de sa politique. Diriger l'épargne française vers l'industrie, c'est bien ; vouloir améliorer l'habitat, c'est bien, mais l'épargne n'étant pas inépuisable, comment peut-on atteindre ces deux objectifs sans juguler la montée spéculative du prix des terrains ?

La cohérence veut également que l'on accorde ses principes et son comportement. Prenons, par exemple, la politique de la concurrence. Le rapport indique fort justement que « les entreprises françaises ne remportent pas à l'extérieur les succès qui sont indispensables pour assurer un équilibre durable d'échanges commerciaux si elles échappent à la concurrence sur le marché national ». C'est évident, mais, dans ces conditions, pourquoi favoriser ou accepter certaines concentrations comme la fusion Vallourec-Forges de la Providence, opérations qui suppriment toute concurrence sur le marché intérieur français dans les branches concernées ?

La cohérence implique enfin que l'on ait quelque suite dans les idées. A cet égard, le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan insistait fort justement, l'an dernier, sur le fait que l'on n'aurait pas une industrie compétitive sans un secteur tertiaire moderne. Ce document soulignait que « dans les secteurs abrités, le confort de certaines situations protégées dissimule fréquemment des prospérités quelque peu parasites ». Le rapport d'adaptation indiquait, à juste titre, que l'inadaptation de ce qu'il appelle les « bases arrières » de notre économie, l'affecte tout autant que celle des entreprises industrielles elles-mêmes. Or, sur les réformes à apporter à ces « bases arrières », le rapport sur le VIII^e Plan est singulièrement discret, sinon muet.

Je conclurai mon propos en présentant deux suggestions et en proposant deux amendements.

Première suggestion : le rapport met en première ligne de ses préoccupations le nécessaire assainissement de nos finances publiques, dans la mesure où il n'est pas tolérable de voir s'accroître les prélèvements obligatoires. Il est dit notamment qu'il importe, au niveau des dépenses de l'Etat, de redéployer les points d'application de notre budget. Cet objectif me paraît tout à fait justifié. Cela dit, une question se pose à ce niveau, tant pour le Gouvernement que pour le Parlement.

A ma connaissance, il n'existe pas de suivi de ce que l'on peut appeler les dépenses fiscales, c'est-à-dire toute une série de dispositions — dérogatoires aux principes fiscaux fondamentaux — qui diminuent les recettes budgétaires. Or la connaissance de ces dépenses fiscales est indispensable, d'une part, pour examiner si le maintien des dispositions qui les engendrent est justifié et si, d'autre part, l'évolution de la matière fiscale n'a pas porté atteinte à des mécanismes d'aide qui mériteraient d'être repris et amendés.

Je prends comme exemple de ce deuxième phénomène l'un des aspects des aides à la famille, le quotient familial. La diminution des familles de trois enfants se traduit chaque année pour l'Etat par des recettes fiscales supplémentaires, puisque le quotient familial diminue.

Dans le même temps, on note une augmentation du prélèvement sur les familles — par le biais des cotisations sociales — due à l'extension des activités salariées des mères de famille.

Ainsi cette évolution a-t-elle engendré une contradiction entre le caractère massif des surplus financiers réalisés en raison des modifications des structures familiales et l'insuffisance de l'aide financière qui est accordée aux familles, et cela à un moment où le remplacement des générations n'est pas assuré.

Ces phénomènes mériteraient d'être chiffrés et un budget des dépenses fiscales serait donc fort utile. Certes, il me sera dit que la recollection de ce qui pourrait être considéré comme des dépenses fiscales n'est pas une tâche facile, compte tenu de la complexité des dispositions en cause. Peut-être, cependant, pourrait-on réunir une commission composée de parlementaires et de représentants au Gouvernement qui examinerait si cette confection d'un budget des dépenses fiscales est possible. Plus modestement, peut-être conviendrait-il d'examiner s'il est possible chaque année que la commission des finances choisisse d'isoler certaines de ces dépenses fiscales afin de procéder à leur examen ?

Ma deuxième suggestion a trait à notre politique d'économies d'énergie. Celles-ci pèsent, et pourtant elles présentent le caractère de priorité des priorités. Or il me semble que, dans ce domaine, nous avons perdu quatre à cinq ans. Quand je lis à la page 72 du rapport sur les options du VI^e Plan qu'il « pourrait, par exemple, être utile de dresser un inventaire des activités fortement consommatrices d'énergie, pour lesquelles devrait être engagé prioritairement un effort accru d'économies d'énergie », je suis à la fois stupéfait et scandalisé qu'il ait fallu attendre 1979 pour qu'une telle idée soit émise, et encore sous forme d'éventualité. Je considère que l'action du Gouvernement dans le domaine de la politique des économies d'énergie n'est pas assez audacieuse ni assez approfondie. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet dans un débat récent, et j'y reviendrai lors de l'examen du budget.

Aujourd'hui, j'insisterai sur un seul point.

Il existe, chacun le sait, une très forte inertie en matière de politique énergétique : une inertie au niveau de l'offre, puisqu'on considère qu'il faut cinq à six ans pour qu'une source énergétique nouvelle soit utilisable ; mais aussi une inertie considérable au niveau des consommations d'énergie. En raison des effets de parc, il est très difficile de passer de l'usage d'une énergie à une autre. On le voit aujourd'hui pour le pétrole. Prenons garde de ne pas renouveler cette erreur avec l'électricité.

Une offre massive d'électricité nucléaire n'est pas assurée avant la fin du siècle. Le rapport insiste, à juste titre, sur la pénurie d'uranium, et j'ajoute que la transformation d'uranium en électricité donne un excrable rendement énergétique. Par ailleurs, nous ne sommes pas assurés de voir les surrégénérateurs prendre le relais.

Dès lors, si nous privilégions par trop l'électricité, nous risquons, un jour ou l'autre, de nous heurter à des difficultés analogues à celles que nous connaissons actuellement en matière de pétrole. C'est pourquoi nous devrions rechercher une plus grande diversification de l'offre énergétique, mais aussi des possibilités de réversibilité des techniques de consommation. A cet égard — et c'était là le fondement de mon appui sur ce dossier — l'utilisation de l'eau chaude comme facteur énergétique est intéressante, puisque cette eau peut être chauffée aussi bien à partir de centrales produisant de l'électricité que de centrales électrocalogènes ou calogènes, de chaudières au gaz, au fuel lourd, au charbon, ou encore brûlant des déchets.

J'ajouterai, appuyant en cela les pertinentes remarques contenues dans le rapport de la commission de la production et des échanges, que nous devons garder, au niveau des techniques de transformation de l'énergie, une place au charbon qui constituera, à la fin du siècle, un apport considérable. Or le charbon ne jouera un rôle significatif que si l'on peut le transformer en électricité ou au gaz, ce qui implique le maintien d'un parc de centrales électriques au charbon et son utilisation dans des chauffages urbains.

Sur ces différents choix, le rapport est insuffisant, sinon nul. Dans ces conditions, je souhaiterais que, pour le VIII^e Plan, ces remarques soient prises en compte et que l'on présente au Parlement des études précises sur les meilleurs vecteurs énergétiques polyvalents, c'est-à-dire ceux grâce auxquels on peut utiliser différentes sources d'énergie. Je souhaiterais également que les conséquences de la pénétration de l'électricité dans l'économie soient bien pesées et que toutes précisions nous soient données à cet égard. Enfin, il me paraît souhaitable que le VIII^e Plan prenne en compte la nécessaire optimisation de nos ressources en uranium, c'est-à-dire, en clair, que l'on prévienne la construction de centrales électrocalogènes ou calogènes.

Je terminerai en présentant succinctement les deux amendements que j'ai déposés sur les options du VIII^e Plan. Ce sont naturellement des amendements très généraux, des amendements de principe.

L'un tend à affirmer que nous devons, dans les temps actuels, compter avant tout sur nos propres forces. J'ai été agréablement surpris d'entendre hier M. le Premier ministre déclarer : « N'attendons pas des autres qu'ils nous montrent la voie, qu'ils nous aident. Nous devons d'abord compter sur nous-mêmes. » Ce n'est pas exactement là le langage officiel que nous avons entendu au cours des dernières semaines. Le langage officiel et le langage électoral seraient-ils différents ? C'est en tout cas ce que cette déclaration semble signifier.

Peut-être le Gouvernement a-t-il estimé que cette évidence était tellement éclatante qu'il était inutile de la rappeler. Pour ma part, je crois, au contraire, qu'il est nécessaire de le faire, et je remercie la commission des finances d'avoir adopté l'amendement que j'ai déposé.

Le deuxième amendement a trait à notre situation démographique. J'avais déjà déposé, au moment du vote du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, un amendement sur ce sujet. Cet amendement avait été voté à l'Assemblée nationale, contre l'avis du Gouvernement, par les groupes de la majorité. Il en a été de même, par scrutin public, au Sénat, et cela à une très confortable majorité, seul le groupe des républicains indépendants votant contre.

Le Gouvernement a cru bon de faire vider cet amendement de sa substance par le Conseil constitutionnel. Que le Gouvernement utilise le Conseil comme un moyen de contrôle de sa propre majorité parlementaire ne me paraît pas un procédé recommandable. Nous verrons quelle attitude il adoptera à la fin du présent débat sur cette question fondamentale.

Ces deux amendements relèvent, vous l'avez compris, du même esprit : quand les temps sont difficiles, c'est illusion de s'en remettre aux autres ; c'est abandon de prendre son parti du vieillissement de la nation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Juquin.

M. Pierre Juquin. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je dois d'abord poser une question de principe sur le travail de notre assemblée.

Les groupes parlementaires ont été prévenus que l'orateur principal de chacun d'entre eux parlerait cet après-midi, afin que le débat puisse être télévisé. M. le Premier ministre a parlé hier, et son intervention a été largement reproduite par les chaînes de télévision et les radios. Aujourd'hui, le Premier ministre ne juge pas utile d'être présent quand les groupes parlementaires lui répondent — ce que je déplore — et la télévision est également absente.

M. Pierre Forgues. C'est scandaleux !

M. Pierre Juquin. Je demande donc qui a décidé de cette mesure injuste, laquelle traduit, une fois encore, le mépris dans lequel le pouvoir exécutif tient l'Assemblée nationale.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Pierre Juquin. Je proteste, au nom du groupe communiste, contre cette discrimination et cet abaissement du Parlement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur Juquin, puis-je vous interrompre ?

M. Pierre Juquin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie. Je tiens à faire une très brève mise au point. A ma connaissance — et je souhaite que cela continue, mais tant que la majorité restera ce qu'elle est il n'y a pas de crainte à avoir parce qu'elle est démocratique et libérale...

M. Guy Ducloné. O combien libérale !

M. le ministre de l'économie. Autant que vous pouvez l'être, et sur ce plan, j'en connais qui ont quelques progrès à faire !

M. Henri Deschamps. Revenez-en au sujet !

M. le ministre de l'économie. A ma connaissance, disais-je, ce n'est pas le Gouvernement qui donne à la télévision des instructions pour qu'elle soit ou non présente.

M. Guy Ducloné. Il est vrai que M. Barre n'y va que lorsqu'il est invité !

M. le ministre de l'économie. Je ne sous-estime pas l'importance de votre présence, monsieur Juquin, au contraire. Mais il appartient à la télévision de juger si elle doit ou non être présente. Ce n'est pas au Gouvernement de le lui demander. (Protestations sur les bancs des communistes.)

Si M. Marchais était intervenu dans le débat, peut-être la télévision aurait-elle été présente.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement n'a ni l'intention ni la préférence de commander les choix de la télévision.

M. Guy Ducloné. Vous dites cela sans rire !

M. Pierre Forgues. La télévision est au service du Gouvernement !

M. Pierre Juquin. Monsieur le ministre, vous ne pouvez évidemment en avoir l'intention puisque c'est ce que vous faites déjà !

Je précise que l'expression « orateur principal » ne provient ni de nous ni des fonctionnaires de l'Assemblée, qui ont les mains absolument blanches dans cette affaire, mais de la télévision elle-même, qui demande qu'un orateur de chaque groupe résume l'argumentation de ce groupe pour répondre au Premier ministre avec des arguments fondamentaux et essentiels.

M. Barre a parlé hier et il a paradé à la télévision et à la radio. Nous, on ne nous verra pas, on ne nous entendra pas ! Tous les membres de cette assemblée, quels qu'ils soient, se doivent d'avoir un sursaut de dignité. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Et puis, une fois de plus, je constate que le Premier ministre se dérobe, puisqu'il est absent, alors que ce débat engage en principe l'avenir de la France pour plusieurs années.

M. le ministre de l'économie. Le Gouvernement est présent !

M. Pierre Juquin. Je m'adresserai donc à vous, monsieur le ministre.

En étudiant les volumes de papier qui nous sont présentés, je me demande quel rapport existe entre vos discours et la vie réelle des Français, les interrogations des millions de gens qui se demandent : « Comment vivre ? » et « Où va la France ? ». Je pense à toutes les lettres que je reçois, comme beaucoup d'eux, et qui disent toute la détresse humaine.

Il ne s'agit pas d'un petit nombre de cas isolés, mais de témoignages quotidiens des difficultés, des souffrances, des malheurs et des inquiétudes qui frappent des millions et des millions de gens dans la France dont vous assumez la gestion.

Tous ces problèmes humains, qui sont aussi des problèmes nationaux, je ne leur ai pas trouvé le moindre début de solution dans les options de votre VIII^e Plan.

En juin 1976, en faisant adopter le VII^e Plan par la majorité parlementaire, le Gouvernement reprenait les promesses électorales de M. Giscard d'Estaing. Il nous annonçait une croissance de plus de 5 p. 100 par an, la réduction du chômage, de l'inflation, des inégalités ; il affirmait qu'il s'attaquerait à la pauvreté. A l'automne dernier, aucune de ces promesses n'avait été tenue.

Vous présentiez alors un projet d'adaptation du Plan dans lequel vous promettiez d'assainir progressivement la situation économique de la France. Force vous est aujourd'hui d'admettre que notre pays n'est pas sorti de la crise et de peindre une nouvelle fois en rose ce qui constitue, pour les deux prochaines années, une nouvelle dégradation de notre économie.

Je ne ferai pas un tableau catastrophique de l'état de la France. En effet, la France a des ressources matérielles et humaines importantes. Je suis de ceux qui pensent que la nation n'est pas un phénomène du passé à ranger au musée de l'histoire, mais qu'elle recèle d'immenses possibilités. Je suis de ceux qui pensent que la France a de bonnes cartes dans son jeu, qu'elle peut sortir de la crise en mettant en œuvre des solutions nationales, mais que votre politique néglige ou détruit ces atouts et ferme à notre pays le chemin de remontée. Votre politique est catastrophique pour la nation et pour ses travailleurs.

Examinons votre bilan. Vous aviez promis une croissance supérieure à 5 p. 100, mais elle se limite à environ 3 p. 100. Vous exigez des salariés les plus grands sacrifices sous prétexte de juguler l'inflation, mais l'inflation tourne autour de 10 p. 100 l'an. Vous deviez pourfendre le chômage, mais notre pays compte plus d'un million et demi de chômeurs et notre industrie a perdu 500 000 emplois depuis quatre ans. Vous deviez garantir le franc, mais il a perdu plus de 20 p. 100 par rapport au mark allemand. Vous présentiez la réduction des inégalités comme l'objectif central du Président de la République, mais les inégalités n'ont jamais été aussi grandes et nous détenons dans ce domaine le record d'Europe.

Alors que la France dispose de réserves ou de moyens importants dans les secteurs de la production d'énergie, de la sidérurgie, des machines-outils et de nombreux autres domaines, votre politique démantèle des branches économiques et ruine des régions.

Alors que la France peut s'enorgueillir d'une tradition d'invention et de travail bien fait, alors qu'elle possède des ressources exceptionnelles de matière grise et que votre propagande elle-même oppose son potentiel d'idées à son manque de pétrole, votre politique fait régresser la recherche scientifique et technique ; elle enrave le progrès de plusieurs branches de pointe.

Alors que la France peut s'appuyer, y compris pour améliorer son commerce extérieur, sur une agriculture de premier ordre, votre politique transforme des secteurs ruraux en déserts et fait diminuer le revenu des paysans.

Alors que la France peut et doit rechercher dans ses propres forces, en préservant son indépendance, la solution à ses problèmes, votre politique la subordonne de plus en plus à l'Allemagne fédérale, l'arrime au vaisseau amiral américain, organise ou tolère la pénétration des produits, des brevets et des capitains étrangers dans notre économie.

A ce propos, il me faut relever le fait scandaleux que, pour la deuxième fois, à la veille d'une élection se déroulant en France, un représentant de l'Etat soit allé à Washington pour s'attirer les bonnes grâces du président américain en annonçant dans cette capitale étrangère le « déclin » d'un parti politique français, à savoir le parti communiste français. La première fois, c'était M. Giscard d'Estaing, et M. François-Poncet vient de récidiver.

Eh ! bien, messieurs, il s'agit là d'un rêve. Vous avez échoué. Le parti communiste français se dresse sur votre chemin. Il combat de façon irréductible votre politique anti-sociale, votre entreprise de déclin de la France.

Vous nous dites que la crise est mondiale, en essayant ainsi de dégager votre responsabilité. La crise présente bien, c'est évident, des aspects internationaux. Le monde a changé, et il va changer encore. Mais rien n'est plus faux que d'accuser les pays du tiers monde et les producteurs de pétrole d'être responsables de la crise du capitalisme dans notre pays.

Mon ami André Lajoinie a démontré hier que les échanges commerciaux de la France avec les pays les plus pauvres de la planète sont excédentaires. Il est faux de prétendre que les pays en voie de développement entraînent du chômage chez nous.

Ce qui entraîne le chômage, c'est la politique des grands groupes industriels que vous aidez à fermer leurs usines dans notre pays pour les reconstruire là où existe encore une main-d'œuvre sous-payée et terriblement surexploitée.

Ce qui entraîne le chômage, c'est que les investissements de la plupart de ces groupes couvrent à peine, en France, l'usure du matériel, alors que les ressources nationales sont systématiquement pompées pour des investissements à l'étranger.

Ce qui entraîne le chômage, c'est, par exemple, qu'en quatre ans, Michelin ait consacré à l'étranger 79 p. 100 de ses sept milliards de francs d'investissements ; c'est que Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, B.S.N. - Gervais-Danone, et même, maintenant, les firmes alimentaires comme Casino ou Carrefour, investissent de moins en moins en France, et de plus en plus à l'étranger.

Ce qui contribue au chômage, c'est que vous poussez à ce « redéploiement » par des incitations fiscales et financières.

Mon ami André Lajoinie a également prouvé, chiffres à l'appui, que le refrain des discours gouvernementaux — « c'est la faute au pétrole » — ne correspond pas à la vérité. Je rappelle ces chiffres. Depuis que M. Barre est Premier ministre, le coût réel du pétrole — je dis bien réel, compte tenu de la baisse du dollar dont vous ne parlez jamais — s'est élevé de 2 p. 100, alors que le niveau général des prix à la consommation en France a grimpé de 23 p. 100.

M. le ministre de l'économie. Ah !

M. Pierre Juquin. Oui, monsieur le ministre : 16 p. 100 de hausse, moins 14 p. 100 de baisse du dollar, cela donne bien une augmentation de 2 p. 100, et je ne compte pas là-dedans les innombrables truquages des Majors américains.

En clair, cela signifie que le coût réel — je dis bien réel — du pétrole brut a diminué, pour la France, d'environ 20 p. 100 depuis que M. Barre est à la tête du Gouvernement. En 1979, le surcoût pétrolier représentera moins de 0,3 p. 100 de la production totale de la nation française.

Le prélèvement pétrolier sur notre production et notre revenu n'est pas négligeable, mais vous ne parlez que de lui, alors que votre économie doit payer d'autres factures très lourdes dont vous ne dites jamais un mot.

C'est, par exemple, la facture du chômage. L'inactivité forcée, dramatique sur le plan humain, d'un million et demi de chômeurs, représente une perte de 6 p. 100 sur le produit intérieur brut, c'est-à-dire vingt fois plus que le surcoût du pétrole.

C'est encore la facture de notre commerce avec l'Allemagne fédérale qui nous coûte un déficit de 14 milliards de francs, ou la facture de notre commerce avec les Etats-Unis. Votre refrain sur le pétrole n'est donc qu'une opération de propagande. La France ne souffre pas principalement du pétrole, mais de votre politique.

Or je ne suis pas de ceux qui disent — on l'a entendu sur ces bancs — : « Vous n'avez pas de politique. » Mais si, vous en avez une, et vous vous efforcez de l'appliquer envers et contre tout.

Votre politique n'a qu'un but : faire supporter aux travailleurs, aux familles, au pays, les conséquences de la crise du capitalisme, serrer plus fort la vis, organiser le chômage et l'austérité pour permettre aux multinationales de se partager au mieux le gâteau des profits.

Cette politique, votre projet de VIII^e Plan essaie de la dissimuler sous de nouvelles promesses. Mais ce projet n'est qu'un roman. Votre Plan réel, je le trouve ailleurs, dans la vie de la majorité des Français.

Votre Plan réel, je le trouve, par exemple, dans les augmentations qui déferlent et vont déferler encore au 1^{er} juillet : gaz et électricité viennent d'augmenter ; une nouvelle hausse de l'essence et du fuel est préparée ; les loyers vont s'accroître de 10 p. 100 à 18 p. 100, dans un premier temps ; la carte orange et le ticket de métro coûteront 21,7 p. 100 de plus. Tout cela représente une perte brutale moyenne de 200 francs par mois pour une famille de la région parisienne.

Monsieur le ministre, puisqu'il est encore temps, je vous le demande au nom de millions de personnes : renoncez à ces augmentations des transports, du fuel et de l'essence ! Bloquez les loyers !

Votre Plan réel, je le trouve également dans ces prévisions toutes récentes des experts de l'O. C. D. E., qui se résument ainsi : ralentissement de la croissance, accélération de la hausse des prix, réapparition du déficit des paiements extérieurs.

« Ce qui est sûr » — commentait hier un journal — « c'est que l'horizon s'est assombri. Il y aura plus de chômage et moins de pouvoir d'achat distribué dans les pays industrialisés l'année prochaine. »

Telles sont les options réelles qui se cachent derrière les grandes phrases de votre VIII^e Plan.

En premier lieu, vous refusez de donner un chiffre de croissance pour les cinq prochaines années. Abandonnant toute ambition pour la France, vous vous soumettez par avance aux orientations décidées, sous la pression du capitalisme américain ou allemand, dans les réunions au sommet européennes ou atlantiques. Vous remettez en cause la loi de 1928 qui garantit en partie notre indépendance en approvisionnements pétroliers. Vous continuez à liquider notre production charbonnière, alors qu'on revient au charbon dans le monde. Vous refusez de dégarer la France de la tutelle américaine, de celle de Westinghouse sur nos centrales nucléaires. Vous freinez les investissements d'E. D. F. et refusez d'utiliser toutes les riches possibilités de la France pour développer une politique énergétique diversifiée. Bref, vous aliénez ainsi encore plus gravement notre indépendance énergétique.

En deuxième lieu, vous planifiez le chômage. C'est trop peu de dire, en effet, que vous ne faites pas le nécessaire contre ce fléau. En réalité, vous faites tout votre possible pour organiser le chômage qui est pour vous un instrument de politique économique. Vous y ajoutez de plus en plus des formes diverses d'instabilité de l'emploi. L'I. N. S. E. E., je le rappelle, envisage comme possible l'existence de 3 700 000 chômeurs en France en 1985. Nous ne l'acceptons pas, nous ne l'accepterons jamais.

En troisième lieu, vous voulez aggraver l'austérité en comprimant les salaires, les prestations sociales, les dépenses pour les équipements collectifs et les services publics, en maintenant ou en aggravant le poids des impôts, comme par exemple le scandaleux impôt de 68,8 p. 100 sur le prix du litre d'essence, duquel il résulte que l'essence est en France l'une des plus chères d'Europe.

Il n'est pas vrai, monsieur le ministre, qu'à notre époque où les sciences et les techniques offrent tant de possibilités, un pays moderne et développé comme la France soit condamné au chômage et au déclin. Il n'est pas vrai qu'il ne puisse trouver des solutions nationales pour sortir de la crise. Il n'est pas vrai qu'il ne puisse jouer un rôle actif et utile dans le monde nouveau qui évolue sous nos yeux.

A l'opposé d'une critique stérile, le parti communiste français développe des propositions solides et réalistes. Il se bat sur tous les terrains pour garantir et développer l'emploi, faire reculer l'austérité, assurer l'avenir.

Nous proposons trois options principales.

Première option : il faut assurer une croissance de l'économie française, mais une croissance nouvelle, fondée non plus sur le profit des multinationales, mais sur la satisfaction des besoins des gens et du pays. Donner à tous de quoi vivre décemment, améliorer les conditions de vie et de travail, aller vers les trente-cinq heures de travail par semaine sans baisse de salaire, établir la justice pour les plus exploités, les plus pauvres, ce ne sont pas des charges, mais des moyens pour relancer l'activité industrielle et agricole.

Deuxième option : il faut rester maîtres chez nous, ne pas nous ravalier au rang de sous-traitants des Etats-Unis ou de l'Allemagne fédérale, pratiquer une grande politique nationale. L'intérêt de la France n'a rien à voir avec l'exportation des capitaux, des hommes et des usines au profit des Michelin,

Pechiney et autres. L'intérêt de la France, c'est que notre nation souveraine soit présente partout sur la planète, en travaillant à la coopération, en recherchant un nouvel ordre économique mondial, plus juste et plus stable.

Troisième option : il faut assurer et développer partout — dans l'entreprise, la commune, les régions, au niveau national — la démocratie, les libertés. Il faut aller vers l'autogestion. Des Français maîtres de leur destin dans une France maîtresse d'elle-même, telle est la condition de la réussite.

C'est à cela que nous travaillons. C'est pour cela que nous appelons les travailleurs et la population à lutter. Avec eux, nous cherchons à obtenir, en tout domaine, tous les progrès, toutes les améliorations possibles. Ils ne peuvent obtenir des succès qu'en combattant votre politique.

Parce que nous pensons que jamais la vie, la santé, la liberté d'un seul homme ou d'une seule femme ne doivent être sacrifiés à des milliards de profits et que c'est là notre raison d'être communistes, nous serons toujours avec eux dans leurs luttes. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les cinq années du VIII^e Plan seront dominées par trois lignes directrices : une dépendance énergétique de plus en plus contraignante, une tentation protectionniste de plus en plus pressante, une reconquête de l'emploi de plus en plus urgente.

Face à ces défis, la planification française peut retrouver sa crédibilité et même sa légitimité, mais à certaines conditions qui sont, elles aussi, au nombre de trois : que le Plan se libère du poids du passé, qu'il s'adapte à un environnement où domine la liberté économique, qu'il se fixe comme priorité des priorités la reconquête de l'emploi.

Il s'agit aujourd'hui, en effet, de développer une nouvelle conception du Plan qui soit adaptée à un environnement international de plus en plus incertain du fait, d'une part, des dérèglements du système monétaire international et, d'autre part, du surenchérissement de l'énergie, en particulier du pétrole.

Pour s'adapter à ce nouvel environnement international de plus en plus difficile, le Plan doit d'abord faire table rase du passé. Or, à écouter M. Juquin — d'autres sans doute après lui reprendront les mêmes thèmes — on voit bien de quel poids le passé pèse sur la conception d'une planification à la française.

Le poids du passé se manifeste d'abord par l'attachement à ce symbole que représente l'affichage d'un taux de croissance normalif. Or, je ne crois pas que la planification française sera dénaturée parce que le VIII^e Plan ne comportera pas de taux de croissance normalif.

Dans le passé, d'ailleurs, et même quand les communistes siégeaient au Gouvernement, au début de la IV^e République, le taux de croissance n'était pas l'essentiel du Plan. Les premiers Plans de l'après-guerre avaient pour objectif principal la reconstruction de la France. Les Plans suivants ont donné la priorité aux équipements collectifs, et les taux de croissance n'étaient pas essentiels.

Aujourd'hui, il serait mal venu de nous accuser de dénaturer le Plan parce que le rapport sur les options ne définit pas de taux de croissance normalif, pas plus que n'en affichera le Plan qui nous sera présenté.

Absence de taux de croissance ne signifie pas pour autant qu'un chiffre ne soit pas nécessaire dans certains domaines. Nous en reparlerons tout à l'heure. Cela ne signifie pas non plus absence de projections économiques à moyen terme. Nous savons très bien, en effet, que les travaux qui ont présidé à l'élaboration du rapport sur les principales options du VIII^e Plan se sont appuyés sur des projections économiques à moyen terme sérieuses.

L'attachement, à mon avis injustifié, à l'affichage d'un taux de croissance traduit en fait un véritable désarroi devant l'absence d'un modèle économique auquel se référer. Au fond, la revendication d'un taux de croissance affiché, qui est considéré un peu comme un talon, n'est en réalité qu'une manière quelque peu simpliste de se rassurer.

Le poids du passé, on le retrouve également dans d'autres domaines, et là c'est beaucoup plus grave. C'est lui qui réveille notamment — et cela apparaissait bien à travers les propos de

M. Juquin — les démons protectionnistes les plus mauvais qui mettent en cause, insidieusement ou ouvertement, la stratégie qui sous-tend le VIII^e Plan.

Pour ces protectionnistes honteux ou avoués, la planification en général et le VIII^e Plan en particulier s'accommoderaient fort bien d'un protectionnisme à la petite semaine, de la fermeture au compte-gouttes ou à grands coups de nos frontières. Outre que ce serait très mauvais pour la France, ce serait oublier, d'une part, que la première option de tous les Plans, depuis une vingtaine d'années, a été l'acceptation du traité de Rome et donc l'ouverture de nos frontières et, d'autre part, que la France a plus besoin de l'étranger pour travailler que l'étranger n'a besoin d'elle. (*Rires sur les bancs des socialistes.*) Il ne faut pas inverser les assertions.

Beaucoup réclament le protectionnisme, certains ouvertement, d'autres avec naïveté. Leur excuse est qu'ils le font au nom de la protection de l'emploi. Mais si nous fermons nos frontières, il est évident que des mesures de rétorsion nous empêcheront de vendre à l'étranger et qu'il s'ensuivra une aggravation du chômage.

Il faut refuser ce comportement malthusien du véritable camp retranché auquel veut nous condamner notamment le parti communiste. Camp retranché? Disons plutôt camp de concentration! (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

Marcel Rigout. Soyez sérieux!

M. René Rieubon. Que savez-vous des camps de concentration, monsieur d'Aubert?

M. François d'Aubert. Vous permettez que je poursuive mon propos, messieurs?

Refuser le réflexe du camp retranché ne signifie pour autant que la vigilance des négociateurs français ne doit pas être particulièrement aiguës dans les grandes négociations, car il est inadmissible que, parfois sans compensation, des parts très importantes du marché français soient occupées par des produits étrangers.

Le poids du passé, c'est aussi les résistances tenaces à l'abandon de cette idée malfaisante mais très répandue que la France ne peut se développer sans inflation.

C'est une idée séduisante, il est vrai, et certains ont l'impression que l'inflation crée un climat euphorique, qui encourage particuliers et industriels à investir et permet d'atténuer les conflits sociaux en distribuant plus ou moins généreusement des augmentations de salaires d'ailleurs souvent factices. Mais ce raisonnement n'est plus de mise aujourd'hui, car aux inconvénients traditionnels de l'inflation, qui approfondit l'injustice sociale, vient s'ajouter la perte de sa prétendue efficacité.

Nous devons le savoir, nous achèterons nos produits à l'étranger, notamment nos produits de base, de plus en plus cher, nous exporterons de plus en plus difficilement car nous serons de plus en plus concurrencés par des pays à main-d'œuvre abondante et bon marché, et nous ne pourrions plus bénéficier du secours des dévaluations soudaines ou rampantes.

Il nous faut nous plier au nouvel ordre économique mondial et la planification française doit tenir compte de ce nouvel impératif, de cet environnement plus contraignant.

Que sera le VIII^e Plan, si l'on en juge par les options qui nous sont présentées? Il permettra, plus que jamais, de clarifier, de choisir et de lancer quelques défis. Il importe de profiter de l'occasion qui nous est offerte pour clarifier les bases de notre doctrine politique et économique.

A voir le Gouvernement renoncer, j'espère durablement, à certains mécanismes d'intervention dirigiste, comme le contrôle des prix industriels, certains ont cru avec délectation que nous passions brusquement d'un dirigisme aveugle et désuet à une sorte de laisser-aller, de laisser-faire sans nuance. Cette analyse ne peut être acceptée. En réalité, ce Plan va nous donner l'occasion de préciser les domaines qui relèvent d'une thérapeutique libérale et ceux qui, au contraire, réclament une thérapeutique beaucoup plus volontariste, matérialisée par un engagement financier de l'Etat.

Ces domaines privilégiés apparaissent au travers des options: c'est l'encouragement à l'innovation; ce sont certaines actions de politique familiale. Mais je vois deux secteurs auxquels il conviendrait de donner une impulsion, l'un grande et qu'il faudrait privilégier davantage encore: l'aménagement du territoire et la recherche.

Si nous abandonnons l'aménagement du territoire aux pesanteurs économiques naturelles, nous en arriverons à ces schémas plus ou moins apocalyptiques que la D. A. T. A. R. qualifiait de « scénarios de l'impossible » en 1970, et dont l'un était celui d'une France de l'Ouest réduite à une sorte de désert tandis que les populations et les emplois accouraient vers les grandes agglomérations et les frontières.

Nous voulons un développement équilibré de notre territoire et, pour cela, il faut une politique d'aménagement qui s'insère dans le cadre du Plan.

Pour la recherche aussi, une action volontaire des pouvoirs publics est indispensable. Il est inquiétant que la part des dépenses de recherche dans le produit intérieur brut ait régressé de 2,2 p. 100 en 1967 à 1,7 p. 100 en 1977.

C'est d'autant plus inquiétant qu'en matière de recherche nous vivons très largement sur des acquis. Alors, dans ces deux domaines — mais dans d'autres également, monsieur le ministre — il est nécessaire d'avoir une action volontariste qui ne trahira nullement les options libérales qui ont pu être prises par ailleurs mais qui montrera effectivement la volonté des pouvoirs publics de surmonter les difficultés les plus graves que nous rencontrons.

Le Plan permettra aussi d'avoir des choix réalistes. Je suis heureux de constater que, dans le rapport sur les options, on nous dit enfin ce qui est prioritaire. J'espère qu'on ira un petit peu plus loin dans le Plan lui-même et qu'on nous dira ce qui n'est pas prioritaire, car c'est dans la nature d'un plan de choisir et de proposer des choix.

Dans ce rapport sur les options, cinq options sont un peu la conséquence des contraintes qui nous sont imposées. Il est satisfaisant de voir confirmer le choix nucléaire et la nécessité du redéploiement industriel. Il est satisfaisant aussi de voir mettre l'accent sur le secteur agro-alimentaire; mais, dans ce domaine, nous pouvons être sceptiques, car j'ai consulté les options du VI^e Plan et j'y ai trouvé des phrases fort semblables à celles qui figurent dans le rapport sur les options du VII^e Plan.

Il reste une sixième option dont je voudrais rapidement parler: celle de l'habitat et du cadre de vie. Le rapport n'a pas fait une part très belle aux encyclopédistes et aux collectionneurs de rêves; mais ceux-ci prennent tout de même une petite revanche dans la sixième option, car elle comprend beaucoup de choses — trop à mon avis. Par pitié, essayons de centrer cette sixième option autour des problèmes de l'habitat et du logement.

Il y a encore à faire en ce domaine, mais moins qu'on n'aurait pu le croire. Si un sondage récent indique que 82 p. 100 des Français sont très satisfaits de leurs conditions de logement, il reste beaucoup à faire dans le domaine du qualitatif, de la réhabilitation de l'habitat ancien et surtout de la décentralisation des décisions, seul moyen de ne pas sous-estimer ou surestimer les besoins.

Au-delà de cette adaptation nécessaire, au-delà de ces choix réalistes, et aussi au-delà des défis que la planification lance à la société française, par exemple en lui proposant de prendre des risques à un moment où chacun recherche la sécurité — c'est ainsi qu'on incite les jeunes à créer des entreprises alors qu'au temps de la prospérité il n'y avait pas en France une seule école de commerce qui incitait les jeunes à le faire, ce qui peut sembler paradoxal, mais il n'est pas mauvais que, dans un plan, des défis confinement au paradoxe — le défi fondamental qui, lui, est lancé au Plan et qui conditionne la crédibilité, la légitimité du Plan, c'est la reconquête de l'emploi.

Il faut mobiliser l'opinion publique autour d'un objectif: l'emploi. Car ou bien le Plan fera reculer le chômage ou bien le sens de la planification sera définitivement affaibli. L'emploi est le type même du domaine où l'action doit être progressive, étalée dans le temps, accompagnée de réformes de structures. Une telle action relève typiquement de la planification. Alors, soyons réalistes: le recul du chômage doit être étalé dans le temps.

Soulignons le danger des relances économiques plus ou moins globales, que ce soit par la consommation ou par l'investissement! Ayons en tête l'exemple de cette relance de 1975 par l'investissement qui a, certes, contribué à créer quelques emplois, mais qui a aussi rapidement entraîné un déficit de 30 milliards de francs de notre balance commerciale et qui, de surcroît, a fait beaucoup plus travailler l'industrie d'équipement allemande que les industries françaises!

Ne tournons pas non plus le dos à l'investissement, car c'est à l'investissement que se mesure la puissance d'un pays dans le moyen terme ! Mais, pour cela, tournons-nous plutôt vers des réformes de structures, par exemple vers ces réformes du crédit proposées dans le rapport Mayoud et qui devraient, si elles étaient réalisées, faciliter l'investissement et l'emploi dans les petites et moyennes industries.

Autre réforme de structures sur laquelle je voudrais encore insister : la réforme de la sécurité sociale. Celle-ci doit répondre à deux objectifs.

Le premier objectif est d'ordre social. Malgré la mobilisation de moyens financiers gigantesques dans le budget social de la nation, il y a encore en France des catégories sociales sous-protégées vis-à-vis de catégories sociales surprotégées, et l'écart entre ces deux sortes de catégorie doit diminuer.

Le second objectif est d'ordre économique. Il doit viser à diminuer les coûts de production des entreprises, parce qu'il faut que cesse cette déviation dont est actuellement l'objet le coût du travail par rapport à celui du capital.

Cette réforme de la sécurité sociale est difficile. L'important, c'est de savoir qu'aujourd'hui le prélèvement obligatoire sur la production intérieure brute est trop important. Il atteint des maxima qu'on ne saurait dépasser sans en venir d'un système libéral à un autre système dont les Français ont maintes fois montré qu'ils ne voulaient pas.

Cette réforme de la sécurité sociale doit aussi faire en sorte que l'on assiste progressivement à un glissement du prélèvement social vers le prélèvement fiscal non seulement pour diminuer les coûts pour les entreprises, mais aussi pour aboutir à une meilleure distribution du coût fiscal. En effet, toute cette fiscalité à base d'impôts indirects pèse directement sur les prix et, dans ce domaine, il serait préférable d'envisager un transfert vers une fiscalité directe non pas par une augmentation des taux, mais par un élargissement de l'assiette.

Tout cela est difficile à réaliser. Ce sont autant d'objectifs ambitieux qui demandent beaucoup d'opiniâtreté. Ils seront plus faciles à atteindre si la concertation, qui a toujours été la grande originalité de la planification française, conserve sa valeur et si cette concertation est réellement mise à contribution dans des domaines aussi divers que celui de l'augmentation des dépenses de santé ou celui du partage du travail pour satisfaire la revendication, somme toute légitime, d'une réduction de la durée du travail, et pour combler le vœu, manifesté par beaucoup de Françaises et de Français, de travailler à temps partiel. Un meilleur partage du travail s'impose. Cela nécessite très certainement des sacrifices sur le plan des rémunérations, mais le Plan fournit précisément le cadre adéquat pour en discuter.

En conclusion, je dirai simplement que ce rapport sur les options du VIII^e Plan part d'un constat : celui de l'ampleur de la contrainte extérieure. Nous avons à en prendre conscience, et c'est là l'œuvre pédagogique du Plan. Mais l'existence même du Plan est le symbole de la volonté des pouvoirs publics, du Gouvernement et de la majorité d'éviter le laisser-faire et de ne pas s'abandonner à la fatalité. Il faut une ambition : nous l'avons dans le Plan.

Nous sommes également persuadés — sans être exagérément optimistes — qu'il existe une marge de manœuvre importante que l'on doit utiliser pour mieux répartir les fruits de la croissance, même si cette dernière est un peu rabougrie dans les prochaines années. A nous de l'utiliser au mieux pour l'emploi et pour une plus grande justice sociale.

Ce rapport sur le Plan satisfait l'U. D. F. Ses options sont tout à fait satisfaisantes pour lancer les grandes réformes qui devront accompagner le VIII^e Plan. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le président, mes chers collègues, la place qu'occupent dans le projet de loi sur les options du VIII^e Plan les questions relatives à la protection sociale des Français — un peu moins de sept pages sur plus d'une centaine que compte l'ensemble du document — suffit à montrer qu'il ne s'agit pas là d'une des préoccupations majeures du Gouvernement.

Et pourtant, comme le souligne l'exposé des motifs, les transferts sociaux représentent aujourd'hui 51 p. 100 des dépenses des administrations publiques. Et pourtant, du niveau de la

protection sociale, dans les domaines de la santé, de la politique familiale et de la vieillesse, dépend, dans une très large mesure, le bien-être des Françaises et des Français de tous âges et de toutes conditions.

Est-ce donc à dire que tous les problèmes sont réglés ? A lire le texte du Gouvernement on pourrait le penser. N'y est-il pas écrit que les mécanismes sont parvenus à maturité et qu'il ne s'agit donc désormais simplement que de consolider la protection sociale des Français et de leur famille, en maîtrisant le coût des transferts sociaux, selon le titre même du chapitre consacré à ces problèmes ?

Cette vision des choses, qui relève manifestement de l'auto-satisfaction, fait en vérité bon marché de situations nombreuses et difficiles dans lesquelles l'intervention de l'aide sociale suffit mal à compenser — au prix d'ailleurs de quels transferts de charge vers les collectivités locales — certaines lacunes du système de prévoyance obligatoire.

Certes, des progrès ont été accomplis depuis 1945, grâce aux luttes menées par les travailleurs ; mais des reculs ont été aussi enregistrés, par exemple avec l'accroissement du taux de participation des assurés sociaux à la prise en charge de certaines dépenses, comme les frais pharmaceutiques, ceux de kinésithérapie, ou encore ceux de cure thermale, alors que, dans le même temps, le prélèvement sur les salaires se faisait plus lourd.

Certes, le champ d'application de la protection sociale s'est étendu. Mais combien des mesures prises sont si limitées dans leur portée que le nombre des bénéficiaires réels est sans rapport avec ce qui avait été annoncé ;

C'est vrai de la retraite anticipée des travailleurs manuels et des femmes ; c'est vrai aussi de l'allocation de parent isolé.

Certes, les transferts sociaux se sont accrus ; mais pourquoi ne pas dire nettement que la cause principale en est la montée du chômage et l'accroissement des coûts de l'indemnisation de ce risque, de même que, si la part des prélèvements obligatoires dans le produit intérieur brut s'est développée, la raison en est d'abord l'effet de la crise économique sur l'évolution du produit intérieur brut lui-même ?

En réalité, cette présentation en trompe-l'œil de la politique sociale des dernières années à laquelle s'essaie le Gouvernement n'a pas d'autre but que de faire admettre des objectifs de verrouillage du système de protection sociale. Puisque celui-ci, nous dit-on, a atteint le but que lui avait assigné le législateur de 1945, il n'est plus désormais nécessaire de progresser ; il s'agit seulement de maintenir les choses en l'état. Tel est bien le sens qu'il faut donner à la consolidation de la protection sociale qu'on nous propose.

Ce serait faire preuve d'irresponsabilité que d'affirmer qu'un gouvernement quel qu'il soit peut se désintéresser de l'évolution des dépenses sociales et de leur rapport avec l'équilibre général de l'économie. Tel n'est pas, en tout cas, le langage que tiennent les socialistes.

Mais comment peut-on prétendre bloquer toute progression du système et ne pas poser, en même temps, le problème de la répartition du bénéfice des transferts sociaux entre les diverses catégories sociales ?

Or c'est bien ce que fait le Gouvernement en occultant totalement la notion d'inégalité dans le débat sur la protection sociale.

Car enfin, prétendre, par exemple, que « les Français sont maintenant égaux en droit et en fait pour l'accès aux soins », c'est tout à la fois oublier que les modalités de recours aux soins varient d'un groupe socio-professionnel à l'autre — les plus défavorisés, qui se soignent plus tardivement, fréquentant moins le médecin de ville et davantage l'hôpital — et que la durée moyenne de vie est sensiblement plus brève pour les manœuvres et les O. S. que pour les industriels, les membres des professions libérales et les cadres supérieurs.

De même, affirmer qu'en matière de vieillesse, les droits entre assurés sont pratiquement égaux, c'est vouloir ignorer que les retraites servies aux artisans et aux commerçants sont souvent dérisoires, ou encore que la durée effective du bénéfice de la retraite varie considérablement, d'une catégorie à l'autre, en fonction de l'espérance de vie, elle-même dépendante — on l'a dit — du type d'activité professionnelle exercée.

Ou encore, faire comme si les droits des familles étaient égaux, alors qu'est maintenu le système du quotient familial, favorable aux ménages à hauts revenus, et que continuent à n'être pas soumises à l'impôt sur le revenu les allocations familiales, n'est-ce pas renoncer délibérément à plus de justice sociale ?

Ces observations générales étant faites concernant la manière dont le Gouvernement engage le débat sur les options du VIII^e Plan en matière de protection sociale, je m'arrêterai maintenant plus précisément sur ses propositions dans le domaine de la santé et de la vieillesse, laissant à mon collègue Charles Pistre le soin de revenir sur la politique familiale.

Ainsi, pour ce qui concerne la santé, un double objectif est affirmé : limiter les effectifs des professions médicales et réduire la capacité des hôpitaux.

Le groupe socialiste a eu l'occasion de s'exprimer récemment sur le premier point, lors du débat sur la réforme des études médicales : prétendre agir sur l'évolution des dépenses de santé en limitant le nombre des étudiants en médecine n'a de sens que si l'on renonce à s'attaquer aux vrais problèmes, ce qui paraît bien être l'attitude du Gouvernement.

Il est probable, en effet, que, si l'organisation actuelle du système de santé reste inchangée, l'augmentation du nombre des praticiens aura pour conséquence la multiplication des actes.

Qu'au contraire, comme nous le proposons, on développe la prévention — source à terme d'économies de santé — qu'on ouvre la voie à de nouvelles formes de rémunération des professionnels de la santé en favorisant la médecine lente, que l'on renforce les effectifs, aujourd'hui très insuffisants, du service de santé scolaire, de la protection maternelle et infantile, de la médecine du travail, et les effets de la démographie médicale n'auront plus à être redoutés comme aujourd'hui.

Quant à la réduction autoritaire du nombre de lits des hôpitaux — le secteur public ayant bien entendu à supporter, comme c'est le cas actuellement, tout l'effort — c'est une solution également inacceptable.

Ce qu'il faut, en revanche, c'est transformer les structures du système de santé en rééquilibrant la place respective de la médecine de ville et des soins hospitaliers, de telle sorte que la première soit plus accessible aux catégories défavorisées de la population qui, aujourd'hui, tant pour des raisons économiques que culturelles d'ailleurs, hésitent parfois à y recourir. Tel est le but des centres de santé intégrés dont le parti socialiste préconise, depuis des années déjà, la multiplication.

En ce qui concerne la vieillesse, le projet de loi pose plus de questions qu'il ne formule de propositions.

L'organisation actuelle des régimes de retraite est une source de graves inégalités : elles résultent non seulement de l'insuffisance persistante du minimum vieillesse, mais encore des disparités existant entre branches d'activité, tailles d'entreprises et catégories professionnelles.

Ainsi l'effet cumulé de multiples retraites de base, complémentaires ou supplémentaires assure-t-il à certains bénéficiaires des revenus largement supérieurs à ceux de très nombreux actifs.

La correction de ces inégalités passe sans doute d'abord par une réduction des écarts des revenus d'activité. Mais elle appelle aussi une réforme des structures des systèmes de retraite. Je rappelle que, pour le parti socialiste, l'objectif dans ce domaine est l'harmonisation, puis l'unification progressive des régimes.

Je voudrais maintenant, en arrivant au terme de mon propos, aborder rapidement les problèmes du financement de la protection sociale.

Nous vivons, à cet égard, depuis quelques années, sous le régime de la douche écossaise. Ainsi les prévisions sur l'équilibre du régime de l'assurance maladie ont-elles varié en quelques mois de plusieurs milliards, malgré les manipulations de taux.

Devant cette situation, le Gouvernement n'a pas d'autre politique que d'acroïter les charges salariales, au détriment tout à la fois de l'emploi et du pouvoir d'achat des travailleurs.

Ainsi rejette-t-il aussi bien la fiscalisation partielle qui, en dépit du système d'imposition en vigueur, assurerait une meilleure répartition de l'effort contributif, que l'élargissement de l'assiette des cotisations à d'autres éléments que le salaire, ce qui, aux dires mêmes du précédent commissaire général du Plan, aurait un effet créateur d'emplois.

De même, dans son refus de s'attaquer aux inégalités, le Gouvernement n'a-t-il posé le problème du déplaçonnement des cotisations que de manière circonstancielle et partielle.

En fait, nul ne peut ignorer que les raisons profondes des difficultés financières que connaît depuis quelques années la sécurité sociale résident dans l'évolution de la crise économique et la montée du chômage. M. Boulin n'évaluait-il pas lui-même, en mai 1973, les pertes de ressources résultant de cette situation à 15 milliards de francs ?

Au lieu de laisser entrevoir l'indispensable relance, l'ébauche du VIII^e Plan qui nous est aujourd'hui soumise prolonge une politique qui ne peut engendrer que plus de chômage et d'inégalités.

Dès lors, il est logique que la seule issue offerte à ceux que l'on nomme « les plus démunis » soit le renforcement d'une action sociale que l'on se garde bien de définir, mais dont l'expérience permet d'affirmer qu'elle ne sera que la forme « libérale avancée » de la charité publique.

De telles perspectives sont, pour le parti socialiste, des raisons supplémentaires de combattre le Gouvernement et de faire valoir, avec plus de force encore, sa politique de changement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Mes chers collègues, il s'agit aujourd'hui de déterminer, à travers les grandes options du VIII^e Plan, l'avenir de la France d'ici à la fin du siècle. Nos débats revêtent donc une importance toute particulière, et je ne sais ni nos concitoyens en ont tous parfaitement conscience.

Le monde est entré, depuis la date fatidique de 1973 qui marque la plus grande rupture géopolitique que l'univers ait sans doute jamais connue, dans une ère nouvelle où les données politiques, économiques et sociales sont bouleversées. La France est spécialement touchée à cause de sa dépendance par rapport à l'énergie et aux matières premières qu'il nous faut importer de l'étranger.

La « nouvelle donne » entraînée par la crise du pétrole, qui connaît cette année un rebondissement peut-être encore plus grave qu'il y a six ans et qui remet fondamentalement en cause la politique mise en œuvre depuis cette date, condamne la France à ne plus commettre une seule faute, une seule erreur, une seule imprudence.

Ne nous y trompons pas : le défi que nous avons aujourd'hui à relever, c'est celui de notre indépendance nationale, de notre avenir national, de notre survie nationale. L'enjeu, c'est notre démographie, notre économie et notre société.

Face à la guerre économique dans laquelle nous sommes entrés et qui s'impose de plus en plus visiblement à nous de manière irrésistible, l'heure n'est plus aux atermoiements, aux tergiversations et aux demi-mesures. Ceux de nos collègues parlementaires qui se sont donné la peine de lire attentivement le rapport sur les options du VIII^e Plan, auront sans doute été aussi étonnés que moi de lire, à la page 22, au paragraphe 21, la surprenante observation suivante : « Nombre de Français vivent encore, depuis 1974, dans l'illusion que nous traversons une crise conjoncturelle de durée limitée ». Devant une telle constatation, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser quelques questions : Qui entretient une telle ignorance ? Qui encourage un tel aveuglement ? N'y a-t-il pas des mesures à prendre pour informer le pays ?

Je crois sincèrement que le moment est venu de changer de cap, de méthodes et de priorités. Le moment est venu de nous engager résolument dans la voie de la lucidité, de l'effort et du redressement. Comme l'indique clairement le rapport sur le VIII^e Plan, il convient de faire valoir les atouts de la France dans les nouvelles données de la guerre économique ouverte depuis 1973 dans le monde. Ces atouts qui existent et que personne ne peut et ne veut mettre en doute seront maîtres si nous savons les valoriser par un effort de redressement économique et démographique.

Effort de redressement démographique d'abord, que je voudrais vous exposer aujourd'hui dans le but de mieux faire apparaître cet impératif, que je trouve comme voilé et même à peine exprimé, dans les grandes options du VIII^e Plan.

Il faut avoir conscience du fait qu'il existe une relation profonde entre l'histoire et la démographie. Dans une certaine mesure, l'histoire d'hier est liée à la démographie passée — rappelons-nous les exemples de Rome et de Venise — et la démographie d'aujourd'hui permet de construire l'histoire de demain. Le phénomène de dénatalité que nous vivons en Europe et en France depuis quelques années est, à proprement parler, un phénomène sans précédent. L'histoire n'a pas le souvenir de quelque chose de comparable parce que, contrairement à ce que l'on a pu dire, le phénomène actuel ne se situe pas dans la suite de ce que le XIX^e siècle ou le début du XX^e siècle ont connu dans la mesure où il existe une barre au-dessous de laquelle tous les signes s'inversent. Cette barre fatidique est celle en dessous de laquelle les générations ne sont plus remplacées, elle correspond au chiffre moyen de 2,1 enfants par femme.

C'est ce que les démographes appellent le taux de fécondité. Or il est particulièrement grave, alarmant même, de constater que ce taux, qui baisse depuis 1964, est passé, en France, en dessous de la barre fatidique qui correspond au niveau de remplacement des générations : 1,8 enfant en moyenne par femme de 1976 à 1978 au lieu de 2,1.

Seuls les progrès de la médecine, qui allongent la vie, et les enfants des travailleurs immigrés — mais ils repartiront — nous évitent de connaître déjà un nombre de décès supérieur à celui des naissances. Mais nous approchons à grands pas de la situation pour le moins tragique où l'on fabriquera en France plus de cercueils que de berceaux !

La poursuite d'une telle tendance, qui ne pourra en aucun cas se corriger d'elle-même, quoi que l'on dise, met en jeu l'avenir de notre pays.

Il faut observer de façon un peu plus approfondie les statistiques démographiques pour comprendre la difficulté de la situation actuelle. En réalité, s'il y a moins de familles sans enfant qu'en 1935, par exemple, les familles nombreuses disparaissent. La baisse de la natalité passe donc par la diminution massive du nombre des familles ayant trois enfants ou plus : entre 1960 et 1977, les naissances dans ces familles sont passées de 39 p. 100 à 19 p. 100. Tel est le cas, par exemple, dans le Doubs ou en Vendée, départements exemplaires sur le plan familial, et qui aujourd'hui fléchissent.

La France se dépeuple, tout comme d'autres pays européens ou occidentaux développés, ce qui n'est pas une consolation, bien au contraire, mais la preuve d'une profonde crise de civilisation qui met en cause bien des valeurs et bien des certitudes. « La fécondité », a dit Alfred Sauvy, « est le reflet d'une civilisation globale et non une modalité particulière de celle-ci ».

Les familles nombreuses sont évidemment incompatibles avec le travail extérieur de la femme. Il faut en tenir compte dans la politique familiale, mais d'autres raisons moins positives peuvent être soulignées. Je crains d'avoir eu raison un peu trop tôt, avec d'autres, en refusant de voter la loi sur l'avortement de convenance.

Je sais que certains cherchent à prouver, chiffres à l'appui, que cette loi n'a pas eu de conséquence sur la natalité. Pour ma part, je me contente de remarquer que le taux de fécondité s'est précisément mis à descendre en-deçà de la barre fatidique dont j'ai parlé tout à l'heure au moment même où la loi Veil a produit ses premiers effets.

Je crois, de surcroît, qu'il est tout à fait inutile de démontrer les conséquences désastreuses d'une loi qui a permis au-delà des cas justifiés de détresse sociale, morale ou autre, de pratiquer l'avortement pour convenance personnelle, qu'il s'agisse de vacances au soleil à ne pas manquer ou d'un supplément de confort à acquérir. Bien souvent, dès qu'un médecin comprend la loi, ainsi qu'il a été dit, comme loi permettant un effort préalable de dissuasion psychologique, il est mal jugé, voire insulté. De toute façon, la loi sur l'avortement de convenance trouve sa place dans un ensemble de lois, de règlements et de mesures qui ont créé un climat particulièrement défavorable à la natalité.

La responsabilité politique n'est pas à sous-estimer. Il est tout de même frappant de constater que les prestations familiales ont vu leur part baisser dans l'ensemble des dépenses sociales au cours des dernières années, alors que les autres branches — maladie, vieillesse — ont presque doublé ou même ont été multipliées par six pour l'emploi. En effet, le tableau de l'évolution des dépenses de protection sociale en pourcentage du produit national révèle que la maladie, l'invalidité, les accidents du travail qui, en 1960, représentaient 4,68 du produit national, en représentaient le double en 1977, soit 8,8 p. 100 ; que la vieillesse, qui représentait 5,03 p. 100 du produit national en 1960, en représentait 9,62 p. 100 en 1977 ; que l'emploi, le chômage, qui représentaient 0,18 p. 100 du produit national en 1960, en représentaient 1,05 p. 100 en 1977, soit six fois plus ; et que la famille, qui représentait 3,88 p. 100 du produit national en 1960, en représentait 3,32 p. 100 en 1970. Or ce sont les chiffres d'un régime qui place la famille au premier rang des priorités. Qu'en serait-il véritablement si elle occupait officiellement le dernier rang ?

Un pays qui vieillit, qui ne parvient plus à assurer son propre renouvellement est un pays qui produit, qui innove et qui espère de moins en moins. C'est un pays qui se soumet à une fatalité au lieu d'assumer son destin, qui subit au lieu d'agir, qui se résigne au lieu d'entreprendre.

Permettez à l'adjoint au maire de Paris chargé de la culture d'évoquer un instant, dans le domaine où il a des responsabilités et des soucis, la vie culturelle parisienne.

Est-ce un hasard si tout est le reflet de ce qu'il faut bien appeler notre vertige devant le gouffre de la décadence ? Regardez les pièces de théâtre programmées récemment dans les plus grandes salles françaises : *Les Trois Sœurs* de Tchekhov, l'œuvre la plus désespérée du grand auteur, consacrée au thème de l'échec dans un monde décadent, *La Maison des Coeurs brisés* de Shaw, une pièce sur l'attente d'une catastrophe d'un univers qui va à sa perte sans s'en rendre compte, *Les Derniers* de Gorki, pièce qui, comme son nom l'indique, met en scène les derniers témoins d'une société qui s'effondre et qui attend le bouleversement d'une révolution sans pouvoir réagir. Le monde de la culture est très souvent le reflet et parfois la prémonition de ce qui se passe dans le domaine de la politique.

C'est pourquoi le défi démographique doit être relevé. Je n'ai d'ailleurs pas aperçu dans le document, il est vrai non chiffré, et parfois plus poétique que combatif, qui nous a été distribué, la volonté de s'attaquer à ce problème qui est pour moi le problème essentiel, le problème clé. Il s'agit, par définition et par nature, d'un enjeu vital.

Le rapport sur le VIII^e Plan indique que des déséquilibres démographiques très accentués ou des évolutions trop brutales ont, à terme, un coût économique et social que la collectivité nationale doit de toute façon assumer. La baisse de la natalité est inquiétante ; aussi, dans la mesure où elle traduit un manque de confiance dans l'avenir et un pessimisme qui risquent d'engager la France sur la voie du repliement et, à terme, du désastre, elle doit être affrontée et vaincue.

Je demande donc au Gouvernement d'insérer, parmi les six options prioritaires du VIII^e Plan, le redressement démographique en tant que tel. Je lui demande aussi de la manière la plus solennelle de mieux préciser les éléments d'une politique familiale dynamique, efficace et généreuse.

Je crois que le rapport aborde cette question fondamentale de façon trop timide et trop diffuse. La cinquième option qui tend à « consolider la protection sociale des Français et de leurs familles en maîtrisant le coût des transferts sociaux » ne me semble pas correspondre à l'importance primordiale du redressement démographique, qui n'apparaît même pas, et à l'impératif prioritaire que constitue la politique familiale.

Permettez-moi à ce propos de préciser en quelques mots ce que pourraient être les bases d'une politique sociale à la fois réaliste et ambitieuse pour la France.

Notre redressement démographique passe par une politique de la famille résolument changée dans ses principes et améliorée dans ses effets. Le niveau de l'emploi, le revenu des familles, la place de l'enfant, l'avenir des jeunes, le statut de la femme, le cadre de la vie interviennent tous pour créer un climat plus ou moins favorable à la famille, et donc à la natalité. Une véritable politique familiale doit prendre en compte tous ces aspects.

N'hésitez pas, monsieur le ministre, à reprendre ou à faire reprendre par vos collègues les propositions de loi que j'ai préparées et déposées dans ce domaine depuis des années. Il est inutile de perdre du temps et de prendre une peine superflue : le travail a été réalisé depuis longtemps en équipe par des députés de bonne volonté, soucieux de l'intérêt des familles, et il convient maintenant d'en discuter. N'attendons plus, pour revaloriser les allocations familiales, pour avantager sensiblement le troisième enfant, et surtout pour instaurer le salaire maternel et la retraite des mères de famille qui seuls permettront aux femmes qui le souhaitent de se consacrer en toute liberté à l'éducation de leurs enfants.

Mais le développement du travail féminin auquel on ne peut bien évidemment s'opposer s'il correspond à un choix volontaire et délibéré ainsi qu'à l'expression d'une liberté qu'il n'est pas question de remettre en cause, modifie profondément les conditions de la vie familiale. Il faut donc s'en préoccuper et développer une politique d'équipements collectifs beaucoup plus positive et efficace que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Il faut prévoir aussi une augmentation sensible et rapide du nombre de crèches et de haltes-garderies. Ce problème se pose à l'échelon municipal. Bref, il faut tout faire pour que l'enfant retrouve une place privilégiée dans nos structures sociales, qu'il soit accueilli dans la joie et non comme un gêneur, cause de soucis et de difficultés.

Il est vrai qu'il s'agit d'une question de climat, d'ambiance, d'environnement. A quoi bon faire des enfants, nous dit-on parfois, pour en faire de futurs chômeurs ? A quoi bon faire des enfants si l'avenir est bouché ? Il faut en effet répondre à ces préoccupations en mettant en œuvre une politique de l'emploi différente de celle qui est menée depuis quelque temps.

en mettant l'accent sur trois éléments fondamentaux qui correspondent à trois objectifs : la promotion, l'accession à la propriété et la participation. Ce sont, me semble-t-il, les clés d'une société plus juste, plus stable, plus responsable. Ce sont aussi les clés de l'avenir dans la mesure où elles ouvrent les portes qui permettent un retour à la confiance et à l'espoir.

Je développerai brièvement ces trois maîtres mots : promotion, accession à la propriété, participation. Mais pour clore mon appel en faveur de la natalité et d'une meilleure démographie, je tiens à appeler votre attention, monsieur le ministre, sur ma proposition de loi n° 1096, distribuée il y a quelques jours, qui tend à modifier les conditions d'acquisition de la nationalité française.

Cette proposition a pour objet de soutenir l'élan démographique de la France en facilitant l'acquisition de la nationalité française aux ressortissants étrangers descendant d'émigrants français et de supprimer certaines formalités administratives trop lourdes. En effet, à un moment où la France traverse une grave crise démographique, pourquoi ne pas faciliter le retour dans notre pays aux descendants de ceux qui ont dû le quitter ?

Des descendants de Basques peuplent la Californie, des enfants de Barcelonnette le Mexique, des huguenots l'Afrique du Sud, et des colons de l'armée impériale défaits ont peuplé l'Uruguay. Un peu partout, on trouve des gens qui portent des noms français ou dont la mère, ou la grand-mère, porte un nom français et qui conservent une certaine affection, parfois une débordante affection, pour la France de leurs ancêtres. L'émigration française des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles notamment a facilité le peuplement et le développement de pays aussi divers que le Québec, la Louisiane, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Massachusetts et l'île Maurice, l'île de France de notre enfance. Je ne crois pas qu'il soit un lieu au monde où la présence de la France ne soit plus totale qu'au cimelière des Pamplemousses où reposent madame Autard de Bragard, la belle créole de Baudelaire, et Paul et Virginie. Mais la France de l'océan Indien, c'est beaucoup de morts, c'est aussi des vivants. Ils attendent un geste de notre part.

D'autres pays nous ont précédés dans cette voie, tel le Portugal ou Israël dont la loi du retour permet à tous les israélites qui désirent y vivre d'acquiescer la nationalité israélienne sans condition de résidence. En s'inspirant des exemples évoqués, la réforme proposée resserrera les liens de solidarité tissés par l'Histoire. C'est ainsi que pourraient enfin être effacées les conséquences démographiques et économiques de la tragique évocation de l'édit de Nantes : les descendants des protestants qui ont dû s'expatrier pourraient revenir. Il en irait de même pour les descendants d'émigrés de 1790 restés en Russie ou les Arméniens devenus citoyens français après la guerre de 1914-1918 et retournés, pour leur malheur, en Union soviétique en 1945. Bien entendu, je pourrais donner d'autres exemples, sans nombre.

Partout où je suis passé dans le monde depuis trente ans, j'ai enregistré cet appel et cette espérance et j'ai encouragé ces retours en ordre dispersé. Le Gouvernement, alors que des nations plus petites le comprennent, verra-t-il l'intérêt de la nation ? Il s'agit d'une émigration de qualité puisque concernant des gens qui appartiennent à notre entité culturelle, de formation occidentale, libérale, chrétienne, si je puis dire, désireux profondément de s'assimiler à un peuple dont ils portent dans les veines le sang et l'héritage séculaire.

Je reviens au premier des mots clés que j'ai évoqué : la promotion.

La promotion sociale doit être inscrite dans le VIII^e Plan comme un objectif essentiel à atteindre. La mobilité professionnelle et sociale est un puissant facteur de démocratisation. On ne peut accepter de voir nos concitoyens rivés à la terre, à l'usine, à leur atelier ou à leur commerce, de génération en génération, sans espoir de changement, comme dans le royaume du Manzi, la Chine du Sud, où ce fut une loi pendant assez de siècles pour engendrer des guerres civiles sans fin. C'est pourquoi la démocratisation de l'enseignement, dont le général de Gaulle fut le principal initiateur en France, a été une des plus grandes et des plus bouleversantes réformes que ce pays ait connues dans l'Histoire.

La vraie égalité des chances dont on parle tant, parfois à tort ou à travers, c'est d'assurer à toutes les familles françaises que leurs enfants pourront trouver, dans l'organisation sociale de demain, les possibilités d'exprimer leurs qualités, quelles qu'elles soient, qu'aucune vocation ne sera contrariée faute

d'emplois correspondants, qu'aucune intelligence ne restera inemployée faute de moyens éducatifs correspondants. A cet égard, l'U. R. S. S. nous a donné une leçon valable qui mérite d'être étudiée.

Je tiens à souligner à ce propos la dénaturation dont a souffert la grande loi de 1971 sur la formation professionnelle continue, dont les dispositions très importantes sur l'éducation permanente ont été sacrifiées au profit des mesures prises dans un but de pure rentabilité économique. L'augmentation du chômage, qui est une cause du dérapage, n'explique pas tout. La formation permanente, ce n'est pas seulement l'adaptation du travailleur à un emploi, ce doit être aussi un puissant instrument de promotion sociale qui donne, à tous ceux qui le souhaitent, une deuxième chance au cours de leur vie professionnelle.

Deuxième mot clé, l'accession à la propriété, mot qu'il ne faudrait pas prononcer si l'on en croit les pythoïsses de la vie politique, mais que j'estime, au contraire, essentiel. Cet objectif n'est pas contradictoire avec celui de la mobilité de la main-d'œuvre que j'ai évoqué.

Il faut modifier les conditions dans lesquelles l'achat d'un logement peut être effectué. C'est une question de souplesse du marché immobilier, qu'il convient de mieux organiser et de rendre accessible à toutes les catégories sociales. Le fond du problème n'en est pas fondamentalement modifié : la propriété d'un logement satisfaisant par sa surface, par son environnement, par sa localisation est la clef du développement harmonieux d'une famille, d'un foyer.

Pour éviter le déracinement, la marginalisation, une politique de l'habitat doit chercher à rééquilibrer et à développer la construction, trop axée aujourd'hui sur des réalisations soit trop médiocres, soit trop coûteuses.

Par une inexplicable aberration, la construction a été considérée pendant des décennies par certains services officiels — et malheureusement par ceux auxquels la faiblesse des gouvernements laisse le pouvoir de décision — comme inflationniste, alors qu'elle est le plus puissant levier, au cœur de l'homme, pour le pousser à l'économie, à l'épargne et à la capitalisation.

Il faut donc accorder des prêts plus nombreux, plus substantiels et plus intéressants, rendre le marché immobilier beaucoup plus large et beaucoup plus fluide. Et ces prêts, monsieur le ministre, il faut les accorder en tout premier lieu aux serviteurs de l'Etat, des départements et des communes. N'est-il pas scandaleux que les fonctionnaires des catégories C et D, par exemple, ne puissent parvenir, au bout d'une vie de travail, à accéder à la propriété de leur logement, ne puissent construire leur maison, sur un coin de terre ? Tant que nous n'aurons pas mis fin à cet état de choses, il sera vain de prétendre que nous sommes une démocratie libérale et même, dérision, une démocratie libérale avancée : nous nous serons gargarisés de mots ! Relisez Proudhon, et l'admirable « De la justice dans la révolution et dans l'Eglise ». Voyez où mène, pour l'humble, l'humilié, le travailleur pauvre, l'absence de foyer. Donnez-lui, avec son effort, ce toit dont il rêve, vous aurez l'ordre et la paix. Oui, les familles doivent pouvoir se loger, s'agrandir et s'épanouir dans un cadre de vie satisfaisant, agréable et beau.

La participation, mon troisième mot clé, est le dernier objectif que je souhaite voir inscrit dans les principes dont se recommande le VIII^e Plan, d'autant plus que je crois savoir que nous avons un ministre qui en a la charge. La participation recouvre, selon moi, un triple aspect : c'est avant tout un grand dessein, un état d'esprit et une méthode.

C'est un grand dessein, parce que la participation est seule capable d'animer un grand projet politique cohérent et ambitieux qui permettra de faire sauter tous les verrous qui bloquent notre société, de rendre au monde dans lequel nous vivons sa dimension humaine et de redonner aux Français l'espoir de reprendre une responsabilité dans leur destin.

Jusqu'à la révolution industrielle, qui a ébranlé les bases sur lesquelles reposait la société au XIX^e siècle, on peut dire que l'homme, aussi dure que fut parfois sa condition matérielle, vivait du moins dans des unités sociologiques à sa mesure : la famille, le village, la confrérie, la paroisse, l'atelier restaient à sa dimension ; il pouvait parfaitement y trouver sa place et facilement y jouer son rôle. L'horizon et le rythme de la vie demeuraient familiers, les équilibres fondamentaux de la société n'étaient pas rompus.

Dans le cadre du monde contemporain, au contraire, l'homme se trouve confronté à des unités qui ont souvent perdu leur dimension humaine : la ville, l'université, l'usine, le grand ensemble ont perdu leur âme et les relations sociales se sont parfois totalement désagrégées. Parallèlement, les moyens modernes de

communication font pénétrer chez lui, avec des images-choc et avec la violence, une information constante sur tous les événements du pays et du monde. L'homme prend alors conscience de ce qu'il n'est plus qu'un numéro anonyme dans une immense ruée, avec de moins en moins de responsabilités et de possibilités d'intervenir utilement sur ce qui se passe autour de lui.

D'où cette immense aspiration de nos concitoyens, parfois confuse, mais toujours profonde, à « participer », c'est-à-dire à avoir prise sur ce qui les concerne et leur échappe dans le monde actuel. Cette aspiration est particulièrement marquée chez les jeunes qui remettent en cause, nous en voyons des exemples chaque jour, toute une série de valeurs traditionnelles. L'autorité, d'abord, qui ne peut plus s'exercer aujourd'hui comme hier, que ce soit dans la famille, dans l'université, dans l'armée ou dans l'entreprise et qu'il faut savoir réadapter, si pénible que cela soit pour nous, hommes comblés d'honneurs et de prérogatives, qui souhaiions souvent, au fond du cœur, le maintien à notre profit des règles du passé. Mais aussi la hiérarchie et beaucoup d'autres contraintes relatives à la vie professionnelle ou sociale héritées d'une histoire où les conditions économiques étaient différentes.

C'est pourquoi il me semble indispensable, comme l'avait si clairement ressenti le général de Gaulle, de répondre d'une manière efficace à cette aspiration des Français à « prendre part », en leur fournissant, à tous les niveaux où se prennent les décisions, le moyen de s'informer, de s'exprimer et de dialoguer avant que la décision ne soit prise par l'autorité responsable.

Les citoyens doivent pouvoir se prononcer sur des affaires qui concernent leur existence quotidienne, au niveau de leur quartier, de leur arrondissement, de leur canton, de leur ville, de leur région, tout comme ils ont pu, grâce au plus génial des chefs politiques français du ^{XX} siècle, se prononcer, par la voie du référendum, sur des problèmes qui engageaient l'avenir national.

La participation sera l'antidote de la bureaucratie et permettra, sans tuer la responsabilité de ceux à qui est dévolue l'autorité, d'ouvrir le dialogue, tout en conservant le pouvoir de décision indispensable pour fonder l'autorité de l'Etat.

Mais si la participation est un grand dessein politique, c'est aussi un état d'esprit : celui qui permet de rechercher systématiquement l'épanouissement de la personne humaine dans toutes ses qualités, dans tous ses dons et dans tous ses espoirs. Je crois, de toute la force de mon âme, en l'éminente dignité de l'homme ; je crois, avec Léon Blum, que « l'homme est la fin de l'homme » même s'il faut voir, derrière l'homme, celui à qui il ressemble. C'est également cet état d'esprit de participation qui permettra la naissance d'un monde nouveau, fondé sur des relations sociales différentes et ouvert à des espérances nouvelles, source de confiance dans l'avenir.

Cet état d'esprit correspond enfin à une méthode à appliquer dans tous les secteurs de la vie nationale. En ce qui concerne la vie professionnelle, l'entreprise, mais aussi l'administration. En ce qui concerne la vie de la cité. En ce qui concerne la vie culturelle enfin, car le partage par le plus grand nombre de Françaises et de Français d'une culture active est une motivation de valeur, clé de la démocratie.

L'essentiel, c'est de mettre en application ce qu'avait parfaitement défini le général de Gaulle qui, après avoir renvoyé dos à dos les solutions extrêmes, concevait la participation comme une autre solution, « une troisième voie », permettant seule de « changer la condition de l'homme au milieu de la civilisation moderne ». Et d'ajouter ce mot d'ordre : « La participation, c'est un idéal, un élan, un espoir... »

Je vous invite, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de fixer les options de ce VIII^e Plan qui cherchent à apporter une réponse politique aux graves et grands problèmes qui vont se poser à la France dans les années à venir, à partager cet idéal, cet élan et cet espoir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Monsieur le ministre, réduire les inégalités, c'était, paraît-il, un souci du VII^e Plan.

Le bilan est malheureusement lourd en ce domaine comme dans les autres. Comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, j'affirme ce que tous vous vous appliquez à faire : le VIII^e Plan, tel que vous le proposez, accentuera les inégalités, tout particulièrement pour les plus pauvres, qui les cumulent déjà.

Votre projet, d'ailleurs, s'il ne comporte, sous couvert de prendre en compte certaines « réalités », que des solutions conformes aux exigences des multinationales, contient des aveux de ce genre : « Dans une période de croissance lente, lorsque la situation économique exige des efforts financiers, ce sont les plus démunis qui souffrent le plus ». Ce n'est pas seulement simple logique que de vous répondre : « Alors, il faut une nouvelle croissance de l'activité économique pour notre pays ». La réduction des inégalités, le combat contre les injustices, l'élimination des gâchis résultant de la course aux profits sont à ce prix.

Il ne peut être question que le peuple de France s'en remette à vous pour la mise en œuvre d'une telle orientation fondée sur la satisfaction de ses besoins et de ses aspirations légitimes.

Prenons, par exemple, la première des inégalités, le chômage. En novembre 1974, le Président de la République proclamait : « Le Gouvernement fera le nécessaire pour vous protéger du chômage, il en a la volonté, il en a les moyens. » Aujourd'hui, profondeur et aggravation de la crise ne pouvant être niées, le ton est désormais à la gravité, à l'appel à la solidarité nationale : que ceux qui sont moins pauvres donnent aux plus démunis. Et, pourquoi pas, on va jusqu'à l'appel à l'union sacrée.

Mais, tandis que M. Hamel s'empêtrait hier soir dans ses prétendues espérances de plein emploi, il contredisait dans sa volonté de consensus à tout prix d'autres initiateurs de votre VIII^e Plan. « Je ne crois pas, disiez-vous vous-même, monsieur le ministre, que notre société puisse assurer le plein emploi. » Quant à M. Ceyrac, il disait des mesures de licenciement qu'elles sont nécessaires et, en définitive, bonnes car elles redonnent à nos entreprises un dynamisme qu'elles avaient perdu.

Chômage, licenciements, insécurité, cela se traduit de quelle manière dans l'existence de ceux qui vivent ces drames ? Voici quelques références à des témoignages recueillis par des hommes et des femmes, militants communistes, qui ne prétendent certes pas avoir le monopole du cœur, mais qui ne se feront jamais complices d'un plan qui enferme les plus malheureux dans la misère, accentue leur dépendance sociale et aggrave les inégalités de toutes sortes dont sont victimes les travailleurs. Non, nous ne serons pas complices d'un plan qui continuerait de faire dire à cette jeune femme à la recherche d'un emploi : « C'est un cercle vicieux. Toutes les places qui me sont offertes exigent de l'expérience. Mais alors, comment peut-on commencer ? Je suis prête à accepter n'importe quoi, à passer tous les concours. Hélas ! c'est le vide. » Et à cette autre, âgée de cinquante ans : « Je suis moralement choquée et sans espoir à mon âge. Tous nos projets sont évanouis. Nous ne pourrions pas arranger notre petite maison pour y habiter après la retraite. »

Ainsi, c'est à vingt ans l'inquiétude, à cinquante ans la détresse. Ce ne sont pas des cas isolés, ce n'est pas une vision « catastrophiste », c'est la réalité quotidienne pour des millions de gens.

Au terme d'une étude réalisée par seize caisses d'allocations familiales, il apparaît « que l'on assiste à une dégradation des conditions de vie des familles, avec des endettements croissants pour des besoins aussi essentiels que ceux du logement, de l'éclairage, du chauffage », phénomène « qui s'accompagne inévitablement de la perturbation de l'ensemble de la vie familiale et sociale des parents et de leurs enfants », dont, à son tour, un rapport du Conseil économique et social souligne qu'ils sont « gravement touchés, et souvent de manière irréversible, par ces situations provoquées par les grandes difficultés économiques ».

Le rôle que devrait jouer l'éducation préscolaire est lui-même compromis. Comme celui des vacances, que 40 p. 100 de gosses n'ont jamais connues. Misère matérielle, mais aussi morale et culturelle. Un cycle infernal.

Le témoignage suivant constitue en quelque sorte la réponse essentielle à la question de la démographie : « Nous avons, mon mari et moi, trente-sept et trente-huit ans. Mais nous nous posons cette question : pourquoi avons-nous mis au monde trois enfants ? » Terrible accusation !

Mais cette femme qui nous dit : « Nous avons vécu ces derniers mois sans électricité ni chauffage. Les huissiers ont frappé à notre porte. Je chôme depuis six mois », reçoit, d'autres, une réponse tout à fait cohérente : « Il faudrait la semaine de trente-cinq heures, un salaire décent, des crèches dont les horaires seraient accordés à ceux des usines ; il faudrait en finir avec les exportations d'entreprises, en construire de nouvelles, créer des emplois dans la fonction publique, donner aux familles les moyens d'acheter, ce qui relancerait la consommation et donnerait du travail à tous les secteurs. »

Utopie que tout cela ? Non, quoi qu'en dise le Premier ministre, qui n'entend ni modifier la structure de nos échanges ni donner une impulsion au développement des investissements

autrement que par la recherche du profit immédiat, ressort d'une économie qui s'enfonce ainsi toujours plus dans la crise, l'inflation, l'augmentation du chômage, logique d'un système qui fait que dans notre pays le quart le plus riche des ménages perçoit 55 p. 100 de la masse totale des revenus, tandis que le quart le plus pauvre en perçoit 6 p. 100.

Est-ce ces derniers que, dans l'émission « Et si on parlait un peu de vous ? », certain journaliste, propagandiste très en vue de votre politique, appelle les « repus de notre société » en les comparant à de plus misérables encore, ces travailleurs immigrés dont vous avez organisé la venue massive, pour le plus grand bonheur de l'exploitation patronale et dont vous entendez organiser, comme vous dites pudiquement, « la migration », en faisant d'eux les héros émissaires de la crise et de ses conséquences ?

Racisme et xénophobie ne sont décidément pas de notre côté. Mais, en ce domaine de l'immigration comme dans les autres, nous avons une position claire, fondée sur l'arrêt de l'immigration et sur l'amélioration des conditions de vie des travailleurs immigrés, notamment grâce à une meilleure répartition de leur accueil. C'est une position à partir de laquelle, avec les intéressés, nous parviendrons à « tordre le cou » aux idées rétrogrades et à ne plus permettre que soient déplacées les responsabilités.

Il faut d'ailleurs croire que les idées rétrogrades sont à manier désormais avec prudence puisque le Premier ministre déclare « irréversible le développement du travail féminin ».

Naïf qui pourrait cependant croire que ce constat serait suivi de propositions pour une grande politique de la famille, pour la réalisation des équipements sociaux nécessaires, pour la satisfaction des besoins et des aspirations qui naissent des possibilités que devraient ouvrir l'avancée des sciences et des techniques et le progrès humain.

Hélas ! rien de tout cela — sinon des affirmations toutes gratuites — dans les orientations du VIII^e Plan et singulièrement lorsqu'il s'agit des femmes, de la prise en compte détournée de leurs légitimes aspirations, réduites à une adaptation aux exigences des entreprises, au camouflé d'un chômage dont les femmes représentent 53 p. 100 des effectifs quand elles constituent 38 p. 100 de la population active, 43,5 p. 100 des manœuvres, 51,4 p. 100 des travailleurs à la chaîne, réalisant des travaux pénibles avec les conséquences que cela implique, comme les accouchements prématurés.

Il y a pourtant urgence à apporter des solutions quand on sait que naissent chaque année 80 000 enfants handicapés, inégalité parmi les inégalités qui afflige trop souvent les plus défavorisés. Car c'est bien de la pérennité de cette situation qu'il s'agit dans cette petite phrase : « Ne convient-il pas de rendre plus faciles l'accueil de l'enfant et son éducation notamment en multipliant les formules de travail à temps partiel pour les mères ou pères de jeunes enfants ? »

Remède alléchant pour « rendre compatibles vie professionnelle et vie familiale », idée particulièrement valorisée auprès des femmes.

Remède dangereux qui ne peut que perpétuer les inégalités qui pèsent sur elles dans l'exercice de la profession comme dans la famille : maintien des femmes dans les secteurs fragiles de l'économie, notion de salaire d'appoint, absence de qualification, de formation, de couverture sociale, partage des tâches familiales non équilibré.

Remède « étoignoir » enfin, visant à cacher l'insuffisance d'équipements sociaux, le manque de crèches, d'écoles maternelles, de structures d'accueil et d'éducation.

Volets divers d'une situation issue de la politique d'austérité, orientation délibérée qui est allée en s'aggravant au cours des dernières années et qui accompagne la détérioration du pouvoir d'achat des salaires et des allocations familiales. Faut-il rappeler qu'en 1946 celles-ci représentaient, pour deux enfants, près de 48 p. 100 du salaire mensuel brut moyen d'un ouvrier et qu'elles n'en représentent plus que 8,5 p. 100 aujourd'hui ?

Détérioration également de tous les autres aspects concourant à la protection sociale de tout ce qui représente un salaire différé, qu'il s'agisse de la sécurité sociale — sujet bien connu — ou de « l'aide à la pierre » pour le logement.

Détérioration substituant à des droits une politique d'assistance « catégorisant » les plus démunis, les rejetant dans des difficultés sans fin et les culpabilisant ; une politique permettant une orientation sélective des crédits d'Etat vers la satisfaction des privilèges des grandes sociétés.

Le VIII^e Plan n'a décidément pas pour mission de corriger cette situation. Il annonce la couleur, comme on dit, lorsqu'il indique qu'« il convient de s'interroger sur la possibilité de réduire durablement le coût relatif du travail par rapport au capital », quand il propose à ceux qui ont la sécurité de l'emploi d'accepter de rogner sur leurs salaires pour financer les emplois exposés au risque de chômage, relevant, à titre d'exemple, qu'un ralentissement moyen de 1 p. 100 du pouvoir d'achat des revenus du tertiaire dégrèverait 3 milliards de francs par an, soit le quart du coût de l'indemnisation du chômage.

Quand on connaît la proportion importante des emplois du tertiaire occupés par des femmes, et particulièrement les emplois non qualifiés et sous-payés, on mesure la distance qui sépare les déclarations des intentions réelles en matière d'emploi féminin.

S'il était besoin de se convaincre que la seule clé pour le droit au travail, comme pour la conquête de libertés nouvelles, l'adoption et l'application de mesures répondant aux besoins de notre époque, c'est la vigilance des travailleuses et des travailleurs, leur exigence consciente, il n'est que de voir comment est tournée, lorsque cette vigilance fait défaut, la législation sur l'égalité des rémunérations. L'écart général entre les salaires masculins et les salaires féminins est de l'ordre de 25 à 30 p. 100, au détriment de ces derniers !

Il est également très significatif que plus de 50 p. 100 des femmes perçoivent le S. M. I. C., alors qu'elles ne représentent, que 30 p. 100 des salariés. Des arguments divers sont invoqués pour maintenir ces inégalités : absentéisme, instabilité, manque de sens suffisant des responsabilités, mais toutes les études entreprises infirment ces arguments !

Non, décidément, ainsi que le prouve l'examen de la réalité quotidienne, il n'y a aucune générosité dans cette conception du VIII^e Plan tendant à « l'aménagement du temps et de l'espace » des travailleuses et des travailleurs de notre pays. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux à savoir qu'il ne peut y avoir de solution sans qu'ils prennent en main leur destinée, contre votre Plan.

Nous sommes, avec nos propositions, indéfectiblement à leurs côtés. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 1055, portant approbation du rapport sur les principales options du VII^e Plan (rapport n° 1117 de M. Fernand Jeart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1108 de M. Michel Durafour, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1112 de M. Jean-Claude Gaudin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

